

**HAUT COMMISSARIAT DES
NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES**



REPUBLIQUE DU BENIN



**EVALUATION DE REFERENCE
DE LA SITUATION SOCIO-
ECONOMIQUE DES REFUGIES
EN MILIEU URBAIN AU BENIN**

RAPPORT FINAL

Février 2016

Les personnes suivantes ont pris part au traitement, à l'analyse des données de l'enquête de référence et à la rédaction de ce rapport :

Raïmi Aboudou. ESSESSINO	Consultant principal
Christophe ESSOUN	Consultant associé
Alexis FADO	Consultant associé
Appolinaire TOLEGBE	Consultant associé

Cette étude a été réalisée grâce à la contribution de multiples personnes qui n'ont ménagé aucun effort pour son déroulement dans les meilleures conditions. Le consultant et son équipe tient à remercier d'abord le Directeur du Bureau Régional de HCR et toute son équipe pour le pilotage institutionnel efficace de l'étude.

Que les personnes suivantes du Bureau national de HCR et de la CNAR trouvent ici nos remerciements :

Pépin GLELE
Antoine TCHEKPE
Cyr Esthène HOUNGUE
Patricia MEDJIGBODO

Leur appui-accompagnement a été déterminant tout au long du processus de collecte de données et de prise de contact avec les réfugiés.

Ce rapport présente les principaux résultats de l'enquête de référence relative à l'évaluation de la situation socio-économique des réfugiés vivant en milieu urbain au Bénin, réalisée au Bénin sur la période du 14 au 29 octobre 2015 par le consultant et son équipe en Partenariat avec CNAR. L'enquête a été commanditée et financée par le Bureau National de HCR.

Pour tous renseignements concernant l'enquête de référence de la situation socio-économique des réfugiés vivant en milieu urbain au Bénin, contacter :

- Consultant principal, Raïmi A. ESSESSINO, BP 496, Abomey-Calavi, Bénin (Téléphone (+229) 97 62 10 4795 93 79 59; e-mail : ressessinou@gmail.com).
- Haut Commissariat pour les Réfugiés, Bureau du Bénin, BP. 08-1066, Lot 1 Patte d'Oie Cotonou, Bénin (Téléphone (+229) 21 30 28 98 /21 30 28 99; Fax : (+229) 21 30 28 90 e-mail : BENCO@UNHCR.ORG; Site: <http://www.unhcr.ORG>).

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES GRAPHIQUES ET DES FIGURES	9
LISTE DES FIGURES	10
LISTE DES ENCADRES	10
RESUME EXECUTIF.....	11
I. INTRODUCTION	29
1.1. Contexte et justification.....	29
1.2. Objectifs de l'évaluation	32
1.3. Méthodologie utilisée	33
1.3.1. Revue documentaire et conception des outils de collecte	33
1.3.2. Organisation de l'enquête et déroulement des différentes phases	33
1.4. Évaluation de la qualité des données et limites de l'évaluation	35
2. PROFIL ET CONDITIONS DE VIE DES REFUGIES	37
2.1. Profil sociodémographique des réfugiés	37
2.2. Situation des réfugiés suivant les services sociaux de base	38
2.2.1. Situation d'éducation des réfugiés	38
2.2.2. Situation sanitaire des ménages réfugiés : actifs humains – sante des membres du ménage	40
2.2.3. Accès au logement et caractéristiques de logement ; actifs physiques	42
2.2.4. Sources d'énergie et d'eau, type de toilettes utilisées par les ménages	44
2.3 Situation d'autonomisation des réfugiés.....	46
2.3.1. Situation dans l'emploi des réfugiés.....	46
2.3.2. Principaux domaines d'activité des réfugiés.....	48
2.3.3- Affiliation à des associations ou groupes de travail	50
2.4. Protection juridique et physique et femmes ou filles en situation de risque	52
2.4.1. Protection juridique et physique	52
2.4.2. Femme et fille en situation de risque.....	54
2.5. Pauvreté multidimensionnelle et inégalité de genre au sein de la communauté des réfugiés.....	55
2.5.1. Pauvreté multidimensionnelle des ménages réfugiés.....	55
2.5.2. Inégalité de genre au sein de la communauté des réfugiés.....	57
3. AUTOSUFFISANCE ET MOYENS D'EXISTENCE DES REFUGIES.....	59
3.1. Sources de revenus des ménages et principales dépenses.....	59
3.1.1. Sources de revenus des ménages.....	59
3.1.2. Principales dépenses des ménages.....	64
3.2. Comparaison du niveau de vie des réfugiés avec celui des Béninois.....	65
3.3. Chocs et stratégies de survie.....	67
3.4. Moyens de subsistance durable des ménages et groupe de richesse.....	70
3.4.1. Situation des ménages réfugiés suivant les groupes de richesse.....	70
3.4.2. Profil des ménages selon le groupe de richesse	73

3.5. Groupe de richesse et quelques caractéristiques des ménages réfugiés	76
3.5.1. Groupe de richesse et statut d'occupation du logement et d'emploi	76
3.5.2. Groupe de richesse, revenus et dépenses des ménages	77
3.5.3. Groupe de richesse, problème de santé et stratégies de relèvement de choc alimentaire	80
4. CONSOMMATION ET SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES REFUGIES	83
4.1. Principales sources des aliments consommés	83
4.2. Analyse de sécurité alimentaire des ménages réfugiés	84
4.2.1. Classe de consommation alimentaire	85
4.2.2. Diversification alimentaire et fréquence selon la classe de consommation	87
4.2.3. Profil des ménages réfugiés en insécurité alimentaire	88
4.3. Profil des ménages réfugiés en insécurité alimentaire	89
5. ASSISTANCE AUX REFUGIES ET LEURS BESOINS PRIORITAIRES ACTUELS	91
5.1. Assistance humanitaire aux réfugiés	91
5.1.1. Situation des réfugiés dans la réception d'assistance	91
5.1.2. Types d'assistance et utilisation	93
5.2. Besoins prioritaires actuels des ménages réfugiés	94
5.2.1. Besoins exprimés par l'ensemble des ménages réfugiés	94
5.2.2. Principaux besoins selon le groupe de richesse	95
5.3. Diagnostic des programmes de HCR en faveur des réfugiés au Bénin	97
5.4. Cartographie des institutions pour une meilleure assistance aux réfugiés	98
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	108
7. REFERENCES	113
8. ANNEXES	114
8.1. Questionnaires administrés	114
8.2. Méthodologie de calcul de l'indice de pauvreté multidimensionnelle et de l'indice d'inégalité du genre	134
8.3. Description des différentes branches d'activité exercée par les réfugiés	137

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGDM	: Stratégie d'Intégration des Critères d'Âge, de Genre et de Diversité
AGR	: Activité génératrice de revenus
AGVSA	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
ANPC	: Agence Nationale de Protection Civile
ANPE	: Agence Nationale pour l'emploi
BPC	: Business Promotion Center
CAPI	: Computer Assisted Personal Interviews
CNAR	: Coordination Nationale pour l'Assistance aux Réfugiés
CPPS	Centre Panafricain de Prospective Sociale
CSPRO	: Census and Survey Processing System
EMICOV	: Enquête Modulaire Intégré sur les Conditions de Vie des Ménages
FNM	: Fonds National de Micro-finance
FNPEEJ	: Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes
HCR	: Haut-commissariat des réfugiés
IIG	: Indice d'Inégalité Genre
IMF	: Institutions de Micro Finance
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPM	: Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
MEMP	: Ministère de l'Enseignement Maternelle et Primaire
MESFTP	: Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Formation Technique et Professionnel
MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
NAEMA	: Nomenclature des Activités des Etats Membre d'Afristat
OIT	: Organisation Internationale de Travail
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PAM	: Programme Alimentaire Mondiale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
SCA	: Score de Consommation Alimentaire
SCRIP	: Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SGBV	: Sexual Gender Based Violence
SPSS	: Statistical Package for the Social Sciences
SWOT	: Force Faiblesse Menace et Opportunité
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population

UNHCR : Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour L'Enfance
VSS : Violence Sexuelle et Sexiste

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Structure de l'échantillon après enquête	34
Tableau 2: Répartition (%) des réfugiés selon le sexe et groupe d'âge; par pays d'origine	37
Tableau 3: Répartition des réfugiés selon le statut de fréquentation et le plus haut niveau d'instruction, le statut matrimonial, la religion.....	38
Tableau 4: Répartition (%) des ménages enquêtés suivant le sexe et l'âge de leur chef	39
Tableau 5: Répartition (%) des réfugiés ayant fréquenté ou non, niveau de fréquentation, par groupe d'âge	39
Tableau 6: Répartition (%) des réfugiés ayant fréquenté ou non, niveau de fréquentation, par sexe	40
Tableau 7: Répartition (%) des ménages réfugiés ayant des problèmes de santé par type de problème de santé.....	41
Tableau 8: Loyer mensuel moyen payé par les ménages locataires suivant le sexe, le niveau d'instruction et la situation dans l'emploi du chef de ménage.....	43
Tableau 9: Répartition (%) des ménages selon les caractéristiques du logement.....	44
Tableau 10: Répartition (%) des ménages selon les sources d'énergie pour la cuisson et l'éclairage	45
Tableau 11: Répartition (%) des ménages selon les sources d'eau de boisson et type de toilettes utilisées	46
Tableau 12: Répartition des réfugiés selon le statut de fréquentation et le plus haut niveau d'instruction.....	46
Tableau 13: Répartition (%) des ménages réfugiés selon la situation d'activité de leur chef suivant leur sexe, leur groupe d'âge et leur niveau d'instruction	48
Tableau 14: Répartition des ménages réfugiés selon les différentes formes de pratique agricole	50
Tableau 15: Répartition (%) des ménages réfugiés qui pensent être en insécurité au Bénin et répartition de ceux qui ne détiennent pas de document légal de réfugié par nationalité	52
Tableau 16: Répartition (%) de ménages réfugiés ayant eu des difficultés selon le type de difficulté rencontrée par nationalité	53
Tableau 17: Répartition (%) de ménages réfugiés qui ne se sentent pas en sécurité au Bénin selon l'aide reçu.....	53
Tableau 18: Répartition (%) de ménages réfugiés dans lesquels des femmes ou des filles soient en situation difficile ou d'insécurité	54
Tableau 19: Proportion (%) de ménages suivant les situations d'insécurité dont les femmes et filles ont été victimes selon le groupe de richesse	54
Tableau 20: Répartition des composantes de l'IIG au sein de réfugiés vivant en milieu urbain au Bénin en 2015	58
Tableau 21: Répartition (%) des ménages par sexe selon leur niveau de revenu mensuel et selon le sexe du chef de ménage.....	62
Tableau 22 : Répartition(%) des ménages par niveau de revenu mensuel selon le niveau d'instruction	62
Tableau 23: Répartition des ménages réfugiés selon le nombre de personne contribuant à la recherche de revenu dans le ménage.....	63

Tableau 24 : Répartition (%) des ménages réfugiés suivant le poste de dépense déclaré selon la première, le deuxième et le troisième priorité	65
Tableau 25: Revenu mensuel moyen, dépenses moyennes mensuelles par ménage, taille moyenne par ménage et dépenses mensuelles moyennes par tête en 2015.....	66
Tableau 1: Répartition (%) des ménages selon les stratégies adoptées face aux manques de nourriture au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête	69
Tableau 27: Répartition (%) de ménages réfugiés suivant le groupe de richesse selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'instruction et la situation dans l'emploi du chef de ménage	75
Tableau 28: Répartition (%) de ménages réfugiés selon le statut de logement par groupe de richesse des moyens d'existence durables.....	76
Tableau 29: Loyer mensuel moyen payé par les ménages locataires selon le groupe de richesse	76
Tableau 30: Répartition (%) de ménages réfugiés selon la situation dans l'emploi du chef de ménage, par groupe de richesse	77
Tableau 31: Loyer mensuel moyen payé par les ménages locataires selon le groupe de richesse	78
Tableau 32: Répartition (%) des ménages réfugiés ayant enregistré des problèmes de santé par type des problèmes de santé.....	81
Tableau 33: Répartition (%) des ménages selon les stratégies adoptées face au choc alimentaire au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête par groupe de richesse	82
Tableau 34: Répartition (%) des ménages selon le groupe d'aliments et la source.....	83
Tableau 35: Score de consommation alimentaire des réfugiés selon les caractéristiques du ménage (reprendre).....	89
Tableau 36: Stratégies de survie selon le score de consommation alimentaire	90
Tableau 37: Répartition (%) de ménages réfugiés ayant reçu d'assistance, par groupe de richesse.....	91
Tableau 38: Répartition (%) des ménages réfugiés qui n'ont pas reçu d'assistance selon les raisons évoquées et par groupe de richesse	92
Tableau 39: Répartition (%) de ménages réfugiés ayant reçu d'assistance par type d'assistance selon le groupe de richesse.....	93
Tableau 40: Analyse SWOT des programmes d'assistance de HCR	97
Tableau 41: Liste des institutions impliquées ou en mesure dans l'assistance aux réfugiés au Bénin.....	99
Tableau 42: Carte des institutions et structures impliquées ou susceptibles d'être impliquées dans le processus d'assistance et d'insertion des réfugiés.....	102
Tableau a. 1: Liste des indicateurs retenus pour l'IPM avec leur pondération	134

LISTE DES GRAPHIQUES ET DES FIGURES

Graphique 1: Evolution du taux de croissance de 2004 à 2014	30
Graphique 2: Evolution de la proportion (%) de personnes pauvres entre 2011 et 2015 selon le milieu de résidence.....	31
Graphique 3: Répartition (%) des ménages réfugiés selon la survenance de problèmes de santé	41
Graphique 4: Répartition (%)des ménages réfugiés selon le statut de logement	42
Graphique 5 : Répartition (%) des réfugiés actifs occupés par branche d'activité	49
Graphique 6 : Répartition (%) des ménages réfugiés selon leur statut d'affiliation aux associations ou groupes de travail	51
Graphique 7: Répartition (%) des ménages réfugiés affiliés aux associations ou groupes de travail selon le type d'affiliation	51
Graphique 8: Taux (%) de pauvreté multidimensionnelle des réfugiés suivant le sexe du chef de ménage, indice de sévérité de pauvreté, et indice de pauvreté multidimensionnelle..	56
Graphique 9: Niveau des inégalités de genre au sein de la communauté des réfugiés.....	57
Graphique 10 : Répartition (%) des ménages réfugiés selon le nombre de source de revenu	59
Graphique 11 : Répartition (%) des ménages réfugiés selon les principales sources de revenu ..	60
Graphique 12 : Répartition (%) des ménages réfugiés selon la tranche de revenus mensuels	61
Graphique 13: Répartition (%) des ménages réfugiés selon que les enfants contribuent aux charges	63
Graphique 14: Répartition (%) des ménages réfugiés selon le nombre de poste de dépenses....	64
Graphique 15: Répartition (%) des ménages réfugiés suivant la tranche du montant des dépenses mensuelles du ménage	64
Graphique 16 : Proportion de ménages selon les stratégies adoptées suite au choc de nourriture au cour des 30 derniers jours précédant l'enquête	67
Graphique 17: Diagramme de pentagone des moyens d'existence des réfugiés en milieu urbain au Bénin	71
Graphique 18: Structure des ménages des réfugiés suivant le groupe de richesse des moyens d'existence durables en milieu urbain au Bénin	72
Graphique 19: Répartition (%) des ménages suivant les postes de dépenses placés en premier lieu pour chaque groupe de richesse des ménages réfugiés en milieu urbain au Bénin	79
Graphique 20: Proportion (%) des ménages réfugiés ayant eu des problèmes de santé par groupe de richesse.....	80
Graphique 21: Consommation hebdomadaire des groupes d'aliments selon le Score de Consommation Alimentaire (SCA)	86
Graphique 22 : Répartition (%) des ménages suivant la classe de consommation alimentaire	86
Graphique 23 : Répartition (%) des ménages suivant la fréquence de consommation des aliments selon le type d'aliments et la classe SCA	87
Graphique 24: Répartition (%) des ménages réfugiés selon les besoins en termes d'appui.....	94
Graphique 25: Répartition (%) des ménages suivant les besoins exprimés et selon le groupe de richesse.....	96

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte de la localisation géographique des zones de concentration des réfugiés au Bénin	32
Figure 2: Cartographie des institutions impliquées dans le processus de politique agricole et alimentaire au Bénin.....	101

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Méthodologie de construction des classes de consommation alimentaire.....	84
Encadré 2: Types d'indices synthétiques suggérés	134
Encadré 3: Méthodologie de calcul de l'IPM	135

RESUME EXECUTIF

Le processus d'évaluation de la situation de référence des conditions socio-économiques des réfugiés vivant en milieu urbain au Bénin démarré en octobre 2015 a abouti à la production d'un rapport d'étude en novembre 2015. Les résultats de cette étude, issus des informations fournies par les personnes interviewées et de l'analyse diagnostique des institutions et structures impliquées dans le processus de définition et de mise en œuvre des programmes d'assistance aux personnes en difficulté, ont balisé la voie pour une proposition des pistes pour le renforcement des programmes d'assistance aux réfugiés vivant au Bénin.

La réalisation de cette étude est le fruit de l'initiative du Bureau de HCR au Bénin qui a consacré son encadrement et son accompagnement afin d'approfondir le diagnostic institutionnel réglementaire et opérationnel des programmes d'assistance aux réfugiés.

CONTEXTE ET DEMARCHE DE REALISATION DE L'ETUDE

Contexte d'évaluation de la situation socio-économique des réfugiés au Bénin

Le Bénin est une grande terre d'asile. Il a accueilli par le passé des réfugiés de diverses nationalités tels que les Togolais, les Rwandais, les Burundais, les Congolais de la République Démocratique du Congo (RDC) et du Congo Brazaville. Toute ces populations ont séjourné au Bénin pendant de longues années et ont reçu l'assistance et le soutien du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) et de la Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés (CNAR), l'organe gouvernemental d'assistance aux réfugiés. Mais soucieux du bien-être des réfugiés, et se rendant compte que l'assistance humanitaire maintient les réfugiés dans la dépendance, le HCR a décidé de renforcer sa politique d'autonomisation et d'amélioration des moyens d'existence des réfugiés en vue de leur permettre de se libérer de l'assistance et d'avoir leur propre revenu.

Ainsi, le HCR travaille au Bénin en collaboration avec la CNAR qui est le partenaire gouvernemental en charge de la détermination du statut de réfugiés (DSR) et de la mise en œuvre de l'assistance en faveur des réfugiés.

Il convient de signaler que la responsabilité du Bénin en matière de protection des réfugiés est marquée par des accords internationaux. En effet, la République du Bénin est signataire de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés **qui stipule que :**

- Les Etats Contractants accorderont à tout réfugié résidant régulièrement sur leur territoire le traitement le plus favorable accordé, dans les mêmes circonstances, aux ressortissants d'un pays étranger en ce qui concerne l'exercice d'une activité professionnelle salariée.
- Les Etats Contractants accorderont aux réfugiés se trouvant régulièrement sur leur territoire le traitement aussi favorable que possible et en tout cas un traitement non moins favorable que celui accordé dans les mêmes circonstances aux étrangers en général, en

ce qui concerne l'exercice d'une profession non salariée dans l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le commerce, ainsi que la création de sociétés commerciales et industrielles.

- 1. Tout Etat contractant accordera aux réfugiés résidant régulièrement sur leur territoire, qui sont titulaires de diplômes reconnus par les autorités compétentes dudit Etat et qui sont désireux d'exercer une profession libérale, un traitement aussi favorable que possible et en tout cas un traitement non moins favorable que celui accordé, dans les mêmes circonstances, aux étrangers en général.

En outre, l'engagement du Bénin est matérialisé par la prise de l'ordonnance N°75-41 du 16 juillet 1975 portant statut des réfugiés au Bénin en son article 6, « les bénéficiaires du statut de réfugié reçoivent le même traitement que les nationaux en ce qui concerne l'accès à l'éducation, les bourses, le droit du travail et les avantages sociaux».

Au vu de tous ces engagements, l'Etat est responsable de la protection juridique et du bien-être socio-économique des réfugiés au Bénin.

Mais force est de constater que les conditions économiques du Bénin, font que le Pays fait partie des pays les plus pauvres du monde. La proportion de personnes pauvres (P0) s'est accrue de 3,9 points, passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015. Par ailleurs, le taux de sous-emploi est élevé pour l'ensemble de la population, et beaucoup sont obligés de faire recours à des jobs supplémentaires afin d'augmenter leurs revenus. En 2011, d'après les résultats de EMICoV¹, le taux de sous-emplois global, est estimé à 53,9% de la population active au niveau national et 34,0% pour Cotonou. Ce taux est encore plus élevé lorsqu'on considère la population des jeunes vivant dans les centres urbains; c'est également là où vit la grande majorité des réfugiés. Avec ces conditions économiques difficiles, qui empêchent l'état de subvenir aux besoins de ses ressortissants, il aura du mal à respecter ces engagements conventionnels.

Dans ce contexte, le HCR garant de la protection des réfugiés est obligé de suppléer afin de garantir les besoins vitaux pour les plus vulnérables et de faire les plaidoyers pour que les réfugiés soient insérés dans les systèmes nationaux d'entreprises en charge au même titre que les Béninois. C'est pourquoi afin d'orienter ces interventions, il urge de faire une évaluation de la situation socio-économique des réfugiés afin de déterminer les besoins réels, les niveaux de revenu, et de cibler les interventions au cas par cas. C'est dans ce contexte que le HCR a commandité cette étude en vue de connaître la situation socio-économique des réfugiés vivant au Bénin. Cette évaluation permettra aussi, de faire le mapping des institutions nationales, les partenaires au développement, les ONG pouvant apporter un appui aux réfugiés et leur insertion dans les programmes de développement au niveau du pays.

Approche participative du processus d'élaboration du rapport

Le processus d'élaboration du rapport d'étude a été conduit dans un cadre participatif, prenant en compte un grand nombre de personnes impliquées dans la définition et la mise en œuvre des

¹ Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages, INSAE, 2011

actions d'assistance en faveur des réfugiés au Bénin et ceci dans un esprit d'identification des goulots d'étranglement, de proposition des axes d'amélioration du ciblage des actions de HCR lors de l'interview et de validation du rapport.

Ainsi, trois grands niveaux de contribution élargie des parties prenantes ont prévalu : (i) le premier au cours de la validation des outils de collecte par le groupe technique restreint du bureau régional de HCR ; (ii) le deuxième pendant la phase d'interviews à domicile des réfugiés et les entretiens de groupe pour le volet AGD au niveau des groupes cibles (iii) le troisième lors de la validation du rapport successivement par le groupe technique élargi et par toutes les parties prenantes (HCR et CNAR). Par ailleurs, l'équipe du bureau de HCR au Bénin a-t-elle apporté une grande contribution à toutes ces étapes afin de faciliter la mise en œuvre des interviews, la rédaction et la finalisation du rapport.

METHODOLOGIE UTILISEE DANS LA REALISATION DE L'ETUDE

La démarche adoptée pour la collecte de données est subdivisée en cinq étapes à savoir : (i) les réunions de cadrage de la mission du consultant, (ii) la conception et la validation des documents techniques et des outils de collecte, (iii) la conception du masque de saisie et méthode de collecte, (iv) le déroulement de la collecte de données, (v) le traitement des données et la rédaction du rapport.

Réunions de cadrage de la mission du consultant

Après notification de la sélection du consultant et signature du contrat pour la mise en œuvre de la mission, il a été organisé des réunions de cadrage entre le consultant et l'équipe technique du HCR et de la CNAR. Ces réunions ont permis de discuter des dispositions pratiques et des orientations. Les questionnaires standards élaborés par le bureau régional de l'UNHCR ont été mis à la disposition du consultant. Des orientations ont été données lors des réunions de cadrage sur l'amélioration et la finalisation des outils de collecte.

Conception et finalisation des documents techniques et des outils de collecte

A l'issue des réunions préparatoires avec HCR et CNAR, le document méthodologique de l'étude a été élaboré par le consultant et validé par l'équipe de HCR. A la suite, plusieurs structures ont été retenues pour la recherche et l'exploitation des documents disponibles, notamment les rapports sur leurs programmes mis en œuvre. Cette revue documentaire a permis d'adapter et de finaliser les questionnaires standards conçus par le bureau régional de HCR. Les questionnaires ont été soumis à l'appréciation de l'équipe de HCR et de la CNAR et validés. Les questionnaires ont été améliorés et finalisés sur la base des indicateurs d'impact dans le cadre de l'AGDM et sur la base des informations obtenues à partir des documents de HCR. Ces questionnaires sont élaborés par domaine : Caractéristiques des ménages et les actifs et conditions de vie, Autonomisation et stratégies d'adaptation, Consommation et Santé nutritionnelle. En plus des questionnaires, un manuel de l'agent enquêteur a été conçu pour faciliter la formation des agents enquêteurs.

Conception du masque de saisie et méthode de collecte

Dans le souci de disposer dans un bref délai de la base brute de l'enquête, le consultant a opté pour l'utilisation d'un système d'interview assisté par ordinateur (CAPI : Computer Assisted Personal Interviews). Les questionnaires finalisés ont été exploités par le consultant pour la conception de l'application. Le masque de saisie a été conçu avec le logiciel CSPRO. Dans sa version finale, ce masque a été installé sur des tablettes pour la collecte directement sur le terrain. La méthodologie de collecte retenue est celle relative à l'utilisation des tablettes PC sur lesquelles est incorporé le masque de saisie pour les interviews directes. Ce mode d'administration du questionnaire présente comme principal avantage d'éliminer la phase de vérification au bureau et de saisie des données afin de rendre disponible dans les meilleurs délais la base de données de l'enquête. Les avantages liés à l'utilisation des tablettes dans la collecte des données sont entre autres : la réduction du temps d'administration des questionnaires ; la réduction des risques d'erreurs de saisie due à l'intégration de plusieurs programmes de contrôle, ce qui permet d'avoir au terme de la collecte, une base presque apurée ; la mise à disposition des données collectées juste après la fin de l'enquête.

Déroulement de la collecte des données

La mise en œuvre de la collecte a été marquée par la phase d'échantillonnage, la phase de recrutement et de formation des agents enquêteurs, la phase de collecte et de supervision de la collecte.

o Echantillonnage

La liste des ménages réfugiés est disponible et a constitué la base de sondages. La méthode d'échantillonnage exhaustif a été utilisée. Cette approche a pour objectif d'actualiser la liste des réfugiés bénéficiaires de l'assistance de HCR. Ainsi, la base de sondage est constituée de 572 ménages pour environ 220 ménages environ. L'enquête portera sur un échantillon qui couvre la totalité des ménages. Il a été donc convenu au départ de faire un ratissage systématique des ménages réfugiés. Signalons qu'en dehors des quartiers de ville de la commune de Cotonou, l'enquête s'est étendue à d'autres villes comme Porto-Novo, Ouidah et Abomey-Calavi. Au terme de la collecte des données, 181 ménages ont été enquêtés (82% de la totalité des ménages) pour un total de 450 individus (réfugiés).

o Recrutement et formation des agents enquêteurs

Le personnel de terrain a été constitué d'un effectif de dix (10) agents enquêteurs. Ce personnel a été recruté sur la base des expériences en enquête auprès des ménages. L'aspect genre a été pris en compte de sorte à avoir 50% de femmes dans l'équipe des agents. La formation des agents de collecte (enquêteurs) s'est déroulée dans les locaux de HCR à Cotonou, les 13 et 14 octobre 2015 suivi d'un pré-test le 15 octobre 2015. Cette formation a été assurée par le consultant principal et ses assistants avec la présence effective de l'équipe du HCR, de la CNAR et du représentant du bureau régional de l'UNHCR à Dakar.

- *Collecte proprement dite et supervision de la collecte*

En prélude à l'enquête, les consultants en collaboration avec l'HCR et la CNAR ont procédé à une sensibilisation des réfugiés qui s'est déroulée au siège de l'HCR à Cotonou le mercredi 7 octobre 2015. L'objectif a été d'informer ces derniers sur le but de l'étude initié par le HCR et de solliciter leur disponibilité pour la réussite de l'opération. Par ailleurs, 5 leaders réfugiés ont été désignés pour servir de guides au cours de l'opération de terrain. La désignation de ces guides a été faite par les réfugiés eux-mêmes avec une approche participative.

Le démarrage de phase principale de collecte s'est déroulé en deux phases à savoir : le déploiement des agents sur le terrain et la supervision de la première phase de collecte. Après leur formation, la collecte des données sur le terrain a eu lieu du 16 au 24 octobre 2015 soit pendant 9 jours. Les 10 agents de collecte ont été constitués en binômes, soit 5 équipes, et installés dans 5 zones d'enquête constituées par les quartiers de Cotonou et environ par les consultants. Chaque équipe a été appuyée par un guide réfugié. La supervision de l'enquête, démarrée en même temps que le déploiement des agents sur le terrain, a été assurée par le consultant principal avec ses assistants, et appuyé par l'équipe de HCR et de la CNAR. Le représentant du bureau régional de l'UNHCR, envoyé spécialement pour l'assistance technique à la collecte pour le volet AGD, a pris part à la phase de formation et de supervision.

Traitement des données et rédaction du rapport

Juste après la fin de la collecte, toutes les équipes d'agents enquêteurs ont été invitées à une séance de vérification et correction des données. Aussi, au terme de l'enquête la compilation des données recueillies sur le terrain a-t-elle été faite et la base brute de données a été exportée au format SPSS.

Avant l'analyse des données, des apurements complémentaires ont été réalisés sur la base de données brute. A la suite du traitement de la base de données, des indicateurs ont été calculés et des tableaux ont été produits. Ainsi, le rapport présentant les principaux résultats de l'enquête a été élaboré sur la base des tableaux et indicateurs produits. Pour faciliter les tâches, sur la base des domaines d'intervention de l'UNHCR au Bénin, un plan de tabulation a été préalablement validé. Le rapport de l'étude a été rédigé suivant le plan proposé dans les termes de référence. Le rapport final a été publié après validation du rapport provisoire. Il a reçu les avis et observations d'autres personnes ressources compétentes dans les différents domaines au cours des ateliers de validation.

CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES AU BENIN

Evolution de la situation économique

Le Produit Intérieur Brut nominal (PIB) a connu au cours de la période 2004-2014 une progression régulière passant de 2388,6 milliards en 2004 à 4734,2 milliards en 2014, soit une hausse annuelle moyenne de 7,7%. Cette évolution est liée à celle des secteurs primaire,

secondaire et tertiaire qui ont progressé en moyenne respectivement de 7,9% ; 6,6% et 8,1% sur la période. Au niveau national, la reprise économique enregistrée en 2011, après trois années consécutives de ralentissement s'est consolidée en 2012, 2013. En effet, après une décélération du rythme de l'activité de 4,9% à 2,1 % entre 2008 et 2010, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 3,0% en 2011 pour se situer à 4,6% en 2012. En 2013, le taux de croissance a connu son niveau le plus élevé depuis 1999, soit 6,9%.

Evolution de la pauvreté et de l'emploi

En ce qui concerne la situation de la pauvreté, la proportion de personnes pauvres s'est accrue de 3,9 points entre 2011 et 2015, passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015. Bien que l'aggravation de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain (4,5% contre 3,9% pour le milieu rural), elle reste importante en milieu rural où quatre personnes sur dix sont pauvres contre trois personnes sur dix en milieu urbain en 2015.

Le taux de sous-emploi est élevé pour l'ensemble de la population, et beaucoup sont obligés de faire recours à des jobs supplémentaires afin d'augmenter leurs revenus. En 2011, d'après les résultats de EMICoV², le taux de sous-emplois global, estimé à 53,9% de la population active, au niveau national et 34,0% pour Cotonou. Ce taux est encore plus élevé lorsqu'on considère la population des jeunes vivant dans les centres urbains; c'est également là où vit la grande majorité des réfugiés pour qui la situation économique est encore pire que pour les autochtones.

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS A L'ISSUE DE L'ENQUETE

Répartition selon le pays de provenance et profil socio démographique des réfugiés

Dans la répartition des réfugiés enquêtés par pays, le plus fort effectif se note au niveau de la République Centrafricaine (365), suivi de la Côte d'Ivoire (81). Cet effectif est par contre très faible dans les autres nationalités.

L'analyse selon le sexe et l'âge révèle que 54,2% des réfugiés sont des hommes contre 45,8% de femmes.

Quant à la répartition selon l'âge, les réfugiés sont en grande partie âgés de 19 à 59 ans (63,1%), et de 12 à 18 ans (14,2%). Par ailleurs, 11,1% des réfugiés sont âgés de 0 à 5 ans et 10,4% sont âgés de 6 à 11 ans. Les personnes âgées de 60 ans et plus (1,1%) sont en faible proportion.

Par rapport à la fréquentation scolaire, la majorité des réfugiés recensés ont fréquenté au cours de leur vie ; la proportion de ceux qui ont fréquenté s'élève à 92,9%. Par ailleurs, les personnes ayant fréquenté ont en majorité les niveaux secondaires 2 (30,7%) et supérieur (28,9%).

² Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages, INSAE, 2011

Mode d'éclairage, de cuisson et de source d'eau des ménages réfugiés

Six ménages sur dix (60,8%) utilisent le charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisson des aliments. On note néanmoins 27,6% des ménages qui utilisent du gaz. Très peu utilisent le Bois et autre résidus (11,0%) et l'électricité (0,6%) comme mode de cuisson.

S'agissant de la source d'énergie pour l'éclairage, la plupart des ménages (87,8%) ont le courant électrique de la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE) chez eux. Les lampes/bougies incandescentes (6,1%), les lampes rechargeable (2,8%), les panneaux solaires (0,6%) et autre (2,7%) sont faiblement utilisés comme mode d'éclairage.

Pour ce qui est de la source d'eau de boisson, la majorité (86,2%) des ménages utilise le robinet d'eau courante comme source d'eau. Les puits amélioré (7,2%), les forages/pompes (1,7%), les puits traditionnels (4,4%) et autre (0,5%) sont faiblement utilisés par les ménage comme source d'eau de boisson.

Situation d'occupation des réfugiés

L'analyse du statut d'occupation des réfugiés révèle que 12,2% des personnes âgées de 14 ans et plus sont en situation de « Chômage ou à la recherche du premier emploi. Les réfugiés « Apprenti/Elève/Étudiant/Retraité/Autre inactif » représentent 43,9% des personnes âgées de 14 ans et plus ». Par ailleurs, 43,9% ont une occupation avec 18,2% occupé comme « Ménagère/Aide familial/Autre ». La proportion des « employeurs et travailleurs à leur propre compte » est estimée à 13,4%. Les « Salariés permanents/temporaires » (12,2%) sont en faible proportion.

La proportion des chefs de ménage salariés permanents et temporaires est cinq fois plus élevée pour les hommes (23,3%) comparativement aux femmes (4,9%).

La branche d'activité "Autres services" au premier rang exploite 56,7% des réfugiés en activité, pendant que celle de "Commerce et restauration" en deuxième position occupe 31,7% des réfugiés actifs. Les branches « Transports et communications » (5,8%), « BTP » (2,5%), « Industrie » (1,7%), « Eau, Electricité, Gaz » (0,8%), « Banques et assurances » (0,8%) emploient très peu de réfugiés. Aucun réfugié n'exerce dans la branche agriculture.

Protection³ des femmes et filles en situation de risque

Après analyse des perceptions des réfugiés sur leur protection juridique et physique, il convient de signaler que la plupart des ménages (87,1%) pensent qu'ils se sentent en sécurité au Bénin. Seulement 12,9% des ménages pensent qu'ils ne se sentent pas en sécurité au Bénin.

Par ailleurs, dans 8,3% des ménages, des femmes et filles ont été en situation de risque au Bénin. Parmi ces ménages, 20,0% ont cité des cas de viol, d'harcèlement et de séparation d'avec leur famille dans la même communauté; 13,3% ont cité des cas de recours au sexe de

³ Il s'agit de la protection juridique et physique

survie; 13,3% ont déclaré qu'ils ont été victimes de coups graves ou autre agression physique ou sexuelle et de femmes abandonnées ou fille sans protection/soutien de la famille.

Selon le groupe de richesse, les ménages ayant soulevé que ces femmes et filles sont en situation de risque sont beaucoup plus les ménages pauvres (12,8%) et très pauvres (10,8%).

Pauvreté multidimensionnelle et inégalité de genre au sein des ménages réfugiés

En termes de pauvreté multidimensionnelle, il ressort que 39,6 % des réfugiés vivant en milieu urbain au Bénin sont dans des ménages pauvres.

Par ailleurs, les inégalités du genre sont moins marquées au sein des communautés des réfugiés ; l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG)⁴ est estimée à 0,184. **Ce qui traduit que les pertes en termes de développement humain causées par les inégalités entre femmes et hommes au regard de ces dimensions sont faibles.** Au sein des réfugiés, les femmes n'ont pas un traitement trop différent aux hommes.

Sources de revenus des ménages et principales dépenses

Les résultats indiquent que 70,2% des ménages réfugiés ont une source de revenu, seulement 3,3% ont déclaré avoir des sources de revenus diversifiées (trois sources).

Des trois principales sources de revenu disposées par les réfugiés, les « aides », « dons » et « transfert d'argent » occupent la première position et est citée par 40,9% des ménages.

Par rapport au niveau des revenus des ménages, environ 90% des ménages gagnent moins de 100 000 FCFA (200 USD)⁵ par mois; 67,9% des ménages réfugiés ont un revenu moyen mensuel inférieur à 50 000FCFA (100 USD). Seulement 2,8% des ménages réfugiés ont un revenu moyen mensuel supérieur à 200 000 FCFA (400 USD).

En ce qui concerne les dépenses, 55,2% des ménages dépensent moins de 50 000 FCFA (100 USD)/mois. Aussi, seulement 7,2% des ménages ont leurs dépenses comprises entre 100 000 FCFA (200 USD) à moins de 150 000 FCFA (300 USD) alors que seul 3,9% ont leur revenu compris entre cette même tranche.

Les dépenses effectuées par les réfugiés sont consacrées essentiellement à l'alimentation. En effet, 53,6% des réfugiés ont déclaré avoir consacré leur revenu à l'alimentation en priorité. Par ailleurs, 34,8% des ménages ont mentionné l'alimentation comme deuxième source de dépense et le logement comme premier poste.

⁴ L'indice des inégalités de genre (IIG) traduit le désavantage des femmes dans les trois dimensions considérées, à savoir la santé de la reproduction, l'autonomisation et le marché de l'emploi. L'indice indique les pertes en termes de développement humain causées par les inégalités entre femmes et hommes au regard de ces dimensions. Il varie entre 0 (situation dans laquelle les femmes ont un traitement égal aux hommes) et 1 (cas dans lequel la condition des femmes est aussi mauvaise que possible quelle que soit la dimension mesurée).

⁵ USD : United State Dollars, 1 USD = 500 FCFA

Chocs et stratégies de survie

Les résultats indiquent que **16,6% des ménages ont enregistré des manques de nourriture au cours des 30 derniers jours ayant précédé la date de l'enquête.**

Les principales stratégies citées par l'ensemble des ménages (occurrences de réponse) pour leur survie sont :

- emprunt de l'argent (55,4%) ;
- emprunt de la nourriture ou demande de l'aide d'un ami ou de parent (53,2%) ;
- achat/emprunt de la nourriture à crédit (43,2%) ;
- réduction des dépenses de santé et médicament (32,4%).

Les groupes de richesse

L'analyse des résultats au niveau des individus montre que **30% des réfugiés vivant en milieu urbain sont très pauvres, 28,9% sont pauvres, 18,4% sont ni pauvres ni nantis et 22,7% sont nantis.**

Tableau de classification des catégories de réfugiés selon les groupes de richesse

	Très pauvres	Pauvres	Moyens	Nantis	Total ménage	Total individus
Nombre de réfugiés en milieu urbain	135	130	83	102	181	450
Proportion de réfugiés en milieu urbain (%)	30,0	28,9	18,4	22,7	100,0	100,0

Sécurité alimentaire des ménages réfugiés

La distribution des ménages suivant les classes de consommation alimentaire des réfugiés résidant en milieu urbain au Bénin présente les résultats ci-après :

- **20,4%** de ménages ont une **consommation alimentaire pauvre**;
- **25,4%** ont une **consommation alimentaire limitée**;
- **12,2%** ont une **consommation alimentaire moyennement acceptable**;
- Moins de la moitié, soit **42,0%** ont une **consommation alimentaire acceptable**

Par ailleurs, dans l'ensemble **13,8%** des réfugiés vivent dans les ménages qui ont une consommation alimentaire pauvre ; **22,4%** sont dans les ménages qui ont une consommation alimentaire limitée et **63,8%** sont dans les ménages ayant une consommation alimentaire acceptable. **En d'autres termes, 36,2% des réfugiés sont dans des ménages qui sont en insécurité alimentaire et 63,8% sont dans les ménages en sécurité alimentaire.**

Tableau récapitulatif des caractéristiques des catégories socioéconomiques des réfugiés

Designation	Très Pauvres	Pauvres	Moyens	Nantis
Taille moyenne des ménages réfugiés	2,1	2,8	2,7	2,7
Pourcentage de ménages réfugiés	35,9%	26,0%	17,1%	21,0%
Pourcentage de réfugiés	30,0%	28,9%	18,4%	22,7%
Nombre moyen de personnes contribuant à la recherche de revenu dans le ménage des réfugiés	1,8	1,3	1,4	1,2
Nombre moyen de personne économiquement active	1,7	2,0	2,5	2,3
Matériaux dominant du toit du logement des réfugiés	Planches en bois, tuiles, ciment et tôles	Tuiles, ciment et tôles	Tuiles, ciment et tôles	Ciment et tôles
Principal composant du mur du logement des ménages réfugiés	Pas de mur, ciment, briques et bloc de ciment	Contre plaqué, carton, ciment, pierre avec chaux, briques et bloc de ciment	Ciment et briques	Ciment et briques
Principal composant du sol du logement des ménages réfugiés	Terre/sable, Carrelage, ciment et moquette	Boue, carrelage, ciment et moquette	Carrelage et ciment	Carrelage et ciment
Principale source d'énergie pour la cuisson des aliments chez les ménages réfugiés	Bois, Charbon de bois, gaz	Bois, Charbon de bois, gaz, électricité	Charbon de bois, gaz,	Charbon de bois, gaz,
Principale source d'énergie pour l'éclairage chez les ménages réfugiés	Courant électrique de la SBEE, lampe/bougies incandescentes, lampe rechargeable	Courant électrique de la SBEE, lampe/bougies incandescentes, lampe rechargeable+ Panneau solaire,	Courant électrique de la SBEE, lampe/bougies incandescentes, lampe rechargeable	Courant électrique de la SBEE, lampe/bougies incandescentes
Principale source d'eau de boisson chez les ménages réfugiés	Robinet eau courante, Forage/pompe, Puits amélioré, Puits traditionnel	Robinet eau courante, Puits amélioré, Puits traditionnel	Robinet eau courante, Puits amélioré	Robinet eau courante, Puits amélioré, Puits traditionnel

Designation	Très Pauvres	Pauvres	Moyens	Nantis
Principales sources de revenu des ménagés réfugiés	Aides/ dons et transferts d'argent, Salaire/pension, Travail journalier, Petit commerce de produits non alimentaires, commerce de produits alimentaires, Artisanat/Petits métiers/coiffure/couture	Aides/ dons et transferts d'argent, Salaire/pension, Travail journalier, Petit commerce de produits non alimentaires	Aides/ dons et transferts d'argent, Salaire/pension, Petit commerce de produits non alimentaires, Transport	Aides/ dons et transferts d'argent, Salaire/pension, Petit commerce de produits non alimentaires, Transport
Principales sources de nourriture des ménagés réfugiés	Achat, dons et prêts	Achat, dons et prêts, propre production	Achat, Nourriture contre travail	Achat, dons et prêts
Possession de poste radio par les ménages réfugiés (%)	Possèdent (15,4%) Ne possèdent pas (84,6%)	Possèdent (14,9%) Ne possèdent pas (85,1%)	Possèdent (25,8%) Ne possèdent pas (74,2%)	Possèdent (28,9%) Ne possèdent pas (71,1%)
Possession de poste téléviseur par les ménages réfugiés (%)	Possèdent (23,1%) Ne possèdent pas (76,9%)	Possèdent (42,6%) Ne possèdent pas (57,4%)	Possèdent (51,6%) Ne possèdent pas (48,4%)	Possèdent (50,0%) Ne possèdent pas (50,0%)
Possession de Motocyclettes par les ménages réfugiés	Possèdent au moins un (1,5%) Ne possèdent pas (98,5%)	Possèdent au moins un (4,3%) Ne possèdent pas (95,7%)	Possèdent au moins un (12,9%) Ne possèdent pas (87,1%)	Possèdent au moins un (10,5%) Ne possèdent pas (89,5%)
Possession de Voiture, taxi, camion par les ménages réfugiés	Possèdent au moins un (1,5%) Ne possèdent pas (98,5%)	Possèdent au moins un (0,0%) Ne possèdent pas (100,0%)	Possèdent au moins un (0,0%) Ne possèdent pas (100,0%)	Possèdent au moins un (2,6%) Ne possèdent pas (97,4%)
Possession de réfrigérateurs par les ménages réfugiés	Possèdent au moins un (4,6%) Ne possèdent pas (95,4%)	Possèdent au moins un (8,5%) Ne possèdent pas (91,5%)	Possèdent au moins un (19,4%) Ne possèdent pas (80,6%)	Possèdent au moins un (18,4%) Ne possèdent pas (81,6%)
Possession de lits par les ménages réfugiés	Possèdent au moins un (9,2%) Ne possèdent pas (90,8%)	Possèdent au moins un (23,4%) Ne possèdent pas (76,6%)	Possèdent au moins un (41,9%) Ne possèdent pas (58,1%)	Possèdent au moins un (36,8%) Ne possèdent pas (63,2%)

Designation	Très Pauvres	Pauvres	Moyens	Nantis
Possession de matelas/nattes par les ménages réfugiés	Possèdent au moins un (78,5%) Ne possèdent pas (21,5%)	Possèdent au moins un (95,7%) Ne possèdent pas (4,3%)	Possèdent au moins un (93,5%) Ne possèdent pas (6,5%)	Possèdent au moins un (84,2%) Ne possèdent pas (15,8%)
Possession de chaises/fauteuilles par les ménages réfugiés	Possèdent au moins un (41,5%) Ne possèdent pas (58,5%)	Possèdent au moins un (48,9%) Ne possèdent pas (51,1%)	Possèdent au moins un (64,5%) Ne possèdent pas (35,5%)	Possèdent au moins un (65,8%) Ne possèdent pas (34,2%)
Possession de tables par les ménages réfugiés	Possèdent au moins un (32,3%) Ne possèdent pas (67,7%)	Possèdent au moins un (34,0%) Ne possèdent pas (66,0%)	Possèdent au moins un (48,4%) Ne possèdent pas (51,6%)	Possèdent au moins un (63,2%) Ne possèdent pas (36,8%)
Possession de ventilateur par les ménages réfugiés	Possèdent au moins un (23,1%) Ne possèdent pas (76,9%)	Possèdent au moins un (21,3%) Ne possèdent pas (78,7%)	Possèdent au moins un (35,5%) Ne possèdent pas (64,5%)	Possèdent au moins un (34,2%) Ne possèdent pas (65,8%)
Principales sources de dépense des ménages réfugiés	Alimentation, logement/location, transport, éducation et santé	Alimentation, logement/location, santé, éducation et transport	Alimentation, logement/location, éducation, transport et santé	Alimentation, logement/location, transport et éducation
Nombre de réfugiés ayant eu des problèmes de santé, des maladies ou des handicaps au cours des 30 derniers jours	93	114	65	81
Plus haut niveau d'instruction du Chef de ménage des réfugiés	Primaire, secondaire (1&2) et supérieur	Secondaire (1&2) et supérieur	Secondaire (1&2) et supérieur	Primaire, secondaire (1&2) et supérieur
Ratio actifs sur population des ménages réfugiés(%)	84,1	87,3	86,9	82,1
Revenu moyen par mois des ménages réfugiés en FCFA (USD)	50 962 (102 USD)	60 638 (121 USD)	80 242(160 USD)	81 579 (163 USD)
Dépense moyenne par mois des ménages réfugiés en FCFA (USD)	35 385 (71 USD)	46 543 (93 USD)	52 016 (104 USD)	63 487 (127 USD)

Designation	Très Pauvres	Pauvres	Moyens	Nantis
Fréquence moyenne par semaine de consommation des aliments de base (céréale et tubercules) par les ménages réfugiés	5	5	5	6
Situation des ménages selon le statut de sécurité alimentaire	En sécurité alimentaire (31,1%) A risque d'insécurité alimentaire (11,1%) En insécurité alimentaire (57,8%)	En sécurité alimentaire (53,1%) A risque d'insécurité alimentaire (4,6%) En insécurité alimentaire (42,3%)	En sécurité alimentaire (55,4%) A risque d'insécurité alimentaire (16,9%) En insécurité alimentaire (27,7%)	En sécurité alimentaire (47,1%) A risque d'insécurité alimentaire (12,7%) En insécurité alimentaire (40,2%)
Groupes d'aliments les plus consommés (fréquence moyenne par semaine >3)	Aliment de base (céréale et tubercules), fruits, huiles de cuisson, lait/produits laitiers, sucre et produits sucrés	Aliment de base (céréale et tubercules), fruits, huiles de cuisson, lait/produits laitiers, sucre et produits sucrés	Aliment de base (céréale et tubercules), fruits, huiles de cuisson, protéines animales, lait/produits laitiers, sucre et produits sucrés	Aliment de base (céréale et tubercules), fruits, huiles de cuisson, protéines animales, lait/produits laitiers, sucre et produits sucrés
Principales stratégies utilisées pour gérer les chocs alimentaires	Achat de la nourriture à crédit, Emprunt de l'argent, Emprunt de la nourriture ou aide des amis ou de parents, Enlever les enfants de l'école, Réduction des dépenses d'éducation, Réduction des dépenses de santé et médicaments	Achat/emprunt de la nourriture à crédit, Emprunt de l'argent, Dépense de leur épargne, Emprunt de la nourriture ou aide des amis ou de parents, Réduction des dépenses d'éducation, Réduction des dépenses de santé et médicaments	Emprunt de l'argent, Dépense de leur épargne, Réduction des dépenses de santé et médicaments	Emprunt de l'argent, Dépense de leur épargne

AXES POUR UNE MEILLEURE ASSISTANCE AUX REFUGIES

A la lumière des résultats, il reste donc des efforts à fournir pour garantir l'autonomisation et l'amélioration des moyens d'existence des réfugiés. Les actions à mener sont : à court termes l'accès à l'emploi, le renforcement de leur capacité productive pour le moyen et à long terme (crédits pour les AGR, matériels et intrants productifs). Pour y parvenir, il est important que les mesures suivantes soient vivement prises en compte.

Mesures recommandées au HCR et à la CNAR en faveur de l'autonomisation des réfugiés

Sur la base des constats et des profils déterminés à partir des données ménages, il apparaît opportun que le HCR et la CNAR s'investissent davantage dans la mise en œuvre des activités suivantes:

- Accorder plus de priorité aux ménages vulnérables et les constituer comme la cible principale des prochaines interventions ;
- Dans le cas des ménages vulnérables, il est plus important, dans l'immédiat, de mettre en place un mécanisme pouvant leur permettre d'accroître leurs revenus et de régulariser leur consommation. Il faut pour cela subvenir aux besoins immédiats par une aide alimentaire, une protection sociale, en élaborant dans le même temps des stratégies d'appui aux moyens de subsistance à plus long terme au travers des activités génératrices de revenu qui peuvent être financées par les services financiers.
- Dans le cas des ménages moins vulnérables ou moyens, il est parfois plus adéquat d'accroître les actifs et les revenus des ménages. Dans cette optique, il convient de faciliter l'emploi décent, ou la création d'entreprises par des formations, des liens avec les acteurs du marché, des services de développement des entreprises et l'accès à des services financiers ;
- Faire de plaidoyer auprès de certaines ONGs ou entreprises pour l'emploi ;
- Augmenter l'accès des femmes/filles et chefs de familles aux AGR et micro crédits aux survivantes de SGBV et aux femmes seules ;
- Renforcer les activités génératrices de revenus par l'octroi des crédits pour augmenter la capacité de résilience aux chocs et permettre ainsi aux réfugiés d'accroître leurs moyens d'existence. Une telle initiative emmènera les réfugiés à se désintéresser des activités précaires et/ou des activités peu rentables et aléatoires comme le travail journalier ;
- Mettre en place un programme de renforcement des capacités des réfugiés en matière de business plan pour conception de leur plan d'affaire, la recherche de financement et la mise en œuvre;

- Mettre en place un programme de formation et de renforcement des capacités des réfugiés en techniques de production agricoles et animale en plaçant les réfugiés désireux dans des centres de formation et d'incubation tels que les centres SONGHAI, les lycées techniques agricoles (Sékou, Lokossa, etc) ;
- Mettre en place un programme de promotion du maraîchage et d'autres cultures de contre-saison au niveau des réfugiés et assurer un suivi régulier du déroulement du programme afin d'ajuster les réponses en fonction de son issue éventuelle (intensification des activités) au sein de la communauté si nécessaire ;
- Faciliter l'accès des réfugiés aux terres agricoles en collaboration avec les Mairies et les arrondissements et apporter un appui en matériels agricoles, intrants et semences aux réfugiés pour les inciter à pratiquer davantage l'agriculture pour les prochaines campagnes agricoles ;
- Prévoir régulièrement une évaluation de la sécurité alimentaire chaque année ainsi que le profilage des réfugiés afin d'identifier les ménages les plus vulnérables et totalement dépendants de l'assistance alimentaire, et les ménages totalement ou partiellement autosuffisants, afin de mieux cibler les interventions aux besoins de chaque catégorie de ménages.

Mesures recommandées à HCR et CNAR en faveur de la protection physique des réfugiés

Les résultats de l'enquête montrent que le risque de violence sexuelle et sexiste (VSS) peut augmenter lorsque les réfugiés recherchent des moyens d'existence. Ainsi, pour prévenir la violence sexuelle et sexiste, il faut, à long terme, traiter les causes profondes du problème et à court terme, s'attaquer aux facteurs propres à la situation. Les programmes d'appui aux moyens de subsistance des réfugiés peuvent également offrir l'occasion de mener des interventions ciblées et judicieuses pour soutenir des moyens de subsistance durables et atténuer les risques. Il est souhaitable de prendre en compte les mesures suivantes dans les futurs programmes de HCR :

- Déterminer les types spécifiques de VSS auxquelles sont exposés les réfugiés dans la recherche de leur gagne-pain ;
- Mettre en place une stratégie qui consiste à intégrer des groupes de discussion dans les programmes afin d'offrir la possibilité aux femmes et aux hommes de discuter en toute sécurité des valeurs, des pratiques et des comportements communs concernant la prise de décisions économiques par les femmes ;
- Lutter contre les normes sociales justifiant les discriminations sexistes afin de prévenir avec efficacité les violences et les pratiques néfastes ;

- Concevoir des interventions d'appui aux moyens de subsistance efficaces et sans risques pour sortir les réfugiés de la pauvreté ;
- Évaluer les défis de protection associés aux stratégies de subsistance : transports, travail de nuit, rapports de force inégaux avec les autorités, problèmes en rapport avec les pièces d'identité. En coopération avec la communauté et les autorités locales, recherchez les moyens d'atténuer les risques (reconnaissance des documents d'identité, transports collectifs...);
- Prévenir les stratégies de survie négatives en évitant de mettre brutalement fin à un programme d'appui aux moyens de subsistance, lorsque les fonds viennent à manquer ; (désengagement progressif)
- En effet, les femmes ne sont pas toutes capables de créer leur entreprise ; certaines seront uniquement en mesure de travailler à domicile, du moins dans un premier temps ;
- Aider les femmes à mettre leurs économies en lieu sûr, pour qu'elles puissent garder le contrôle des revenus qu'elles gagnent. Il convient de les initier aux principes financiers élémentaires, concernant par exemple la gestion de l'argent, la constitution et la sauvegarde d'actifs, pour assurer un plus grand contrôle des ressources ;
- Étudier la possibilité de mener des interventions axées sur l'éducation par les pairs, les activités à domicile (garde d'enfants, artisanat), la formation et l'enseignement à distance, pour créer en toute sécurité des stratégies de subsistance ;
- Mettre en place une stratégie de suivi des enfants à risque (y compris par exemple apporter un soutien en AGR aux familles accueillant les ES/orphelins) ;
- Pour les femmes et filles victimes de violence sexuelle et sexiste, il est nécessaire d'assurer un accompagnement psychosocial, une formation et des mesures visant à renforcer la confiance en soi pour faciliter la réinsertion sociale avant de prendre des mesures d'autonomisation économique.

Mesures recommandées spécifiquement au CNAR

- Mettre en place un dispositif pour réduire les délais de procédure dans la délivrance de la documentation et informer les demandeurs d'asile au fur et à mesure de l'évolution de leur dossier de demande d'asile
- Mettre en place des partenariats avec des structures ou institutions locales afin de faciliter ou de renforcer les appuis allant de la fourniture de moyens de subsistance, à la formation professionnelle, au placement en emploi, ou à la facilitation de l'accès au crédit ou aux services de développement des entreprises ;

- Mettre en place un comité de suivi de la scolarisation des enfants et renforcer la distribution des fournitures scolaires en quantité suffisante surtout les cahiers d'activités et des livres ;
- Identifier des quartiers sans risque d'intempérie et de maladies où les loyers peuvent coûter moins chers, où c'est possible de réunir un grand nombre de réfugiés et orienter ces derniers vers ces quartiers en veillant à épargner les enfants de faire de longue distance pour trouver une école etc ;
- Utiliser les compétences à l'intérieur de la communauté réfugié comme par exemple les «médecins » ;
- Assurer des emplois décents, ainsi que le suivi des employeurs dans le cadre des programmes de placement des réfugiés ;
- Impliquer à la fois les réfugiés hommes et les réfugiés femmes comme alliés et acteurs clés, suivant une approche participative, dans la mise en œuvre des programmes d'appui aux moyens de subsistance des ménages réfugiés ;
- Organiser les réfugiés en communauté afin qu'ils puissent mieux s'informer ainsi que d'avoir des relais communautaires qui serviront d'intermédiaire en cas d'urgence entre la CNAR/HCR et la communauté ;
- Mettre en place et dynamiser le réseau communautaire de protection de l'enfant ;

Mesures recommandées spécifiquement au Bureau national de HCR

- Mettre en place un système des partenariats avec des structures nationales et des ONGs afin de favoriser l'insertion sociale des réfugiés à travers les emplois dans les ONGs ou entreprises de la place. Le partenariat avec l'ANPE est une avancée dans ce sens. Il convient de renforcer ce partenariat et de mettre en place d'autres ;
- Mettre en place un partenariat avec d'autres organes du Système des Nations Unies afin de renforcer l'assistance aux moyens d'existence durable ; par exemple que les réfugiés soient expressément cités comme cible des interventions dans le plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) ;
- Entreprendre régulièrement une évaluation des moyens de subsistance pour déterminer dans quelle mesure les réfugiés sont vulnérables à la pauvreté et exposés à la VSS ;
- Faire le plaidoyer au niveau du gouvernement pour que la carte de réfugié soit automatiquement assorti de la carte de résident, afin que les réfugiés puissent présenter un document d'identité qui ne puisse pas paraître discriminatoire ou renseignant sur leur situation.

Au niveau politique, il est nécessaire de recommander aux décideurs et au gouvernement du Bénin de :

- Faire des plaidoyers auprès des autorités béninoises afin de faciliter l'insertion socio professionnelle des réfugiés dans les systèmes nationaux de prise en charge ;
- Mettre en application effective les textes et les conventions qui contribuent à réduire les restrictions au travail des réfugiés et qui prévoient des dispositions pratique de règlement des conflits entre communauté d'accueil et les réfugiés;
- Promouvoir le travail décent, en partenariat avec les autorités, le secteur privé et des organisations compétentes, comme l'OIT.

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

Le Bénin est une grande terre d'asile. Il a accueilli par le passé des réfugiés de diverses nationalités tels que les Togolais, les Rwandais, les Burundais, les Congolais de la RDC et du Congo Brazaville. Toute ces populations ont séjourné au Bénin pendant de longues années et reçu l'assistance et le soutien du HCR et de la CNAR l'organe gouvernemental d'assistance aux réfugiés. A ce jour, le Bénin compte environ 572 personnes sous mandat dont : 84 demandeurs d'asile et 488 réfugiés résidant majoritairement à Cotonou.

Soucieux du bien-être des réfugiés, et se rendant compte que l'assistance maintient les réfugiés sous l'assistanat, le HCR a décidé de renforcer sa politique d'autonomisation et d'amélioration des moyens d'existence des réfugiés en vue de leur permettre de se libérer de l'assistance et d'avoir leur propre revenu.

Ainsi, le HCR travail au Bénin en collaboration avec la Coordination Nationale d'assistance aux réfugiés (CNAR) qui est le partenaire opérationnel en charge de la détermination du statut de réfugiés (DSR) et de la mise en œuvre de l'assistance en faveur des réfugiés.

Il convient de signaler que la responsabilité du Bénin en matière de protection des réfugiés est marquée par des accords internationaux. En effet, la République du Bénin est signataire de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés **qui stipule que :**

- Les Etats Contractants accorderont à tout réfugié résidant régulièrement sur leur territoire le traitement le plus favorable accordé, dans les mêmes circonstances, aux ressortissants d'un pays étranger en ce qui concerne l'exercice d'une activité professionnelle salariée.
- Les Etats Contractants accorderont aux réfugiés se trouvant régulièrement sur leur territoire le traitement aussi favorable que possible et en tout cas un traitement non moins favorable que celui accordé dans les mêmes circonstances aux étrangers en général, en ce qui concerne l'exercice d'une profession non salariée dans l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le commerce, ainsi que la création de sociétés commerciales et industrielles.
- 1. Tout Etat contractant accordera aux réfugiés résidant régulièrement sur leur territoire, qui sont titulaires de diplômes reconnus par les autorités compétentes dudit Etat et qui sont désireux d'exercer une profession libérale, un traitement aussi favorable que possible et en tout cas un traitement non moins favorable que celui accordé, dans les mêmes circonstances, aux étrangers en général.

En outre, l'engagement du Bénin est matérialisé par la prise de l'ordonnance N°75-41 du 16 juillet 1975 portant statut des réfugiés au Bénin en son article 6, « les bénéficiaires du statut de réfugié reçoivent le même traitement que les nationaux en ce qui concerne l'accès à l'éducation, les bourses, le droit du travail et les avantages sociaux».

Au vu de tout ces engagements, l'Etat est responsable de la protection juridique et du bien être socio-économique des réfugiés au Bénin. Cependant, en réalité, les conditions économiques précaires prévalant dans le pays ne permettent pas aux réfugiés de jouir pleinement de ces droits.

En effet, il faut souligner que les conditions économiques du Bénin, font que le Pays fait partie des pays les plus pauvres du monde.

Par rapport à la situation économique, le Produit Intérieur Brut nominal (PIB) a connu au cours de la période 2004-2014 une progression régulière annuelle moyenne de 7,7%. Cette évolution est liée à celle des secteurs primaire, secondaire et tertiaire qui ont progressé en moyenne respectivement de 7,9% ; 6,6% et 8,1% sur la période. Au niveau national, la reprise économique enregistrée en 2011, après trois années consécutives de ralentissement s'est consolidée en 2012, 2013. En effet, après une décélération du rythme de l'activité de 4,9% à 2,1 % entre 2008 et 2010, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 3,0% en 2011 pour se situer à 4,6% en 2012. En 2013, le taux de croissance a connu son niveau le plus élevé depuis 1999, soit 6,9%.

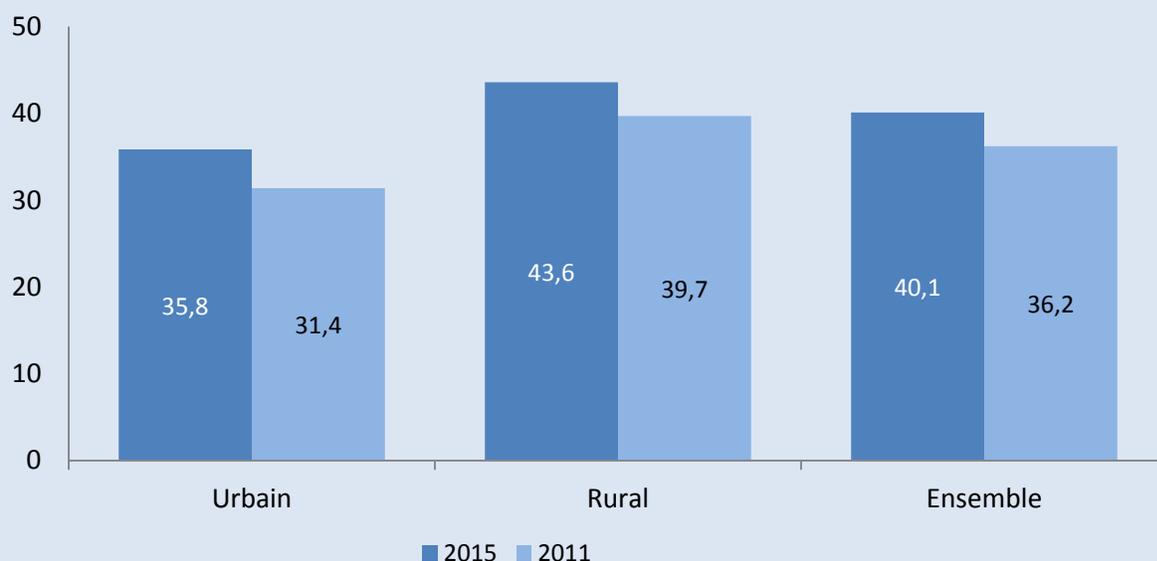
Graphique 1: Evolution du taux de croissance de 2004 à 2014



Source: Travaux du consultant à partir des données de l'INSAE, août 2015

En ce qui concerne la situation de la pauvreté, la proportion de personnes pauvres s'est accrue de 3,9 points entre 2011 et 2015, passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015. Bien que l'aggravation de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain (4,5% contre 3,9% pour le milieu rural), elle reste importante en milieu rural où quatre personnes sur dix sont pauvres contre trois personnes sur dix en milieu urbain en 2015.

Graphique 2: Evolution de la proportion (%) de personnes pauvres entre 2011 et 2015 selon le milieu de résidence



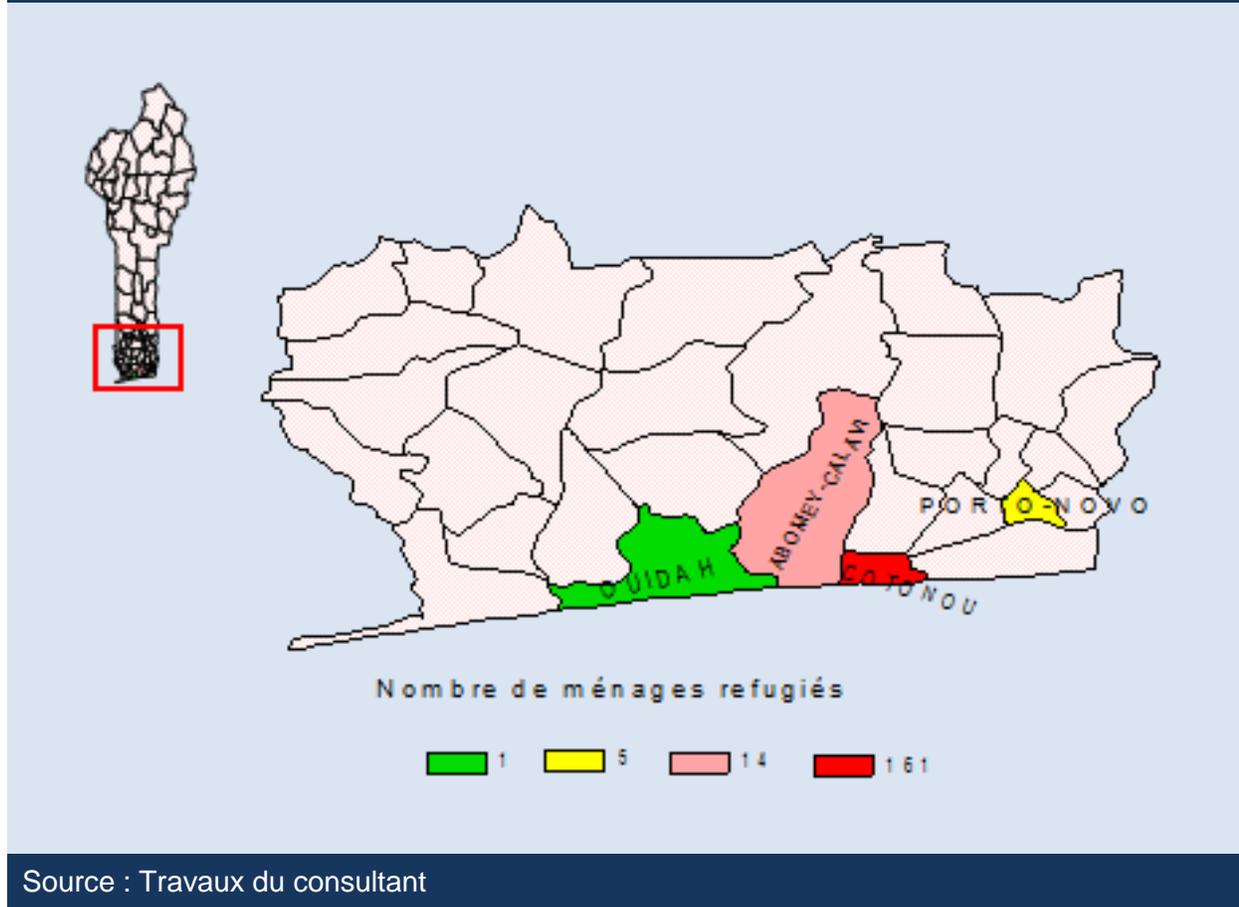
Source : INSAE, EMICoV 2015

Le taux de sous-emploi est élevé pour l'ensemble de la population, et beaucoup sont obligés de faire recours à des jobs supplémentaires afin d'augmenter leurs revenus. En 2011, d'après les résultats de EMICoV⁶, le taux de sous-emplois global, estimé à 53,9% de la population active, au niveau national et 34,0% pour Cotonou. Ce taux est encore plus élevé lorsqu'on considère la population des jeunes vivant dans les centres urbains; c'est également là où vit la majorité des réfugiés pour qui la situation économique est encore pire que pour les autochtones. Avec ces conditions économiques difficiles, les employeurs auraient tendance à favoriser le recrutement des membres de leurs familles ou d'autres Béninois plutôt que les réfugiés.

Dans ce contexte, il urge d'évaluer la situation socio-économique des réfugiés bénéficiant de cette stratégie afin d'en donner des lignes directionnelles sur la programmation possible, sur le plaidoyer avec les acteurs de développement et de la lutte contre la pauvreté.

⁶ Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages, INSAE, 2011

Figure 1: Carte de la localisation géographique des zones de concentration des réfugiés au Bénin



Source : Travaux du consultant

1.2. Objectifs de l'évaluation

Cette étude a pour objectif principal d'évaluer la situation socio-économique de base des réfugiés. De façon spécifique, il s'agit de :

- identifier des profils sociaux-économiques des familles réfugiée (groupe de richesse);
- collecter des données quantitatives et qualitatives sur les actifs, le niveau de revenu, l'éducation, l'expérience de travail et les capacités de travail formel et l'auto-emploi;
- collecter des informations sur l'intérêt et la motivation des réfugiés à trouver du travail formel et l'auto-emploi, y compris des facteurs qui empêchent la participation dans certains secteurs de travail ;
- évaluer le niveau de consommation des ménages;
- identifier les mécanismes d'adaptation et des stratégies de gestion des risques;
- identifier des personnes prises en charge qui sont les plus disposées et aptes à bénéficier d'une formation professionnelle, l'apprentissage, l'appui à l'auto-emploi et d'autres types de programmes de préparation à l'auto-emploi;

- faire une étude des partenariats en cours et proposer d'autres types de partenariat avec des structures nationales pouvant aider à l'amélioration des moyens de subsistance et d'autonomisation des réfugiés; afin
- aider l'UNHCR à cibler correctement les appuis.

13. Méthodologie utilisée

1.3.1. Revue documentaire et conception des outils de collecte

A l'issue des réunions préparatoires, en plus de HCR, plusieurs structures ont été retenues pour la recherche et l'exploitation des documents disponibles, notamment les rapports sur leurs missions. La première phase de recherche documentaire au niveau de HCR a permis d'adapter et de finaliser les questionnaires standards conçus par le HCR. Ces questionnaires standards ont été exploités par l'équipe de consultants pour concevoir et finaliser les questionnaires soumis à l'appréciation de l'équipe de HCR et de la CNAR pour examen et validation. En plus des questionnaires, un manuel de compréhension des questionnaires a été conçu pour faciliter la formation des agents enquêteurs. Les questionnaires de collecte ont été élaborés par domaine : Caractéristiques des ménages et les actif et conditions de vie, Autonomisation et stratégies d'adaptation, Consommation et Santé nutritionnelle. Le questionnaire ménage a permis de collecter des informations qualitatives et quantitatives. Les outils de collecte ont été améliorés et finalisés sur la base des indicateurs d'impact dans le cadre de l'AGDM et sur la base des informations obtenues à partir des documents de HCR.

1.3.2. Organisation de l'enquête et déroulement des différentes phases

○ *Echantillonnage*

La liste des ménages réfugiés est disponible et constitue la base de sondages. La méthode d'échantillonnage exhaustif a été utilisée vue qu'une liste de tous les ménages réfugiés ou de tous les individus, est disponible. Cette approche permet d'actualiser la liste des réfugiés bénéficiaires de l'assistance de HCR. Ainsi, la base de sondage est constituée de 572 ménages pour environ 220 ménages environ. L'enquête portera sur un échantillon qui couvre la totalité des ménages. Il a été convenu au départ de faire un ratissage systématique des ménages réfugiés. Le suivi des plans d'évolutions des différentes équipes et la réception de tous les questionnaires remplis ont permis de faire un point sur l'évolution de la collecte.

Signalons qu'en dehors des quartiers de ville de la commune de Cotonou, l'enquête s'est étendue à d'autres villes comme Porto-Novo Ouidah et Abomey-Calavi. Au terme de la collecte des données, 181 ménages ont été enquêtés pour un total de 450 individus (réfugiés). Ainsi, le taux de ratissage est estimé à 82,3% pour les ménages.

A la fin de la collecte, on dénombre 206 femmes réellement enquêtées contre 244 hommes. Le point détaillé par pays d'origine se présente comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 1: Structure de l'échantillon après enquête

Pays d'origine	Nombre de ménages	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
RCA	150	196	169
Côte d'Ivoire	27	44	37
Irak	1	1	0
Soudan	2	2	0
Autre	1	1	0
Total	181	244	206

Source: Enquête HCR 2015

- *Recrutement et formation des agents enquêteurs*

Le personnel de terrain a été constitué d'un effectif de dix (10) agents enquêteurs. Ce personnel a été recruté sur la base de des expériences en enquête auprès des ménages. L'aspect genre a été pris en compte de sorte à avoir 50% de femmes dans l'équipe des agents. Ainsi, la liste des agents enquêteurs est constituée de 5 hommes et 5 femmes. Les consultants ont travaillé ensemble pour le recrutement de ces agents dont la liste est soumise aux responsables de l'HCR et de la CNAR.

La formation des agents de collecte (enquêteurs) s'est déroulée dans les locaux de HCR à Cotonou, les 13 et 14 octobre 2015 suivi d'un pré-test le 15 octobre 2015. Cette formation a été assurée par le consultant principal et ces associées avec la présence effective des responsables de l'HCR et de la CNAR.

- *Sensibilisation des réfugiés*

En prélude à l'enquête, les consultants en collaboration avec l'HCR et la CNAR ont procédé à une sensibilisation des réfugiés qui s'est déroulée au siège de l'HCR à Cotonou le mercredi 7 octobre 2015. Ainsi 5 groupes de réfugiés ont été reçus au cours de la journée. L'objectif était d'informer ces derniers sur le but de l'étude initié par l'HCR et de solliciter leur disponibilité pour la réussite de l'opération. Au total 146 réfugiés des deux sexes ont répondu présents à cette journée de sensibilisation. A l'issue de cette séance les réfugiés ont apprécié la démarche de l'HCR et ont marqué leur disponibilité pour la réussite de l'enquête. Les réfugiés qui ont répondu présent ont été exhortés à relayer les informations au niveau des réfugiés absents. Enfin, signalons que 5 leaders réfugiés ont été désignés pour servir de guides au cours de l'opération de terrain. La désignation de ces guides à été faite par les réfugiés eux-mêmes avec une approche participative.

- *Déroulement de l'enquête proprement dite*

Le démarrage de phase principale de collecte s'est déroulé en deux phases à savoir : le déploiement des agents sur le terrain et la supervision de la première phase de collecte. Après

leur formation, la collecte des données sur le terrain a eu lieu du 16 au 24 octobre 2015 soit pendant 9 jours. Les 10 agents de collecte ont été constitués en binômes, soit 5 équipes, et installés dans 5 zones d'enquête constituées par les quartiers de Cotonou et environ par les consultants. Chaque équipe a été appuyée par un guide réfugié identifié dans les localités de travail. Au total cinq guides ont été mis à la disposition des agents pour leur faciliter la reconnaissance des lieux d'habitation des réfugiés et le contact avec ceux-ci.

A chaque équipe est attribuée d'une part, une zone de travail qui tient compte de la proximité des quartiers et de la densité des réfugiés par zone d'habitation et d'autre part une liste actualisée selon les nom et prénoms, le contact et le quartier d'habitation des réfugiés puis un leader réfugié (guide) pour les accompagner sur le terrain.

- *Supervision de la collecte sur le terrain*

La supervision de l'enquête a été assurée par le consultant principal et ces associés appuyés par les responsables du HCR et de la CNAR. Ces superviseurs ont eu pour mission le contrôle de la qualité du travail des agents enquêteurs. Les tâches du superviseur dans l'assurance qualité des données ont été de plusieurs ordres.

Les superviseurs se sont assurés du démarrage effectif de l'opération dans les différentes zones d'enquête :

- ils se sont assurés de la pertinence des données collectées et de la vérification de la cohérence des informations recueillies dans l'application;
- ils ont assisté à des interviews réalisées par les agents enquêteurs dans quelques ménages réfugiés;
- ils ont observé et vérifié le travail des agents enquêteurs dont ils se sont assurés de la présence dans les zones de travail ;
- ils se sont assurés que les travaux de terrain se font selon la méthodologie retenue.

1.4. Évaluation de la qualité des données et limites de l'évaluation

- *Evaluation de la qualité des données*

Juste après la fin de la collecte, toutes les équipes d'agents enquêteurs ont été invitées à une séance de vérification et correction des données. Il convient aussi de signaler qu'avant la formation des agents de saisie, le masque de saisie a été révisé et adapté en fonction des modifications apportées au questionnaire ménage standardisé. Afin de garantir une meilleure qualité des données enregistrées, il a été demandé à chaque agent enquêteur de faire des vérifications et des corrections dans les données. Par ailleurs, des contrôles de cohérence ont été programmés dans le masque de saisie afin de garantir une bonne qualité des données.

Aussi, au terme de l'enquête la compilation des données recueillies sur le terrain a-t-elle été faite et la base brute de données a été exportée au format SPSS. Des apurements complémentaires ont été réalisés sur la base de données brute.

- *Limite de l'étude*

Les résultats de l'enquête pourraient être considéré comme insuffisants sur la base des aspects suivants :

Primo, la totalité des réfugiés n'a pas été couverte, du fait du changement du lieu d'habitation de certains réfugiés sans informer le HCR ou la CNAR et les difficultés de les joindre au téléphone à partir de leur numéro de téléphone enregistré par la CNAR lors de leur enrôlement.

Secondo, les informations collectées et traitées décrivent une situation sur une période données, celle correspondant à la période du déroulement de l'enquête. Cette situation pourra évoluer autrement dans le temps. Les prévisions ou prédictions sont essentiellement basées sur les résultats obtenus.

Tertio, il peut exister un biais dans les réponses, notamment celles portant sur les informations individuelles fournies par un répondant principal du ménage, les possessions (les chefs de ménages ignorent et minimisent le nombre de biens possédés); minimisent aussi leurs revenus.

2. PROFIL ET CONDITIONS DE VIE DES REFUGIES

2.1. Profil sociodémographique des réfugiés

Structure des réfugiés selon le pays d'origine

L'analyse de la répartition des réfugiés enquêtés par pays, le plus grand effectif se note au niveau de la République Centrafricaine (365), suivi de la Côte d'Ivoire (81). Cet effectif est par contre très faible dans les autres nationalités.

Tableau 2: Répartition (%) des réfugiés selon le sexe et groupe d'âge par pays d'origine

	Sexe		Groupe d'âge					Nombre de Réfugiés
	Masculin	Féminin	0 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 18 ans	19 à 59 ans	60 ans et plus	
RCA ⁷	53,7	46,3	11,8	9,0	15,6	63,0	0,5	365
Cote d'Ivoire	54,3	45,7	8,6	17,3	8,6	61,7	3,7	81
Irak	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	1
Soudan	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	2
Autre	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	1
Total	54,2	45,8	11,1	10,4	14,2	63,1	1,1	450

Source: Enquête HCR 2015

Structure des réfugiés selon les caractéristiques sociodémographiques

L'analyse selon le sexe révèle que 54,2% des réfugiés sont des hommes contre 45,8% de femmes. Quant à la répartition selon l'âge, les réfugiés sont en grande partie âgés de 19 à 59 ans (63,1%), et de 12 à 18 ans (14,2%). Par ailleurs, 11,1% des réfugiés sont âgés de 0 à 5 ans et 10,4% sont âgés de 6 à 11 ans. Les personnes âgées de 60 ans et plus (1,1%) sont en faible proportion. Le point détaillé par pays d'origine se présente comme le montre le tableau 2.

L'analyse des résultats du tableau 3 montre que environ 28,9% des réfugiés sont âgés de moins de 15 ans. La proportion des personnes âgées de 15 ans et plus s'élève à 71,1%. Par ailleurs, 64% des personnes âgées de 15 ans et plus sont célibataires.

⁷République Centrafricaine

Les réfugiés sont majoritairement autres chrétiens (45,5%). Après, viennent les catholiques (34,2%), les musulmans (10,9%) et les protestants (8,0%).

Tableau 3: Répartition des réfugiés selon le statut de fréquentation et le plus haut niveau d'instruction, le statut matrimonial, la religion

	Pourcentage	Effectifs
Statut matrimonial		
Personnes âgées de moins de 15 ans	28,9	130
Personnes âgées de 15 ans et plus	71,1	320
<i>dont</i>		
Marié(e) monogame	15,1	68
Marié(e) polygame	0,9	4
Union libre	5,8	26
Célibataire (jamais marié(e))	45,3	204
Divorcé(e) / séparé(e)	0,9	4
Veuf (veuve)	3,1	14
Religion		
Musulmane	49	10,9
Catholique	154	34,2
Protestante	36	8,0
Autres chrétiens	204	45,3
Sans religion	1	0,2
Autre religion	6	1,3
Total	450	100,0
Source: Enquête HCR 2015		

2.2. Situation des réfugiés suivant les services sociaux de base

2.2.1. Situation d'éducation des réfugiés

Niveau d'instruction des chefs de ménages réfugiés: caractérisation des actifs humains

D'après les résultats du tableau 4, les chefs de ménages réfugiés sont en grande partie des personnes ayant atteint les niveaux d'instruction secondaire 2 (39,2%) et supérieur (46,4%). Les chefs de ménage ayant le niveau secondaire (12,2%) et primaire (2,2%) sont en faibles proportions.

Par ailleurs, le ratio actifs sur populations des ménages est en moyenne relativement élevé. Il est estimé à 85,0%. Ce résultat traduit que, en moyenne, dans un ménage de 10 personnes, 8 membres ont un niveau d'instruction qualifié.

Tableau 4: Répartition (%) des chefs de ménages enquêtés selon le niveau d'instruction et suivant le sexe, ratio (%) actifs sur population des ménages

	Niveau d'instruction du chef de ménage					Ratio actifs ^(a) sur population des ménages	Nombre de ménages
	Aucun niveau	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur		
Sexe du chef de ménage							
Masculin	0,0	0,0	10,0	41,7	48,3	90,7	120
Féminin	0,0	6,6	16,4	34,4	42,6	73,6	61
Ensemble	0,0	2,2	12,2	39,2	46,4	85,0	181

(a) : Il est considéré ici comme actif du ménage, le nombre de membre de ménage ayant un niveau d'instruction qualifié (secondaire 1 et plus). Le ratio est obtenu par le rapport entre le nombre de personnes ayant un niveau d'instruction qualifié et la taille du ménage.

Source: Enquête HCR 2015

Niveau d'instruction des populations des réfugiés suivant leur âge et leur sexe

Les résultats du tableau ci-après montrent que, quel que soit la tranche d'âge, la quasi-totalité des réfugiés (92,9%) ont fréquenté. Selon les groupes d'âge, à part les moins de 5 ans, tous les autres ont fréquenté. Parmi, ceux qui ont fréquenté, 33,6%, 31,6% ont respectivement le niveau de secondaire 2 et de supérieur.

En ce qui concerne la répartition selon le groupe d'âge pour chaque niveau d'étude des réfugiés, les parts les plus élevées sont observées au niveau des tranches d'âges de moins de 5 ans, 5-11 ans, de 12-17 ans et de 18-24 ans.

Tableau 5: Répartition (%) des réfugiés ayant fréquenté ou non, niveau de fréquentation, par groupe d'âge

Pourcentage de personnes	Groupes d'âge						Total
	Moins de 5 ans	5 à 11 ans	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 40 ans	40 ans et plus	
ayant fréquenté	25,6	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	92,9
ayant le niveau maternel et primaire	100,0	90,7	5,6	3,0	5,6	5,6	18,4
ayant le niveau secondaire 1	-	9,3	63,0	5,9	13,0	19,4	17,8
ayant le niveau secondaire 2	-	-	29,6	42,6	40,7	36,1	33,6
ayant le niveau supérieur	-	-	1,9	48,5	40,7	38,9	31,6
Nombre total de réfugiés ayant fréquenté ou fréquentant	11	54	54	101	162	36	418
Nombre total des Réfugiés	43	54	54	101	162	36	450

Source: Enquête HCR 2015

L'analyse selon le sexe, montre que la proportion des femmes qui ont fréquenté s'élève à 94,2% contre 91,8% pour les hommes. Toutefois, par niveau d'instruction, les hommes se retrouvent beaucoup plus au supérieur (37,9%) et au secondaire 2 (35,2%).

Tableau 6: Répartition (%) des réfugiés ayant fréquenté, niveau de fréquentation, par sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Personnes ayant fréquenté	91,8	94,2	92,9
Pourcentage de personne ayant le niveau maternel et primaire	14,3	23,2	18,4
Pourcentage de personne ayant le niveau secondaire 1	14,6	21,4	17,8
Pourcentage de personne ayant le niveau secondaire 2	35,2	31,8	33,6
Pourcentage de personne ayant le niveau supérieur	37,9	24,5	31,6
Nombre total des réfugiés ayant fréquenté ou fréquentant	224	194	418
Nombre total de réfugiés	244	206	450

Source: Enquête HCR 2015

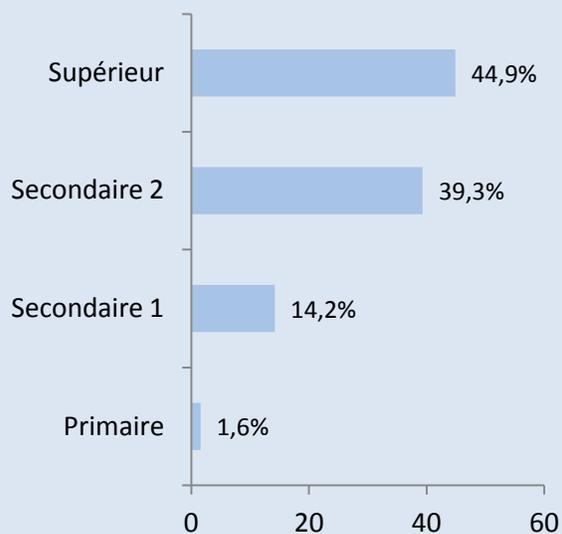
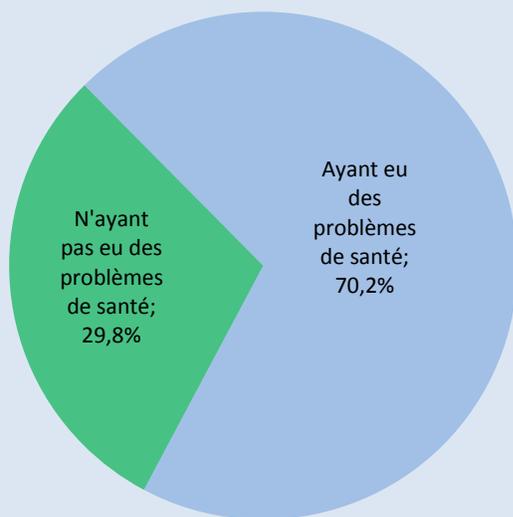
2.2.2. Situation sanitaire des ménages réfugiés : actifs humains – sante des membres du ménage

Au regard des résultats du graphique 3, les réfugiés ont majoritairement (70,2%) eu des problèmes de santé au cours des 30 derniers jours qui ont précédés l'enquête. Selon le niveau d'instruction du chef, on constate que dans l'ensemble, les ménages ayant enregistré des problèmes de santé sont ceux dirigés par des personnes ayant le niveau d'instruction supérieur (44,9%) et secondaire 2 (39,3%).

Graphique 3: Répartition (%) des ménages réfugiés selon la survenance de problèmes de santé

Pourcentage de ménages selon leur statut dans la survenance des problèmes de santé

Pourcentage de ménages ayant des problèmes de santé selon le niveau d'instruction du chef de ménage



Source: Enquête HCR 2015

S'agissant des types de problème sanitaire que les ménages ont eu au cours des 30 derniers jours précédant l'interview, on note que 44,1% ont souffert de « trouble de vue » ; 33,9% ont souffert de « maladies chroniques » (diabète, maladie respiratoire, cancer, tuberculose, VIH ou maladie cardiaque, etc.); 23,6% qui avaient besoin d'une « aide alimentaire » pour le ménage et 15,0% ont souffert de « trouble de l'ouï ». Les ménages ayant souffert des autres problèmes de santé sont relativement en faible proportion (Voir le tableau 7 pour plus de détail).

Tableau 7: Répartition (%) des ménages réfugiés ayant des problèmes de santé par type de problème de santé

Type de problème de santé	Pourcentage de ménages
Maladies chronique	33,9
Handicap physique	7,9
Handicap intellectuel	3,1
Trouble de vue	44,1
Trouble de ouï	15,0
Trouble de parole	3,1
Handicap physique modéré	4,7

Tableau 7: Répartition (%) des ménages réfugiés ayant des problèmes de santé par type de problème de santé

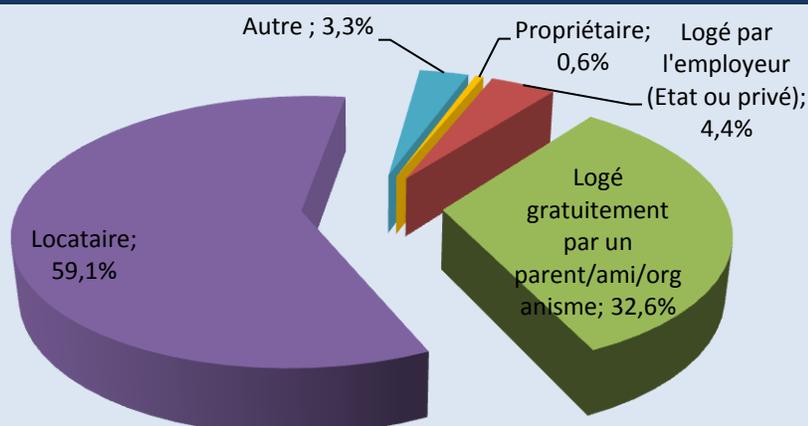
	Pourcentage de ménages
Handicap physique grave	2,4
Incapacité de s'occuper de soi	2,4
Etat mental	3,1
Toxicomanie/alcool	1,6
Nutritionnelle	23,6
Blessure corporelle causé par la violence, la violence sexuelle et sexiste	14,2
Plusieurs décès d'enfant au cours de leur vie de ménage	7,1
Nombre total de ménages réfugiés ayant un problème de santé au cours des 30 derniers jours	127

Source: Enquête HCR 2015

2.2.3. Accès au logement et caractéristiques de logement ; actifs physiques

En analysant le statut d'occupation du logement, il convient de noter que dans l'ensemble, la majorité des ménages réfugiés sont locataires de leur logement (59,1%) et ceux qui vivent dans des logements gratuits font (32,6%). Par contre, seulement 4,4% des ménages sont logés par l'employeur.

Graphique 4: Répartition (%) des ménages réfugiés selon le statut de logement



Source: Enquête HCR 2015

Loyer mensuel moyen payé par les ménages locataires

Les résultats du tableau 8 révèlent globalement que, le loyer mensuel moyen payé par les ménages locataires est estimé à 32 096FCFA. Ce loyer est estimé à 34 776 FCFA pour les ménages dirigés par les hommes contre 26 292FCFA pour les ménages dirigés par les femmes (soit un écart de 8 484FCFA).

L'analyse suivant le niveau d'instruction du chef de ménage montre que le loyer mensuel moyen payé augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, dans l'ensemble, les chefs de ménage ayant le niveau supérieur payent plus de loyer que les autres de niveau inférieur.

Aussi, le même scénario s'observe lorsqu'on considère la situation dans l'emploi du chef de ménage. Ainsi, les chefs de ménage employeur ou travailleur à leur propre compte payent en moyenne 56 975FCFA par mois comme loyer ; ce qui représente d'une part, environ le double du loyer payé par les ménages dirigés par des personnes ayant une occupation comme ménagère/aide familial/autre et apprenti/élève/étudiant/retraité/autre inactif, et d'autre part trois fois le loyer payé par ceux les salariés permanents/temporaires puis les chômeurs/à la recherche du premier emploi.

Tableau 8: Loyer mensuel moyen payé par les ménages locataires suivant le sexe, le niveau d'instruction et la situation dans l'emploi du chef de ménage

	Loyer mensuel moyen	Nombre total des ménages locataires
Sexe		
Masculin	34 776	74
Féminin	26 292	33
Niveau d'instruction		
Primaire	16 667	2
Secondaire 1	23 923	12
Secondaire 2	25 628	44
Supérieur	41 049	49
Situation dans l'emploi		
Chômeur/A la recherche du premier emploi	17 846	10
Apprenti/Elève/Étudiant/Retraité/Autre inactif	29 878	40
Ménagère/Aide familial/Autre	30 400	17
Salarié permanent/temporaire	22 725	20
Employeur/Travailleur à son propre compte	56 975	20
Ensemble	32 096	107

Source: Enquête HCR 2015

Caractéristiques des logements occupés

Dans l'ensemble, en ce qui concerne les caractéristiques du logement, une part importante de ménages vivent dans des logements caractérisés par un toit en tôle (64,1%), mur en ciment (54,7%) et un sol en ciment (60,8%).

Par ailleurs, très peu de ménages utilisent des logements caractérisés par un toit en ciment (19,9%), ou un mur en brique (37,6%) et un sol en carreaux (27,6%).

Tableau 9: Répartition (%) des ménages selon les caractéristiques du logement

	Pourcentage de ménages
Nature du toit du logement	
Planches en bois	0,6
Tuiles	5,5
Ciment	19,9
Tôles	64,1
Autre	9,9
Nature du mur du logement	
Ciment	54,7
Pierre avec chaux/ciment	1,1
Briques	37,6
Blocs de ciment	3,3
Autre	3,3
Nature du sol du logement	
Matériau sale (Terre/sable, Bouse)	1,2
Carrelage	27,6
Ciment	60,8
Moquette	5,0
Autre	5,4
Nombre de ménage	181

Source: Enquête HCR 2015

2.2.4. Sources d'énergie et d'eau, type de toilettes utilisées par les ménages

Sources d'énergie pour la cuisson et l'éclairage

L'analyse des conditions de vie des ménages a permis de constater que plus de la moitié des ménages (60,8%) utilisent le charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisson des aliments. On note néanmoins 27,6% qui se servent du gaz (voir tableau 10).

S'agissant de la source d'énergie pour l'éclairage, la majorité des ménages (87,8%) utilise le courant électrique de la SBEE à la maison pour l'éclairage. Par ailleurs, il faut noter que 8,9% des ménages utilisent des lampes/bougies incandescentes ou des lampes rechargeables comme source d'éclairage (voir tableau 10).

Tableau 10: Répartition (%) des ménages selon les sources d'énergie pour la cuisson et l'éclairage

	Effectif des ménages	Pourcentage de ménages
Source d'énergie pour la cuisson		
Bois et autre résidus	20	11,0
Charbon de bois	110	60,8
Gaz	50	27,6
Electricité	1	0,6
Source d'énergie pour l'éclairage		
Courant électrique de la SBEE	159	87,8
Panneaux solaires	1	0,6
Lampe/bougies incandescentes	11	6,1
Lampe rechargeable	5	2,8
Autre	5	2,7
Total	181	100,0

Source: Enquête HCR 2015

Sources d'eau de boisson et type de toilettes utilisées par les ménages

Pour ce qui est de la source d'eau de boisson, la quasi-totalité (86,2%) des ménages utilisent le robinet d'eau courante comme source d'eau. Il faut tout de même, signaler que certains ménages utilisent les puits amélioré (7,2%) et traditionnel (4,4%) dans une faible proportion (voir tableau 10).

Par ailleurs, par rapport au type de toilettes utilisées par les ménages, un tiers des ménages (31,5%) utilisent comme toilettes les latrines à fosses avec dalle ; par contre, 24,9% utilisent des latrines à fosses ventilées et 23,8% utilisent des toilettes connectées à fosse septique.

Il convient de noter que quelques-uns des ménages, même si c'est dans une faible proportion (6,6%) utilisent des latrines à fosses sans dalle/trou ouvert. Ces ménages sont exposés dangereusement à des problèmes de santé.

Tableau 11: Répartition (%) des ménages selon les sources d'eau de boisson et type de toilettes utilisées

	Effectif des ménages	Pourcentage de ménages
Source d'eau de boisson		
Robinet eau courante	156	86,2
Forage/pompe	3	1,7
Puits amélioré	13	7,2
Puits traditionnel	8	4,4
Autre	1	0,5
Type de toilettes utilisé		
Connectée à fosse septique	43	23,8
Reliée à des latrines	8	4,4
Latrines améliorées ventilées (LAV)	45	24,9
Latrines à fosses avec dalle	57	31,5
Latrines à fosses sans dalle/trou ouvert	12	6,6
Pas de toilettes, nature	1	0,6
Autre	15	8,2
Total	181	100,0

Source: Enquête HCR 2015

2.3 Situation d'autonomisation des réfugiés

2.3.1. Situation dans l'emploi des réfugiés

Comme le montrent les résultats du tableau 12, l'analyse du statut d'occupation des réfugiés révèle que 23,4% des personnes âgées de 6 ans et plus sont occupés. Les réfugiés recensés sont en grande partie des Apprentis/Elèves/Étudiants ; ils représentent 43,8% des personnes âgées de 6 ans et plus. La proportion des personnes travaillant à leur compte propre s'élève à 11%. Par contre les salariés permanents (4,2%) et temporaire (6,0%) sont en faible proportion.

Tableau 12: Répartition des réfugiés selon le statut de fréquentation et le plus haut niveau d'instruction

	Effectifs des réfugiés	Pourcentage des réfugiés
Personnes âgées de moins de 6 ans	50	11,1
Personnes âgées de 6 ans et plus	400	88,9
<i>dont</i>		
Ménagère	27	6,8
A la recherche du 1 ^{er} emploi	27	6,8
Chômeur	14	3,5

Tableau 12: Répartition des réfugiés selon le statut de fréquentation et le plus haut niveau d'instruction

	Effectifs des réfugiés	Pourcentage des réfugiés
Apprenti/Elève/Étudiant	175	43,8
Autre inactif	34	8,5
Employeur	1	0,3
Travailleur à son propre compte	44	11,0
Salarié permanent	17	4,3
Salarié temporaire	24	6,0
Aide familial	7	1,8
Autre (préciser)	30	7,5
Total	450	100,0

Source: Enquête HCR 2015

Situation dans l'emploi des chefs de ménage

L'analyse du tableau 13 révèle que, les chefs de ménage hommes comme femmes sont essentiellement des apprentis/élèves/étudiants/retraités/autre inactif (soit 34,2% chez les hommes contre 27,9% chez les femmes). La proportion des chefs de ménage salariés permanents ou temporaires est cinq fois plus élevée chez les hommes (23,3%) que chez les femmes (4,9%). Par contre, on retrouve les employeurs et travailleurs à leur propre compte beaucoup plus au niveau des femmes (19,7%) que chez les hommes (15,0%) ; ce qui pourrait être dû aux AGR que les femmes mènent souvent.

L'analyse suivant le groupe d'âge montre que, pour les chefs de ménages chômeurs ou à la recherche de leur premier emploi, les proportions décroissent des générations les plus jeunes vers les plus vieilles générations. Ce taux est de 21,1% pour la tranche 25-29 ans, de 16,7% pour les chefs âgés de 30-39 ans, et 5,9% chez les 40 ans et plus. Par ailleurs, on note pour les tranches d'un âge compris entre 30-39 ans et 40 ans et plus, plus d'un (1) chef de ménage sur quatre (4) travaille à son propre compte ou est employeur.

Par rapport au niveau d'instruction, l'analyse des résultats montre que près de la moitié des chefs de ménage ayant le niveau supérieurs sont des apprentis/élèves/étudiants/retraités/autre inactif (47,6%). Pour ce qui est des chefs qui ont le niveau primaire, 50,0% sont occupés dans des tâches ménagères ou aide familial. Par ailleurs, 36,4% des chefs de ménage ayant le niveau secondaire¹ travaillent à leur propre compte et 25,0% sont des apprentis/élèves/retraités et autres inactifs. Quant aux chefs de ménages ayant le niveau secondaire 2, la proportion des ménages est estimée à 43,7% pour ceux qui sont salariés permanents ou temporaires.

Tableau 13: Répartition (%) des ménages réfugiés selon la situation d'activité de leur chef suivant leur sexe, leur groupe d'âge et leur niveau d'instruction

	Situation dans l'emploi exercé actuellement					Nombre de ménages
	Chômeur/ à la recherche du premier emploi	Apprenti/Elève/ Etudiant/Retraité/Autre inactif	Ménagère/ Aide familial/ Autre	Salarié permanent/ temporaire	Employeur/ Travailleur à son propre compte	
Sexe						
Masculin	15,0	34,2	12,5	23,3	15,0	120
Féminin	18,0	27,9	29,5	4,9	19,7	61
Groupe d'âge						
15 à 24 ans	16,7	59,5	7,1	9,5	7,1	42
25 à 29 ans	21,1	38,6	10,5	17,5	12,3	57
30 à 39 ans	16,7	12,5	25,0	22,9	22,9	48
40 ans et plus	5,9	14,7	35,3	17,6	26,5	34
Niveau d'instruction						
Primaire	25,0	25,0	50,0	0,0	0,0	4
Secondaire 1	0,0	36,4	27,3	0,0	36,4	22
Secondaire 2	14,1	12,7	18,3	43,7	11,3	71
Supérieur	21,4	47,6	14,3	0,0	16,7	84
Ensemble	16,0	32,0	18,2	17,1	16,6	181

Source: Enquête HCR 2015

2.3.2. Principaux domaines d'activité des réfugiés

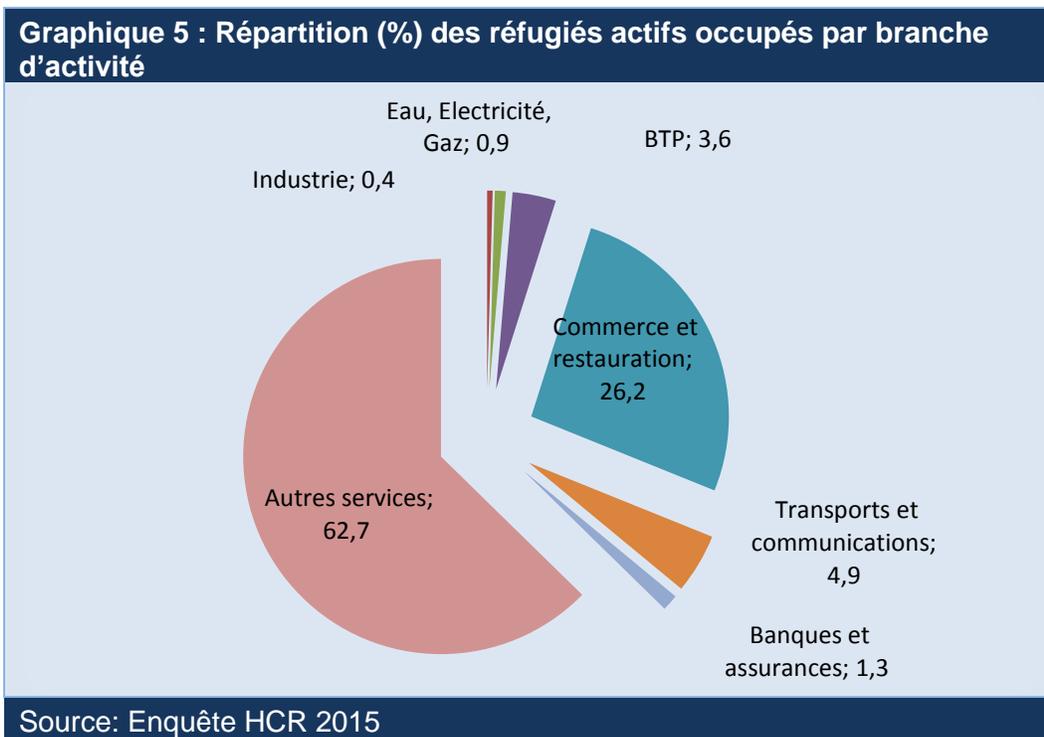
Secteur d'activité des réfugiés actifs occupés

Le secteur d'activité est une variable clé dans la mesure du niveau d'occupation des personnes actives. L'analyse des résultats de l'enquête montre que 62% des réfugiés exercent une activité génératrice de revenu. Il est à remarquer comme annoncé plus haut qu'aucun réfugié n'est employé dans la branche d'activité "Agriculture". Les réfugiés vivant au Bénin n'ont aucune production agricole propre pour couvrir leur besoin alimentaire et autre.

La branche d'activité "Autre service"⁸ au premier rang enregistre 62,7% des réfugiés en activité, pendant que celle de "Commerce et restauration" en deuxième position occupe 26,2% des réfugiés actifs. Le "Transport et communication" ainsi que le "BTP" permettent respectivement à 4,9% et 3,6% des réfugiés de répondre à leur besoins vitaux. En dehors de la branche "Agriculture" qui n'occupe personne, l'Industrie utilise moins les réfugiés, soit 0,4%. Le tissu

⁸On entend par "Autre service" dans la Nomenclature des Activités des Etats Membre d'Afristat (NAEMA) : les services de soutien aux entreprises, les autres services d'enseignement, les services de réparation etc.

industriel béninois étant moins développé, offre ainsi très peu de possibilité d'embauche non seulement aux réfugiés, mais aussi aux nationaux. Le graphique 5 illustre en pourcentage la proportion des réfugiés par branche d'activité. L'annexe 8.3 présente en détail la description des activités pour chaque branche.



Disponibilité à la pratique de l'agriculture par les ménages et contraintes

Au Bénin, les réfugiés ne s'intéressent pas aux activités agricoles. L'enquête révèle qu'aucun réfugiés résidents à Cotonou et environ ne pratique l'agriculture. Le constat est le même en ce qui concerne la possession des produits de l'élevage. Seul 2,2% des ménages réfugiés disposent de terres agricoles mais ne l'ont pas exploité au cours de la campagne agricole 2014-2015. Le caractère milieu de résidence urbain des réfugiés peut être un facteur explicatif de cette situation.

Le secteur agricole est un secteur vital de l'économie béninoise. Il représente près de 75 pour cent des recettes d'exportation de produits locaux et environ 35 pour cent du Produit Intérieur Brute (PIB) du pays. Il emploie plus de 70 pour cent de la population active.

C'est un véritable atout dont peut se servir le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés dans sa politique d'autonomisation des réfugiés surtout que 40,9% de ceux-ci souhaitent travailler dans le domaine agricole. L'agriculture est l'un des secteurs prioritaires identifiés par la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCR) 2011-2015 pour stimuler l'économie.

Le tableau 14 présente en détail la structure des ménages réfugiés suivant leur disponibilité à pratiquer l'agriculture.

Tableau 14: Répartition des ménages réfugiés selon les différentes formes de pratique agricole

	Effectifs des réfugiés	Pourcentage des réfugiés
Ménage pratiquant actuellement l'agriculture	0	0,0
Ménages possédant de terre agricole	4	2,2
Ménages ne possédant pas de terre agricole	177	97,8
Ménages ne possédant pas de terre agricole et qui aimeraient travailler dans l'agriculture	74	40,9
Total	181	100,0

Source: Enquête HCR 2015

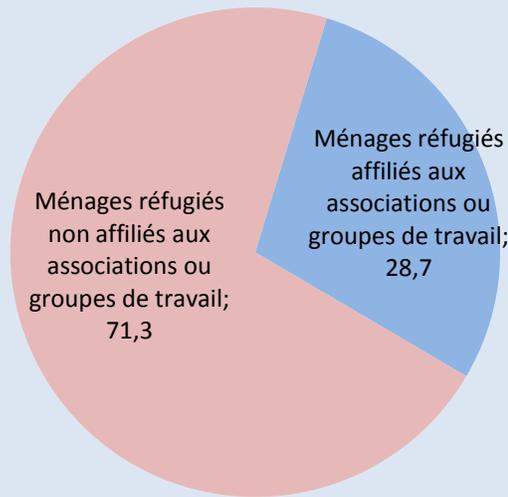
Malgré la forte potentialité de l'agriculture béninoise, l'HCR et la CNAR dans leur politique d'orientation des réfugiés doit tenir compte de certains aspects. Les ménages nationaux pratiquant l'agriculture rencontrent quelques difficultés majeures. Selon les résultats de l'enquête portant sur l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) réalisée par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) en 2013 on note comme principales contraintes:

- ✓ Infertilité du sol: 45 pour cent des ménages font face à l'infertilité du sol.
- ✓ Sécheresse: la sécheresse a touché 34 pour cent des ménages. Elle a touché presque tous les départements mais dans une moindre mesure l'Atacora (17%), le Donga (12%) et le Borgou (5%).
- ✓ Dégradation des sols: Pour 32 pour cent des ménages pensent que la dégradation des sols est un problème. La proportion est plus élevée en Alibori (54%), Atacora (45%), Collines (44%), Plateau (35%) et Zou (34%).
- ✓ Inondation: les inondations touchent plus fréquemment les ménages pratiquant l'agriculture dans l'Ouémé (66%), le Mono (54%), le Borgou (48%) et le Plateau (39%).

2.3.3- Affiliation à des associations ou groupes de travail

D'après les résultats de l'enquête, la proportion des ménages réfugiés affiliés à une association ou un groupe de travail s'élève à 28,7% contre 71,3% qui ne sont pas affiliés ; ce qui dénote de leur faible participation à la vie associative au Bénin actuellement et dans une moindre mesure un faible niveau d'intégration.

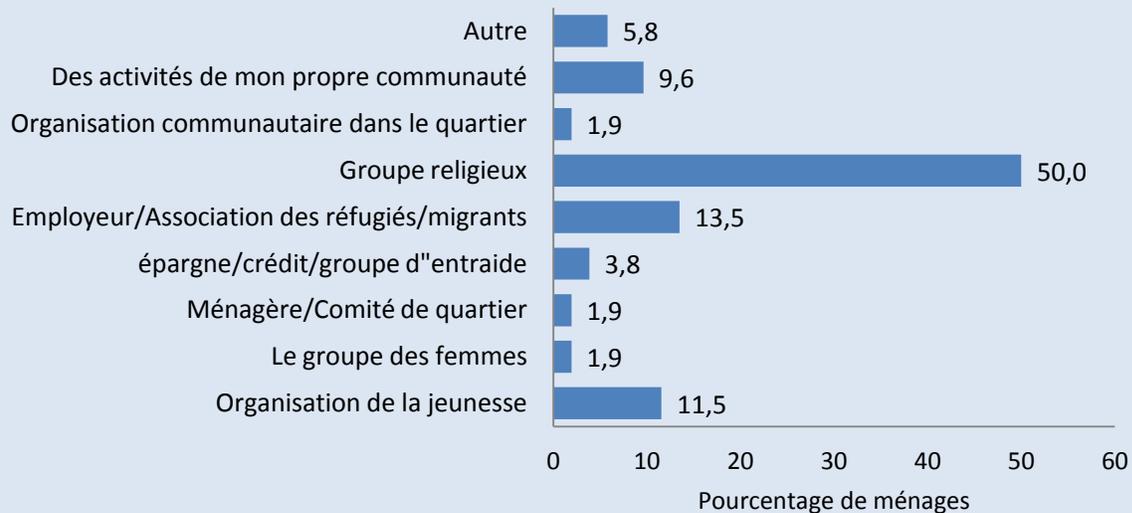
Graphique 6 : Répartition (%) des ménages réfugiés selon leur statut d'affiliation aux associations ou groupes de travail



Source: Enquête HCR 2015

Parmi ceux qui sont adhérents à une association ou un groupe de travail, la moitié (50%) appartient aux groupes religieux, 13,5% aux associations des réfugiés, 11,5% à une organisation de la jeunesse et 9,6% exercent des activités associatives de leur propre communauté. Les parts les plus faibles sont celles des groupes d'entraide, d'épargne ou de crédit (3,8%) d'une part et d'autre part, les organisations communautaires de leur quartier (1,9%), les comités de quartiers et les groupes de femmes (1,9%).

Graphique 7: Répartition (%) des ménages réfugiés affiliés aux associations ou groupes de travail selon le type d'affiliation



Source: Enquête HCR 2015

2.4. Protection juridique et physique et femmes ou filles en situation de risque

2.4.1. Protection juridique et physique

Après analyse des perceptions des réfugiés sur leur protection juridique et physique, il convient de signaler que 12,9% des réfugiés pensent qu'ils ne sont pas en sécurité au Bénin, l'analyse selon le pays d'origine montre que respectivement 12,7% et 14,8% de ménages réfugiés de nationalité Centre Africaine et Ivoirienne ont déclaré qu'ils ne se sentent pas en sécurité.

En ce qui concerne la détention de document légal de réfugiés, 22,7% des ménages ne possèdent pas de document légal de réfugiés. L'analyse selon le pays d'origine montre que ces derniers sont essentiellement de nationalité Centre Africaine (25,3%) et Ivoirienne (11,1%). Parmi ceux-ci, 70,7% ont affirmé qu'ils ont de difficultés d'obtention d'un document légal.

Tableau 15: Répartition (%) des ménages réfugiés qui pensent être en insécurité au Bénin et répartition de ceux qui ne détiennent pas de document légal de réfugié par nationalité

	Pourcentage de ménages réfugiés			Nombre de ménages réfugiés dont un membre ne détient pas un document légal de réfugié	Nombre de ménages réfugiés
	Qui pensent qu'ils ne se sentent pas en sécurité au Bénin	Dont un membre ne détient pas un document légal de réfugié	Dont un membre a eu des difficultés pour l'obtention d'un document légal		
RCA	12,7	25,3	71,1	38	150
Côte d'Ivoire	14,8	11,1	66,7	3	27
Irak	0,0	0,0	-	-	1
Soudan	0,0	0,0	-	-	2
Autre	0,0	0,0	-	-	1
Total	12,9	22,7	70,7	41	181

Source: Enquête HCR 2015

Par ailleurs, au nombre des difficultés rencontrées par les réfugiés, les plus importants sont: les problèmes de langue (34,5%), la manque d'information sur comment on fait une demande et l'ignorance (24,1%) c'est à dire les réfugiés qui ne savaient pas qu'ils devaient introduire une demande de statut de réfugié.

Tableau 16: Répartition (%) de ménages réfugiés ayant eu des difficultés selon le type de difficulté rencontrée par nationalité

	Nationalité		Total
	RCA	COTE D'IVOIRE	
Pourcentage de ménages réfugiés qui ne savaient pas que je devais introduire une demande de statut de réfugié	22,2	50,0	24,1
Pourcentage de ménages réfugiés qui a eu du mal à trouver l'information sur comment on fait une demande	18,5	50,0	20,7
Pourcentage de ménages réfugiés qui avais eu peur de se présenter à l'autorité (police, CNE etc.)	3,7	0,0	3,4
Pourcentage de ménages réfugiés qui pensent que le formulaire de demande était trop difficile à comprendre	7,4	0,0	6,9
Pourcentage de ménages réfugiés qui a eu problème de la langue (ne sais pas lire/écrire la langue utilisée dans le formulaire)	7,4	0,0	6,9
Pourcentage de ménages réfugiés qui a eu autres difficultés	37,0	0,0	34,5
Nombre total des ménages réfugiés ne détenant pas un document légal de réfugié	38	3	41

Source: Enquête HCR 2015

Enfin, il apparaît que parmi les ménages ayant eu des difficultés, 56,5% n'ont bénéficié d'aide d'aucune organisation (structure).

Tableau 17: Répartition (%) de ménages réfugiés qui ne se sentent pas en sécurité au Bénin selon l'aide reçu

	Pourcentage	Nombre de ménages
Police, gendarme	13,0	3
La communauté réfugié	4,3	1
Des organisations humanitaires	4,3	1
Autre	21,7	5
Aucun	56,5	13
Total	100,0	23

Source: Enquête HCR 2015

2.4.2. Femme et fille en situation de risque

De l'analyse des résultats de l'enquête, on constate que dans 8,3% des ménages, des femmes et filles ont été en situation de risque. Selon le groupe de richesse, les ménages ayant soulevé que ces femmes et filles sont en situation de risque sont beaucoup plus les ménages pauvres (12,8%) et très pauvres (10,8%).

Tableau 18: Répartition (%) de ménages réfugiés dans lesquels des femmes ou des filles soient en situation difficile ou d'insécurité

	Situation de femmes ou filles		
	Pourcentage de ménages réfugiés dans lesquels des femmes ou des filles soient en situation difficile ou d'insécurité	Pourcentage de ménages réfugiés dans lesquels des femmes ou des filles ne soient pas en situation difficile ou d'insécurité	Nombre total des ménages réfugiés
Très pauvres	10,8	89,2	65
Pauvres	12,8	87,2	47
Moyens	0,0	100,0	31
Nantis	5,3	94,7	38
Total	8,3	91,7	181

Source: Enquête HCR 2015

D'après les déclarations des ménages qui ont enregistré des cas de femmes et filles en situation de risque, on note que 20,0% d'entre eux ont cité des cas de viol, d'harcèlement et de séparation d'avec leur famille dans la même communauté; 13,3% ont cité des cas de recours au sexe de survie, 13,3% ont déclaré qu'il ont été victimes de coups graves ou autre agression physique ou sexuelle et de femmes abandonnées ou fille sans protection/soutien de la famille.

Tableau 19: Pourcentage de ménages suivant chaque situation d'insécurité dont les femmes et filles ont été victimes selon le groupe de richesse

	Niveau de pauvreté				Total
	Très pauvres	Pauvres	Moyen	Nantis	
Ménages ayant enregistré d'enfant/jeune séparé ayant des membres de sa famille dans le même camp/la même communauté	0,0	33,3	-	50,0	20,0
Ménages ayant eu de femme (y compris veuve, mère seule, femme âgée abandonnée, etc.) ou fille sans protection/soutien de la famille	0,0	33,3	-	0,0	13,3

Tableau 19: Pourcentage de ménages suivant chaque situation d'insécurité dont les femmes et filles ont été victimes selon le groupe de richesse

	Niveau de pauvreté			Total	
	Très pauvres	Pauvres	Moyen Nantis		
Ménages ayant eu connaissance d'un cas de femmes/filles en danger à son domicile ou dans sa communauté (par exemple, sévices physiques)	0,0	16,7	-	0,0	6,7
Ménages ayant eu connaissance d'un cas de femmes/filles victimes de coups graves ou autre agression physique ou sexuelle	14,3	16,7	-	0,0	13,3
Ménages ayant enregistré des cas de femmes/filles victimes de sévices psychologiques/affectifs (menaces, harcèlement, etc.) lors des activités quotidiennes	14,3	16,7	-	50,0	20,0
Ménages ayant enregistré des cas de femmes/filles victimes viol (y compris viol conjugal) ou autre agression sexuelle	28,6	0,0	-	50,0	20,0
Ménages ayant enregistré des cas de femmes/filles exposées à des violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques	14,3	0,0	-	0,0	6,7
Ménages ayant enregistré des cas de femmes/filles qui ont recours au sexe de survie	14,3	16,7	-	0,0	13,3
Nombre de ménages réfugiés dans lesquels ils pensent que des femmes ou des filles soient en situation difficile ou d'insécurité	7	6	-	2	15

Source: Enquête HCR 2015

2.5. Pauvreté multidimensionnelle et inégalité de genre au sein de la communauté des réfugiés

Vu que les réfugiés estiment être privés d'un certain nombre de besoins nécessaires à une vie digne, cette section permet de mettre en relief le degré des réfugiés en termes de conditions, et de mieux apprécier l'ampleur des inégalités de genre au sein des communautés de réfugiés.

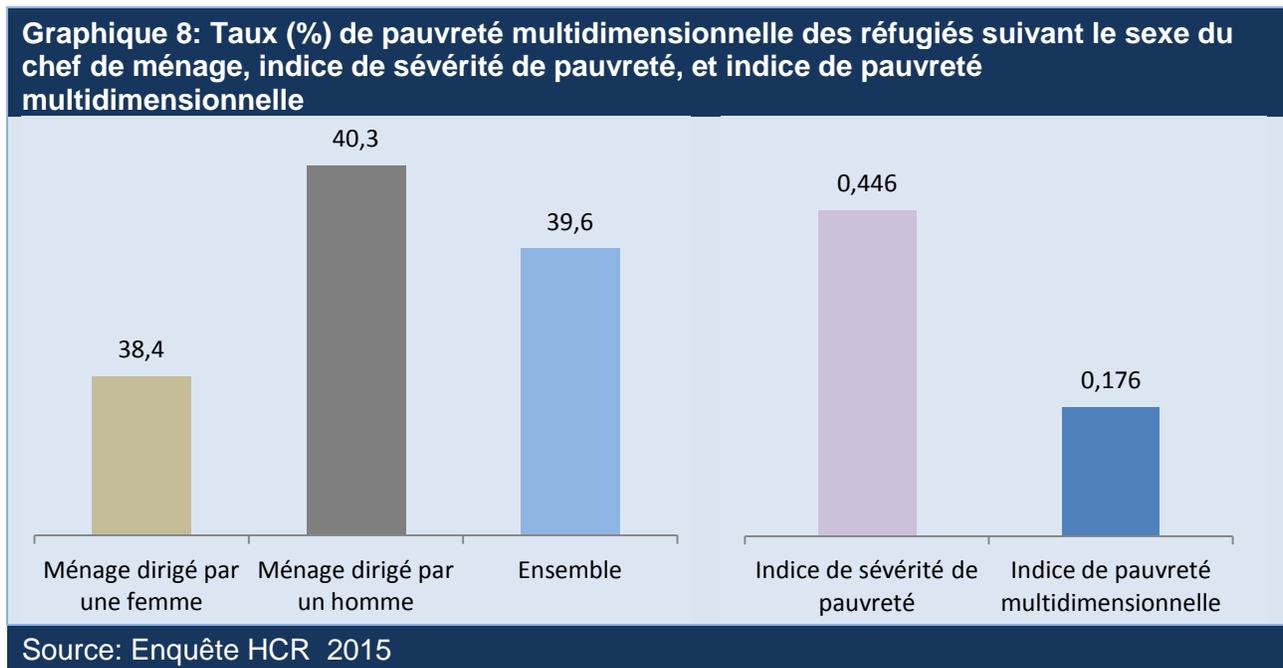
2.5.1. Pauvreté multidimensionnelle des ménages réfugiés

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) permet de mesurer les graves privations existant dans les dimensions que sont la santé, la scolarisation et les niveaux de vie. Il réunit le nombre de personnes souffrant de privations et la sévérité de leurs privations. Il s'appuie sur des

micro-données tirées des enquêtes auprès des ménages. Dans un ménage donné, il est déterminé si chaque individu est pauvre, ou non, en fonction du nombre de privations dont souffre son ménage. Les données font ensuite l'objet d'une agrégation sur l'ensemble des ménages pour être intégrées à la mesure de la pauvreté pour l'ensemble des populations enquêtées.

En bref, l'intuition de base est que l'IMP représente la proportion de la population qui est «multidimensionnellement» pauvre, ajustée par l'intensité des déprivations (voir annexe 8.2 pour plus de détail sur la méthodologie de calcul de l'IPM).

Le graphique 8 présente la situation de pauvreté multidimensionnelle des réfugiés vivant à Cotonou et environ.



Les résultats de l'enquête mettent en relief que le nombre moyen de privations subies par chaque ménage est estimé à 3. De ce fait, en termes de distribution de la pauvreté multidimensionnelle, les résultats montrent que 39,6 % des réfugiés sont dans des ménages pauvres. Ce niveau de pauvreté en termes de privation est au dessus du niveau obtenu pour Cotonou (indice de pauvreté en condition de vie du Littoral estimé à 21,4%) à partir des résultats de l'EMICoV⁹ en 2015.

La décomposition, selon le genre, indique que les réfugiés vivant dans les ménages dirigés par les hommes sont légèrement plus touchés par la pauvreté (plus de 40%) que ceux vivant dans les ménages dirigés par les femmes (moins de 39%). Cela s'explique par le fait que, non seulement les chefs de ménage hommes sont majoritaires (sachant que plus de 65% des chefs

⁹ Enquête Modulaire Intégré sur les Conditions de Vie des ménage, réalisée par l'INSAE en 2015.

de ménage sont des hommes), mais aussi les hommes prédominent dans la population des réfugiés (66,3% des réfugiés enregistrés sont des hommes).

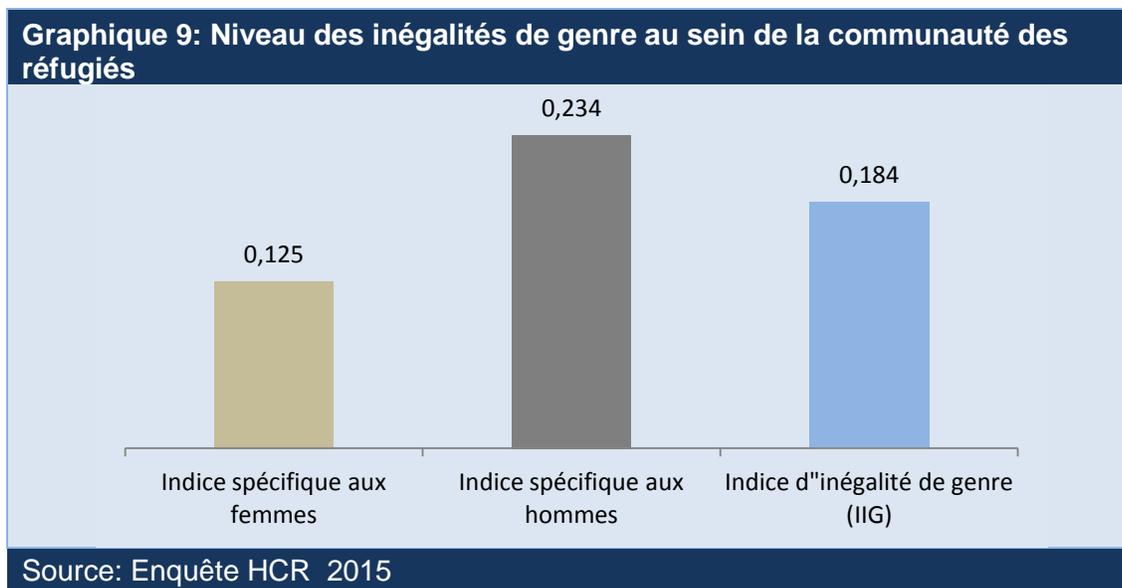
Les résultats montrent également que les inégalités parmi les pauvres (la sévérité de la pauvreté) sont également prononcées ; l'indice de sévérité de pauvreté est estimé à 0,446, traduisant ainsi qu'en moyenne, une personne pauvre souffre de déprivations dans 44,6 % des indicateurs pondérés).

Par ailleurs, après ajustement de la proportion de la population des réfugiés qui est «multidimensionnellement» pauvre par l'intensité des déprivations, l'indice de pauvreté multidimensionnelle est estimé à 0,176. Ainsi, tenant compte de l'intensité des déprivations, 17,6% des réfugiés souffrent des déprivations multiples, sur le plan de l'éducation, de la santé et du niveau de vie.

2.5.2. Inégalité de genre au sein de la communauté des réfugiés

L'indice des inégalités de genre (IIG) traduit le désavantage des femmes dans les trois dimensions considérées, à savoir la santé de la reproduction, l'autonomisation et le marché de l'emploi. L'indice indique les pertes en termes de développement humain causées par les inégalités entre femmes et hommes au regard de ces dimensions. Il varie entre 0 (situation dans laquelle les femmes ont un traitement égal aux hommes) et 1 (cas dans lequel la condition des femmes est aussi mauvaise que possible quelle que soit la dimension mesurée).

Le graphique 9 présente le niveau de l'indice des inégalités de genre dans les communautés des réfugiés (voir Rapport sur le développement humain 2010 pour le détail sur la méthodologie de calcul de l'IIG).



L'analyse des résultats du graphique montre que les inégalités du genre sont moins marquées au sein des communautés des réfugiés. En effet, l'IIG est estimée à 0,184. Avec un tel niveau, le Bénin serait classé parmi les pays au monde qui présentent une faible inégalité de genre des réfugiés vivant en milieu urbain. L'inégalité de genre au sein des réfugiés vivant en milieu urbain au Bénin se situe toutefois largement en-dessous de la moyenne observée au niveau national pour le Bénin (0,609) en 2011 et au niveau de l'Afrique Subsaharienne (0,753) en 2010.

L'analyse des dimensions de l'IIG montre que l'accès au marché de l'emploi est le facteur qui pourrait contribuer le plus à l'inégalité de genre parmi les réfugiés vivant en milieu urbain au Bénin. En effet, les réfugiés femmes sont parfois confinés dans des secteurs d'activités où la main-d'œuvre est peu qualifiée.

Tableau 20: Répartition des composantes de l'IIG au sein de réfugiés vivant en milieu urbain au Bénin en 2015

	Santé ¹⁰	Autonomisation	Marché de l'emploi
Indice des hommes	1,000	0,047	27,44
Indice des femmes	0,141	0,075	18,38
Rapport hommes/femmes	7,072	0,623	0,67

Source: Enquête HCR 2015

¹⁰L'indice de la santé n'est pas défini pour les hommes. La valeur idéale 1 est attribuée par défaut en vue de la comparaison avec les femmes.

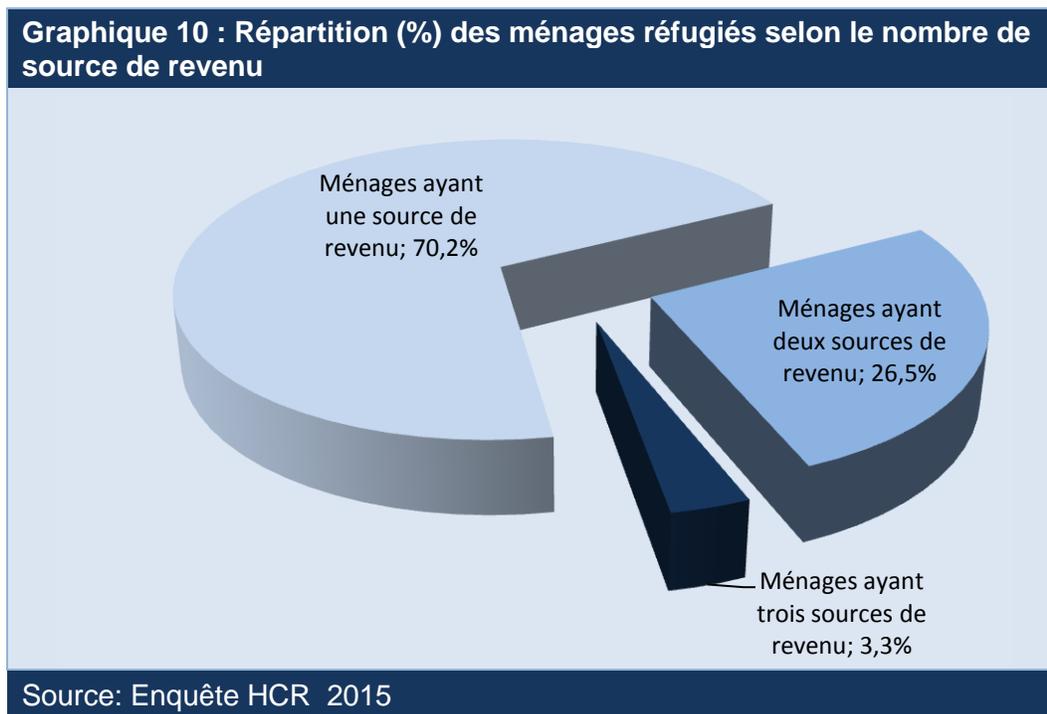
3. AUTOSUFFISANCE ET MOYENS D'EXISTENCE DES REFUGIES

3.1. Sources de revenus des ménages et principales dépenses

3.1.1. Sources de revenus des ménages

Nombre de sources de revenus du ménage

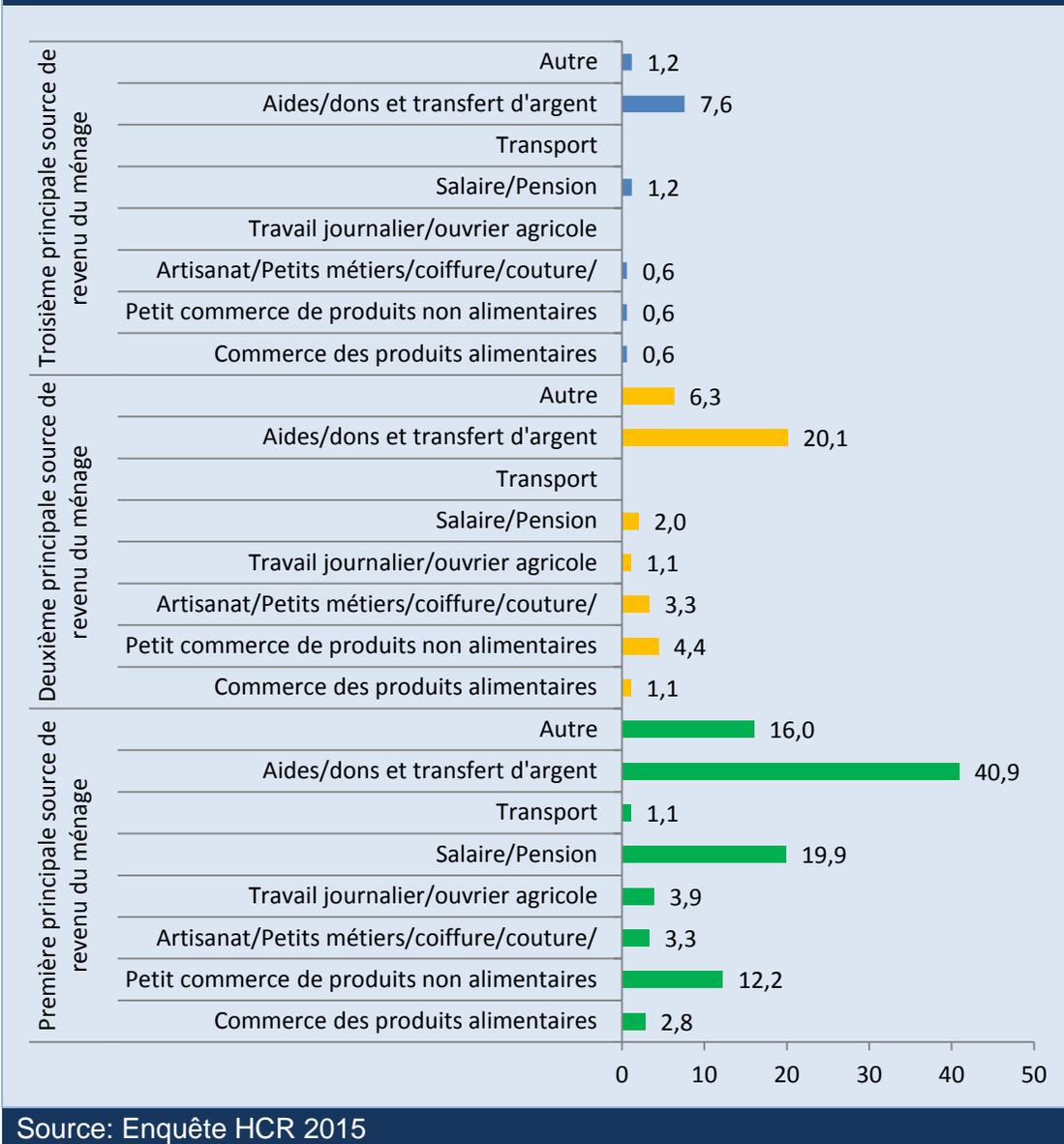
Les résultats du graphique 10 indiquent que 70,2% des ménages réfugiés ont une seule source de revenu ; 26,5% des ménages ont deux sources de revenu et très peu (soit 3,3%) ont déclaré avoir trois sources pour répondre à leurs besoins quotidiens. La capacité financière du ménage à faire face à ses obligations ne dépend pas totalement du nombre de source de revenu mais aussi de la part apportée en nature ou en espèce par la source de revenu.



Principaux sources de revenus des ménages

Sur les trois principales sources de revenu pratiquées par les ménages réfugiés, les « aides, dons et transfert d'argent » à 40,9% constituent la première principale source de revenu à laquelle les ménages font recours pour subvenir à leur besoins. Vient ensuite la « rémunération salariale » (19,9%) et « autre source de revenu » (16%).

Graphique 11 : Répartition (%) des ménages réfugiés selon les principales sources de revenu

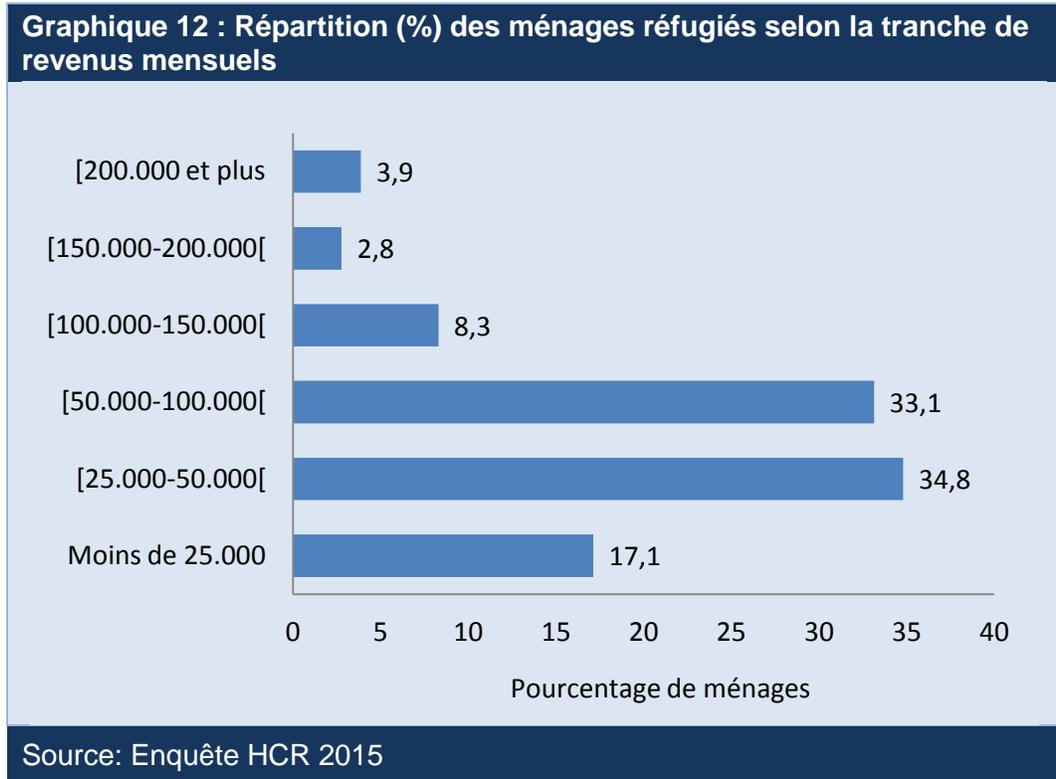


Source: Enquête HCR 2015

Niveau de revenu mensuel des ménages

A la lumière des résultats du graphique 12, l'analyse du niveau des revenus mensuels des ménages réfugiés montre qu'environ neuf(9) ménages sur dix (10) gagnent moins de 100 000 FCFA. Par ailleurs, 51,9% des ménages ont un revenu moyen mensuel inférieur à 50 000FCFA dont 33,1% ont leur revenu compris entre 25 000 à 50 000FCFA et 34,8% qui gagnent moins de 25 000 FCFA en moyenne par mois. Seulement 3,9% des ménages réfugiés ont un revenu moyen mensuel supérieur ou égal à 200 000 FCFA. Les résultats montrent globalement qu'environ la moitié des ménages (51,9%) ont un revenu mensuel inférieur au SMIG (40 000 FCFA). Ce faible niveau de revenu des ménages réfugiés va se traduire par des difficultés que

ces derniers éprouvent pour répondre convenablement aux besoins de premières nécessités dans une ville du Bénin comme Cotonou.



En ce qui concerne la classe de revenu selon le sexe du chef de ménage, il est à noter que quel que soit le sexe du chef de ménage, les revenus des ménages sont en grande partie concentrés entre les tranches 25.000 à 100.000 FCFA. Toutefois, le niveau de revenu des femmes est plus faible car 57,4% des ménages dirigés par les femmes sont appelés à vivre avec un revenu inférieur au SMIG ; par contre au niveau des ménages dirigés par les hommes, 49,2% ont leur revenu inférieur au SMIG. Cette situation traduit le fait que les ménages dirigés par les femmes sont plus vulnérables comparativement aux ménages dirigés par les hommes. Ceci interpelle le HCR et la CNAR à un meilleur ciblage des interventions.

Tableau 21: Répartition (%) des ménages par sexe selon leur niveau de revenu mensuel et selon le sexe du chef de ménage

	Sexe du Chef de ménage		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Moins de 25 000	8,8	8,3	17,1
25 000 à 50 000	23,8	11,0	34,8
50 000 à 100 000	23,2	9,9	33,1
100 000 à 150 000	6,1	2,2	8,3
150 000 à 200 000	0,6	2,2	2,8
200 000 et plus	3,9	0,0	3,9
Total	66,3	33,7	100,0

Source: Enquête HCR 2015

Le tableau 22 présente le niveau de revenu selon celui d’instruction des chefs de ménage réfugiés.

Les ménages dont les chefs ont les niveaux secondaire 2 et supérieur se situent en grande partie dans les tranches de revenu 25.000 à 100.000. Par contre, les ménages dont leur chef a un niveau d’instruction primaire ou secondaire 1, ont pour la plu part un niveau de revenu mensuel inférieur à 50.000 FCFA.

En effet, l’enquête révèle que 54,5% des ménages dont le chef a le niveau secondaire 1 gagnent moins de 50 000 FCFA par mois alors que 70,4% des ménages dont le chef ale niveau secondaire 2 gagnent par mois un revenu situé entre 25.000 et 100.000FCFA. Pour le niveau supérieur la proportion 71,4 des ménages gagnent par mois un revenu situé entre 25.000 et 100.000 FCFA.

Cette situation traduit la difficulté pour les réfugiés ayant un faible niveau d’instruction à trouver un emploi satisfaisant et décent.

Tableau 22 : Répartition(%) des ménages par niveau de revenu mensuel selon le niveau d’instruction

Niveau de revenu	Niveau d’instruction du chef de ménage				Total
	Primaire	Secondaire1	Secondaire2	Supérieur	
Moins de 25000	50,0	31,8	12,7	15,5	17,1
[25000-50000[50,0	22,7	36,6	35,7	34,8
[50000-100000[0,0	27,3	33,8	35,7	33,1
[100000- 150000[0,0	9,1	12,7	4,8	8,3
150000-200000[0,0	9,1	2,8	1,2	2,8
[200000 et plus	0,0	0,0	1,4	7,1	3,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	4	22	71	84	181

Source: Enquête HCR 2015

Le faible niveau de revenu des ménages réfugiés peut s'expliquer aussi par le fait que pour plus de trois quart (79,0%) des ménages, un seul membre contribue à la recherche du revenu alors que la taille moyenne du ménage des réfugiés s'élève à 2,5. Toutefois il a été dénombré 16,6% des ménages dans lesquels deux membres contribuent à la recherche de revenu.

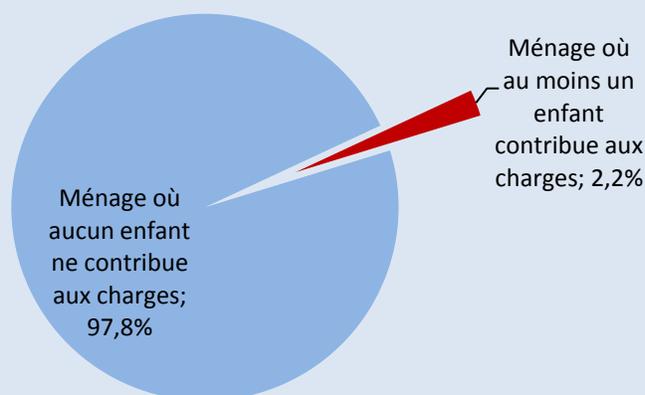
Tableau 23: Répartition des ménages réfugiés selon le nombre de personne contribuant à la recherche de revenu dans le ménage.

Nombre de personnes contribuant à la recherche de revenus dans le ménage	Pourcentage de ménage (%)	Effectif des ménages
Une personne	79,0	143
Deux personnes	16,6	30
Trois personnes	3,3	6
Quatre personnes	0,6	1
Cinq personnes	0,6	1
Total	100	181
Taille moyenne par ménage	-	2,5

Source: Enquête HCR 2015

Le travail des enfants est un fléau proscrit par l'organisation internationale du travail. Ce phénomène est observé au niveau des réfugiés vivant au Bénin. Le graphique 13 montre la répartition des ménages réfugiés selon que les enfants contribuent aux charges. D'après ce graphique, la proportion de ménages réfugiés qui mobilisent la contribution des enfants à leurs charges est estimée à 2,2%. Malgré ce niveau faible, une action de sensibilisation doit être organisée à l'endroit des réfugiés car cette pratique peut perdurer et s'accroître dans un futur proche.

Graphique 13: Répartition (%) des ménages réfugiés selon que les enfants contribuent aux charges



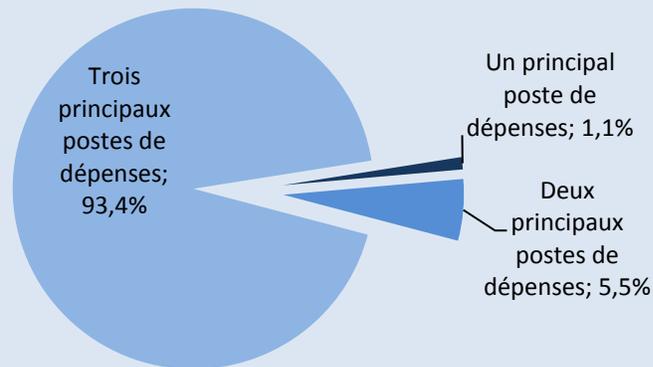
Source: Enquête HCR 2015

3.1.2. Principales dépenses des ménages

Nombre de postes de dépenses

Les résultats du graphique 14 indiquent que 93,4% des ménages réfugiés utilisent leur revenu pour trois principaux postes de dépenses. Ce résultat traduit qu'a priori les réfugiés pourraient être confrontés à un manque de ressources pour faire face à leurs besoins fondamentaux.

Graphique 14: Répartition (%) des ménages réfugiés selon le nombre de poste de dépenses

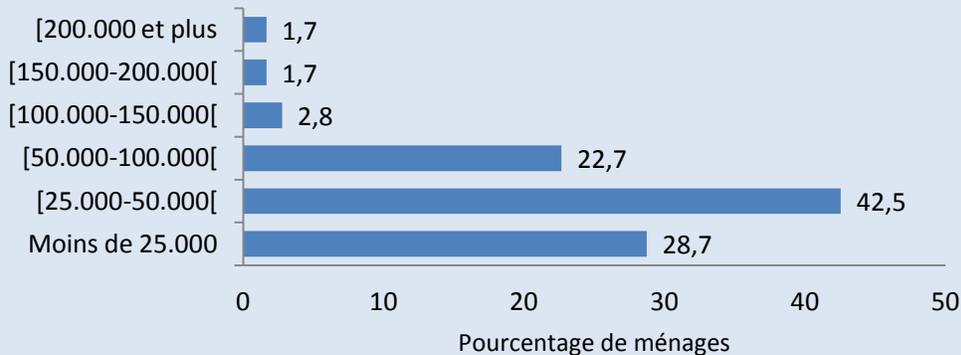


Source: Enquête HCR 2015

Niveau du montant des dépenses mensuelles

Malgré la pluralité des sources de dépense, certains ménages réfugiés gèrent les problèmes auxquels ils sont confrontés à la limite de leur moyen.

Graphique 15: Répartition (%) des ménages réfugiés suivant la tranche du montant des dépenses mensuelles du ménage



Source: Enquête HCR 2015

En effet, 71,3% des ménages dépensent moins de 50 000 FCFA dont 28,7% dépensent mensuellement moins de 25 000FCFA. Par ailleurs, 22,7% des ménages ont leurs dépenses comprises entre 50 000 FCFA à moins de 100 000 FCFA. Aussi, seulement 2,8% des ménages ont leurs dépenses comprises entre 100 000 FCFA à moins de 150 000FCFA.

Principaux postes des dépenses des ménages

L'analyse des résultats montre que les dépenses effectuées par les réfugiés sont consacrées essentiellement à l'**alimentation**. En effet, 53,6% des réfugiés ont déclaré avoir placé l'alimentation comme première priorité. Par ailleurs, 34,8% des ménages placent l'alimentation comme deuxième source de dépense.

Le deuxième principal poste des dépenses des réfugiés est le **logement**. Il occupe la première place de dépense chez 33,1% des ménages réfugiés et la deuxième place dans les dépenses pour 18,2% des ménages. Le poste **santé** vient en troisième position dans les dépenses des ménages.

Tableau 24 : Répartition (%) des ménages réfugiés suivant le poste de dépense déclaré selon la première, le deuxième et le troisième priorité

Poste de dépenses des ménages réfugiés	Pourcentage de ménage ayant déclaré comme		
	Premier poste de dépenses	Deuxième poste de dépenses	Troisième poste de dépenses
Alimentation	53,6	34,8	8,3
Education	3,9	10,5	12,7
Santé	3,9	14,9	23,8
Logement	33,1	18,2	7,2
Achat intrant	0,0	0,0	0,0
Cérémonies/affaires sociales	0,0	0,6	0,0
Transport	3,9	10,5	17,7
Communication	0,0	2,2	9,9
Autres	1,7	7,2	10,5

Source: Enquête HCR 2015

3.2. Comparaison du niveau de vie des réfugiés avec celui des Béninois

La situation économique des réfugiés pourrait laisser croire qu'il y a un grand écart entre le niveau de vie des réfugiés vivant à Cotonou et environ et les Béninois vivant à Cotonou. Le tableau ci-après met en exergue le niveau de vie des réfugiés comparé à celui des Béninois.

D'après les résultats de l'enquête EMICoV 2015 réalisée par l'INSAE, le revenu moyen mensuel d'un ménage béninois de Cotonou est estimé à 229 242 FCFA pour une dépense moyenne mensuelle de 114 834 FCFA, avec une taille moyenne de 4,1 personnes par ménage. Au niveau

national le revenu moyen mensuel d'un ménage est estimé à 125 552 FCFA pour une dépense moyenne mensuelle de 101 296 FCFA, avec une taille moyenne de 5,2 personnes par ménage. Pour ce qui est des réfugiés vivant à Cotonou et environ, les résultats du tableau ci-après indiquent que le revenu mensuel moyen d'un ménage réfugié est estimé à 78 639 FCFA pour une dépense moyenne mensuelle de 55 333 FCFA avec une taille moyenne de 2,5 personnes par ménage.

L'analyse comparative du niveau de vie des réfugiés avec celui des béninois met en exergue deux situations édifiantes.

En terme absolu, le niveau de vie d'un ménage béninois vivant à Cotonou est à première vue plus élevé que celui d'un ménage réfugié vivant à Cotonou. En effet, non seulement un ménage béninois de Cotonou a son revenu moyen mensuel trois fois plus élevé que celui d'un ménage réfugié, mais aussi, leurs dépenses sont le double de celles des réfugiés.

Par contre, en terme relatif, il n'y a pas de différence significative entre le niveau de vie des ménages Béninois et celui des ménages réfugiés. En effet, le niveau des dépenses moyennes mensuelles par tête d'un ménage réfugié vivant à Cotonou est très proche de celui d'un ménage béninois de Cotonou avec un écart de 5 875 FCFA. Comparativement au niveau national, un réfugié dépense plus qu'un Béninois. En effet, les dépenses moyennes mensuelles par tête des réfugiés vivant en milieu urbain au Bénin sont légèrement supérieures (soit 2 653 FCFA de plus) aux dépenses moyennes mensuelles par tête des Béninois sur le plan national.

Tableau 25: Revenu mensuel¹¹ moyen, dépenses moyennes mensuelles par ménage, taille moyenne par ménage et dépenses mensuelles moyennes par tête en 2015

	Revenu mensuel moyen par ménage		Dépenses mensuelles moyennes par ménage		Taille moyenne par ménage		Dépenses mensuelles moyennes par tête	
	Ménage Béninois	Ménage Réfugié	Ménage Béninois	Ménage Réfugié	Ménage Béninois	Ménage Réfugié	Ménage Béninois	Ménage Réfugié
Cotonou	229 242	78 639	114 834	55 333	4,1	2,5	28 008	22 133
Bénin	125 552	78 639	101 296	55 333	5,2	2,5	19 480	22 133

Source: INSAE, EMICoV 2015 et Enquête HCR 2015

A la lumière de ces résultats, il convient de noter que les conditions économiques des réfugiés ne sont pas aussi critiques par rapport à celles de l'ensemble des béninois, comme n'importe qui peut l'imaginer a priori.

¹¹ Le revenu mensuel des Béninois est estimé à partir du revenu annuel qui est calculé en divisant la dépense annuelle du ménage par la propension moyenne à consommer obtenue au niveau du service de la comptabilité nationale de l'INSAE. La propension moyenne à consommer est calculée uniquement au niveau national.

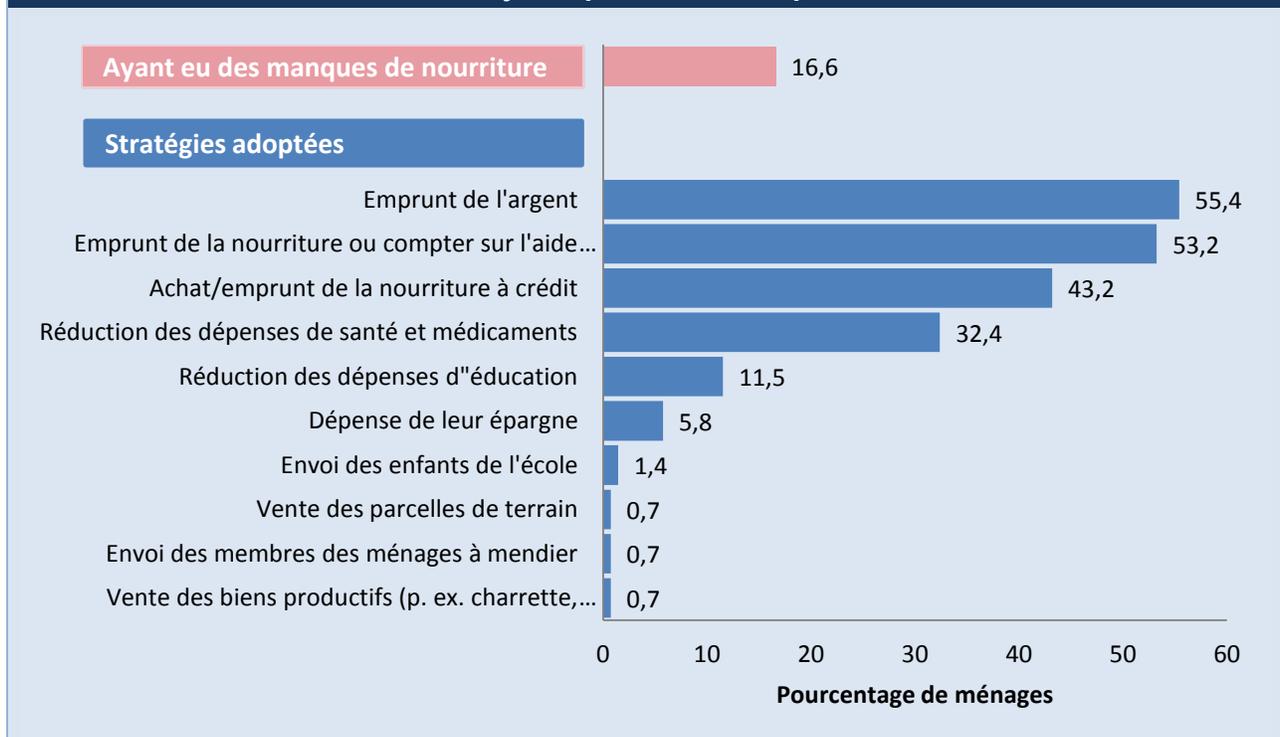
3.3. Chocs et stratégies de survie

Afin de mieux évaluer l'autosuffisance des réfugiés, certaines stratégies employées au cours des 30 derniers jours en cas de difficultés alimentaires leur ont été demandées. Les résultats du graphique 18 indiquent que 16,6% des ménages ont enregistré des manques de nourriture au cours des 30 derniers jours.

Les principales stratégies ressorties par les ménages pour leur survie sont :

- emprunt de l'argent (55,4%) ;
- emprunt de la nourriture ou demande de l'aide d'un ami ou de parent (53,2%) ;
- achat/emprunt de la nourriture à crédit (43,2%) ;
- réduction des dépenses de santé et médicament (32,4%).

Graphique 16 : Proportion de ménages selon les stratégies adoptées suite au choc de nourriture au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête



Source: Enquête HCR 2015

L'analyse du tableau ci-dessus montre que l'utilisation des principales stratégies varie selon que le niveau soit supérieur, secondaire2, secondaire1 ou primaire.

- L'emprunt de l'argent a été utilisé par 59,0% des ménages ayant un niveau supérieur contre 39,7% pour ceux ayant le niveau secondaire2 ; 35,5% pour ceux ayant le niveau secondaire1 et 33,3% pour ceux ayant le niveau primaire ;
- L'emprunt de la nourriture ou demande de l'aide d'un ami ou de parent a été utilisé par 63,9% des ménages ayant le niveau supérieur contre 41,4% pour ceux ayant le niveau

secondaire2 ; 52,9% pour ceux ayant le niveau secondaire1 et 66,6% pour ceux ayant le niveau primaire ;

- L'achat/emprunt de la nourriture à crédit a été utilisé par 49,2% des ménages ayant le niveau supérieur contre 39,7% pour ceux ayant le niveau secondaire2 ; 35,5% pour ceux ayant le niveau secondaire1 et 33,3% pour ceux ayant le niveau primaire.
- La réduction des dépenses de santé et médicament a été utilisée par 32,8% des ménages ayant un niveau supérieur contre 27,6% pour ceux ayant le niveau secondaire2 ; 47,1% pour ceux ayant le niveau secondaire1 et 33,3% pour ceux ayant le niveau primaire.

Tableau 26: Répartition (%) des ménages selon les stratégies adoptées face aux manques de nourriture au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête

	Masculin	Féminin	15 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 ans et plus	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	Total
Ménage ayant enregistré des manques de nourriture au cours	15,0	19,7	14,3	15,8	20,8	14,7	25,0	9,1	18,3	16,7	16,6
Achat/emprunt de la nourriture à crédit	45,5	39,2	55,3	36,2	22,6	65,2	33,3	35,3	39,7	49,2	43,2
Emprunt de l'argent	58,0	51,0	55,3	55,3	48,4	65,2	33,3	41,2	56,9	59,0	55,4
Dépense de leur épargne	3,4	9,8	2,6	4,3	9,7	8,7	66,7	0,0	3,4	6,6	5,8
Emprunt de la nourriture ou compter sur l'aide d'amis ou de parents	50,0	58,8	60,5	46,8	51,6	56,5	66,7	52,9	41,4	63,9	53,2
Enlèvement des enfants de l'école	0,0	3,9	0,0	0,0	3,2	4,3	33,3	0,0	1,7	0,0	1,4
Vente des biens productifs (p. ex. charrette, charrue, semences, etc.)	1,1	0,0	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0	5,9	0,0	0,0	0,7
Réduction des dépenses de santé et médicaments	29,5	37,3	36,8	17,0	41,9	43,5	33,3	47,1	27,6	32,8	32,4
Réduction des dépenses d'éducation	8,0	17,6	18,4	4,3	9,7	17,4	33,3	23,5	6,9	11,5	11,5
Envoi des membres des ménages à mendier	1,1	0,0	0,0	0,0	3,2	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	0,7
Vente des parcelles de terrain	1,1	0,0	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,7
Nombre de ménage ayant subi de choc alimentaire	88	51	38	47	31	23	3	17	58	61	139

Source: Enquête HCR 2015

3.4. Moyens de subsistance durable des ménages et groupe de richesse

L'évaluation de la situation socio-économique des réfugiés est basée sur l'analyse de leurs moyens de subsistance durable. Cette approche, mise en place dans les années 1990, met en relation les stratégies de réduction de la pauvreté, la durabilité des interventions et les processus. C'est une approche souple et qui permet d'analyser les mécanismes d'adaptation des réfugiés qui vivent dans la misère et n'ont pas accès au marché du travail déclaré. Les résultats pourront constituer au HCR des points de départ pour la mise en place de stratégies (Hoon, Singh et al, 1997).

3.4.1. Situation des ménages réfugiés suivant les groupes de richesse

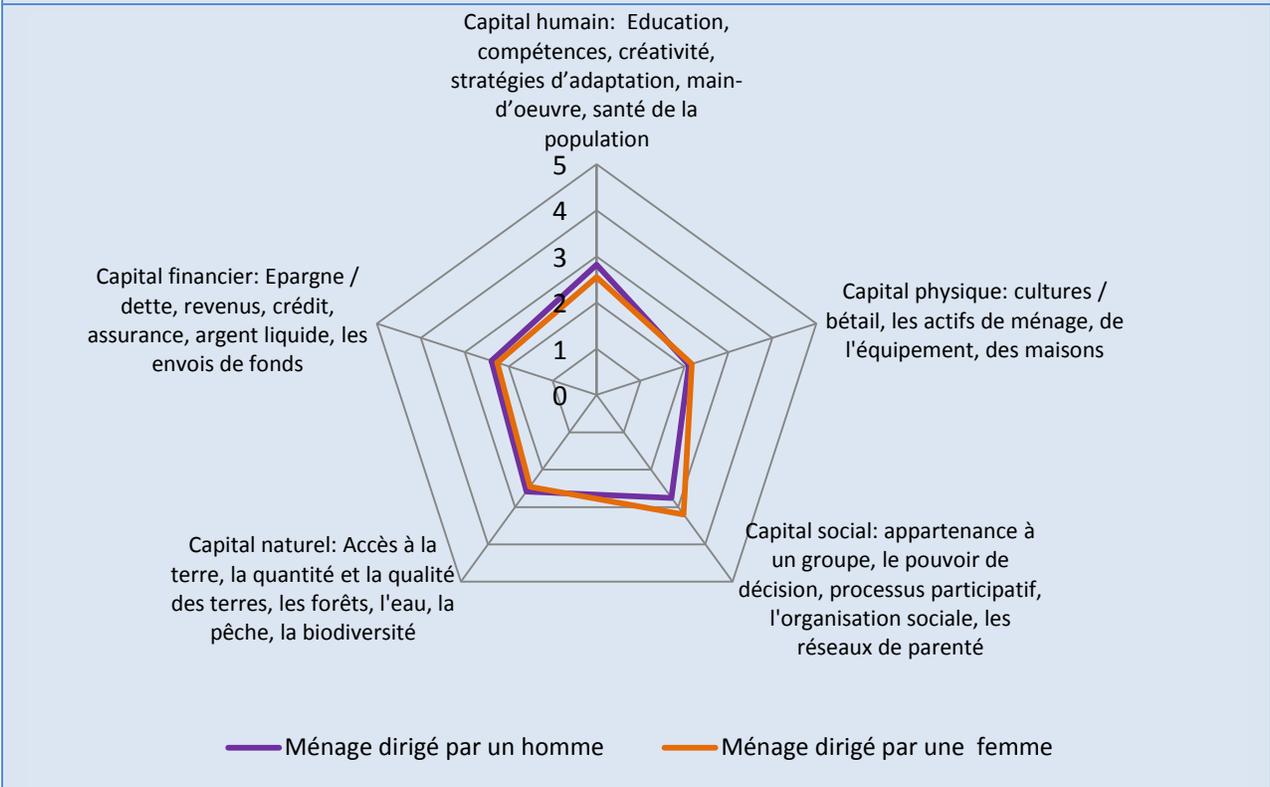
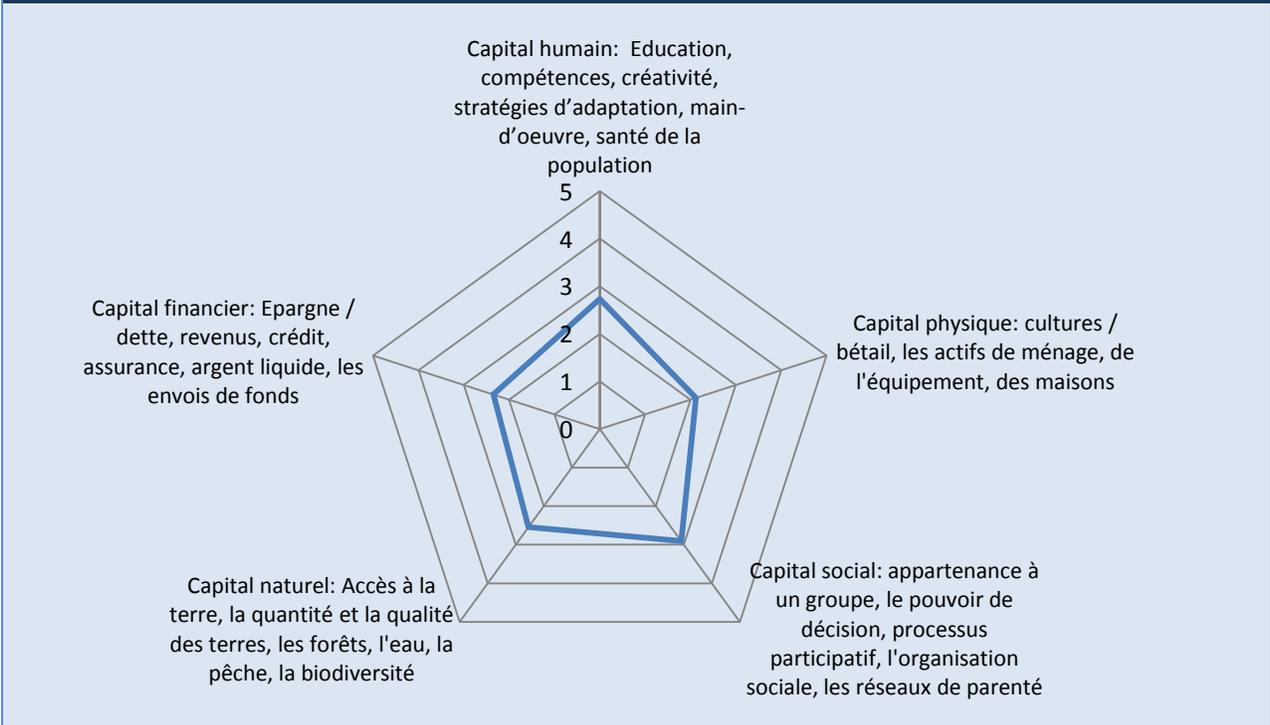
Au cours de l'enquête, il a été demandé aux réfugiés quelques caractéristiques permettant d'adopter l'approche des moyens d'existence durable. Cette approche des moyens d'existence durable constitue un modèle permettant de décrire la façon dont les réfugiés et les communautés de réfugiés vivant au Bénin assurent leurs moyens d'existence et leur bien-être. Le graphique 17 illustre la situation globale des moyens d'existence durable au niveau des réfugiés vivant en milieu urbain au Bénin : les réfugiés convertissent leurs ressources et leurs forces en résultats positifs pour répondre aux besoins nécessaires à leur existence.

D'après les résultats de la figure, l'analyse du statut de richesse des ménages enquêtés permet de constater que les ménages réfugiés ont plus d'avance au niveau du capital social et du capitale humain, comparativement aux autres dimensions sur la base des poids affectés et correspondant aux scores normalisés de ces dimensions. Le score moyen de l'ensemble des ménages réfugiés est d'autant plus élevé que le ménage développe plus ses moyens d'existence dans les dimensions sociale et humaine pour assurer son bien-être.

L'analyse selon le sexe du chef de ménage révèle que dans la dimension « capital social », les ménages dirigés par les femmes ont un score plus élevé que les ménages dirigés par les hommes. Par contre dans la dimension « capital humain », les ménages dirigés par les hommes ont un score moyen plus élevé que ceux dirigés par les femmes.

Les différents risques combinés aux vulnérabilités impactent les moyens d'existence des réfugiés vivant en milieu urbain au Bénin. Ces moyens d'existence servent aussi de tampon en cas de choc.

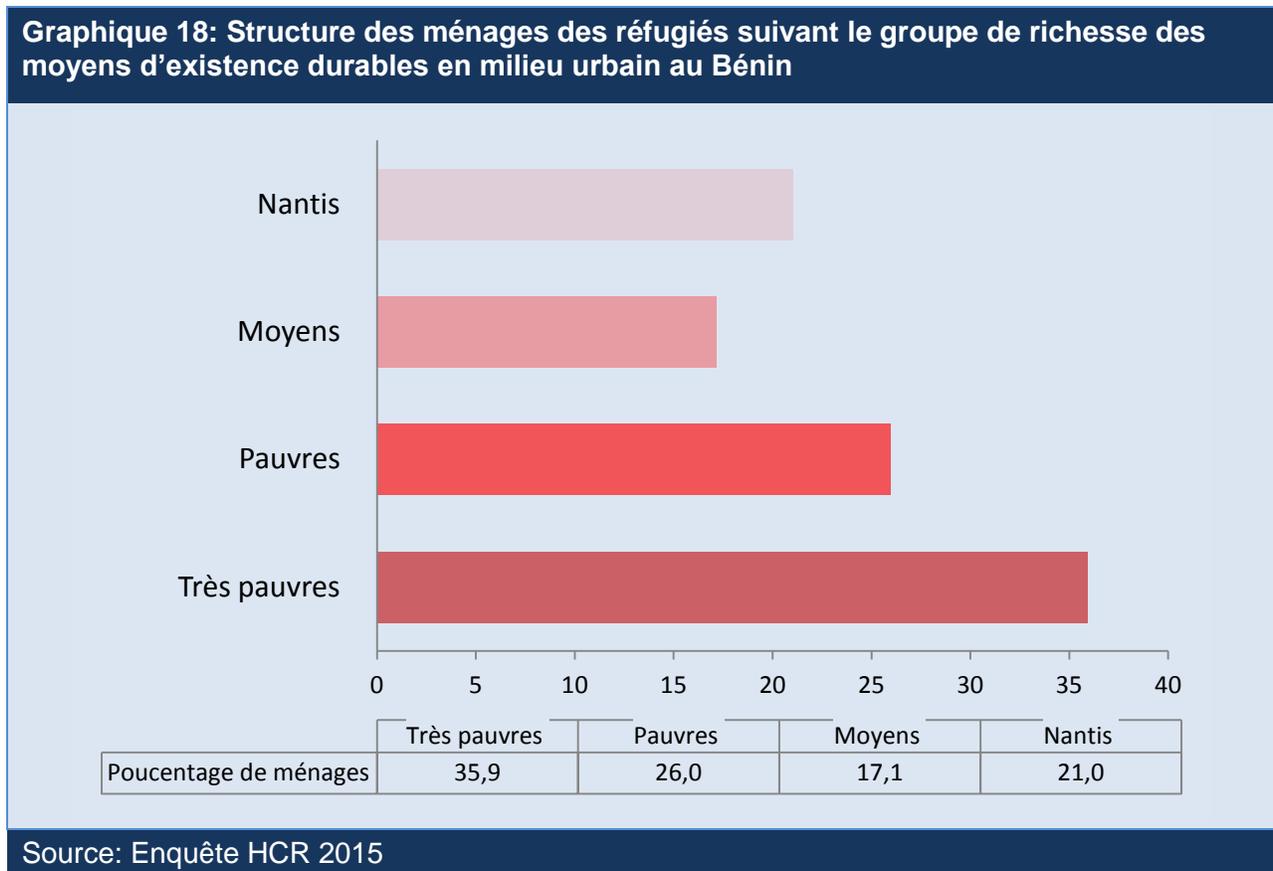
Graphique 17: Diagramme de pentagone des moyens d'existence des réfugiés en milieu urbain au Bénin



Source: Enquête HCR 2015

Les résultats liés aux moyens d'existence montrent dans quelle mesure les stratégies ont été couronnées de succès. Ainsi, à partir du score moyen pour l'ensemble des dimensions, les ménages ont été catégorisés en quatre groupes de richesse à savoir : « très pauvre », « pauvre », « moyen » et « nanti ». La figure ci-après illustre les résultats de la catégorisation des ménages.

L'analyse des résultats du graphique montre que les stratégies de moyen d'existence durable ont été couronnées de succès seulement pour 21,0% des ménages et d'échec pour 35,9% des ménages. En effet, la proportion de ménages « nantis » par les moyens d'existence est estimée à 21,0% ; par contre, 35,9% des ménages réfugiés sont « très pauvres » par rapport aux moyens d'existence durables. Les proportions de ménages « pauvres » et « moyen » sont estimées respectivement à 26% et 17,1%.



A la lumière de ces résultats, le bien-être des ménages réfugiés en termes de moyens d'existence durables est beaucoup plus caractérisé par des facteurs clés que sont, la sécurité physique, la sécurité alimentaire, la nutrition, le revenu, la diminution des vulnérabilités et les aspirations.

Par ailleurs, ces résultats traduisent que le niveau de richesse des ménages réfugiés en termes de moyens d'existence durable est influencé par quelques caractéristiques socio-démographiques et économiques des chefs de ménage réfugiés.

3.4.2. Profil des ménages selon le groupe de richesse

Le tableau 27 présente les proportions de ménages selon le statut de pauvreté dans le cadre des moyens d'existence durables suivant le sexe, les groupes d'âge, le niveau d'instruction du chef de ménage et la situation dans l'emploi du chef de ménage. Il ressort que pour l'ensemble des ménages, 35,9% sont très pauvres, 26,0% sont pauvres, 17,1% sont moyens et 21,0% sont nantis.

Au regard des pourcentages, il ressort que la proportion des très pauvres chez les femmes (37,7%) est plus élevée que chez les hommes (35,0%) ; la proportion des pauvres est plus élevée chez les hommes (26,7%) que chez les femmes (24,6%); la proportion des moyens est plus élevée chez les femmes (18,0%) que chez les hommes (16,7%) et la proportion des nantis chez les hommes (21,7%) est plus élevée que chez les femmes (19,7%).

L'analyse suivant les groupes d'âge ressort les résultats ci-après :

- La proportion des très pauvres est plus élevée chez les 15 à 24 ans (50,0%) que chez les autres tranches d'âge : 36,8% pour les 25 à 29 ans ; 31,3% pour les 30 à 39 ans et 23,5% pour les 40 ans et plus.
- La proportion des pauvres est plus élevée chez les plus de 40 ans (29,4%) que chez les autres tranches d'âge : 29,2% pour les 30 à 39 ans ; 28,1% pour les 25 à 29 ans et 16,7% pour les 15 à 24 ans.
- La proportion des moyens est plus élevée chez les plus de 40 ans (26,5%) que chez les autres tranches d'âge : 15,8% pour les 25 à 29 ans ; 14,6% pour les 30 à 39 ans et 14,3% pour les 15 à 24 ans.
- La proportion des nantis est plus élevée chez les 30 à 39 ans (25,0%) que chez les autres tranches d'âge : 20,6% pour les plus de 40 ans ; 19,3% pour les 25 à 29 ans et 19,0% pour les 15 à 24 ans.

Au regard du niveau d'instruction du chef de ménage, les résultats obtenus sont :

- La proportion des très pauvres est plus élevée au niveau des ménages dont le chef a le niveau primaire (75,0%) que chez les autres ménages : 45,5% pour ceux dont le chef a le niveau secondaire 1 ; 26,8% pour ceux dont le chef a le niveau secondaire 2 et 39,3% pour ceux dont le chef a le niveau supérieur.
- La proportion des pauvres est plus élevée au niveau des ménages dont le chef a le niveau secondaire 2 (38,0%) que chez les autres ménages : 18,2%; pour ceux dont le

chef a le niveau secondaire 1 ; 0,0% pour ceux dont le chef a le niveau primaire et 19,0%; pour ceux dont le chef a le niveau supérieur.

- La proportion des moyens est plus élevée au niveau des ménages dont le chef a le niveau secondaire 1 (22,7%) que chez les autres ménages : 14,1% pour ceux dont le chef a le niveau secondaire 2 ; 0,0% pour ceux dont le chef a le niveau primaire et 19,0% pour ceux dont le chef a le niveau supérieur.
- La proportion des nantis est plus élevée au niveau des ménages dont le chef a le niveau primaire (25,0%) que chez les autres ménages : 25,0% pour ceux dont le chef a le niveau secondaire 1 ; 21,1% pour ceux dont le chef a le niveau secondaire 2 et 22,6% pour ceux dont le chef a le niveau supérieur.

Au niveau de la situation dans l'emploi du chef de ménage, il ressort que :

- Les ménages dont le chef est Apprenti/Elève/Étudiant/Retraité/Autre inactif comporte une proportion des très pauvres plus importante (50,0%) qu'au niveau des autres ménages : Ménagère/Aide familial/Autre (45,5%) ; Chômeur/A la recherche du premier emploi (44,8%) ; Employeur/Travailleur à son propre compte (13,3%) et Salarié permanent/temporaire 12,9% ;
- Les ménages dont le chef est Salarié permanent/temporaire comporte une proportion des pauvres plus importante (48,4%) qu'au niveau des autres ménages : Employeur/Travailleur à son propre compte (30,0%) ; Chômeur/A la recherche du premier emploi (20,7%) ; et ; Apprenti/Elève/Étudiant/Retraité/Autre inactif (20,7%) ; Ménagère/Aide familial/Autre (15,2%) ;
- Les ménages dont le chef est Ménagère/Aide familial/Autre comporte une proportion des moyens plus importante (27,3%) qu'au niveau des autres ménages : Employeur/Travailleur à son propre compte (23,3%) ; Apprenti/Elève/Étudiant/Retraité/Autre inactif (17,2%) ; Salarié permanent/temporaire (12,9%) et Chômeur/A la recherche du premier emploi (3,4%) ;
- Les ménages dont le chef est Employeur/Travailleur à son propre compte comporte une proportion des nantis plus importante (33,3%) qu'au niveau des autres ménages ; Chômeur/A la recherche du premier emploi (31,0%) ; Salarié permanent/temporaire (25,8%) ; Apprenti/Elève/Étudiant/Retraité/Autre inactif (12,1%) et Ménagère/Aide familial/Autre (12,1%).

Tableau 27: Répartition (%) de ménages réfugiés suivant le groupe de richesse selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'instruction et la situation dans l'emploi du chef de ménage

	Proportion de ménages selon le statut de pauvreté dans le cadre des moyens d'existence durables				Nombre de ménages
	Très pauvres	Pauvres	Moyens	Nantis	
Sexe du chef de ménage					
Masculin	35,0	26,7	16,7	21,7	120
Féminin	37,7	24,6	18,0	19,7	61
Groupe d'âge					
15 à 24 ans	50,0	16,7	14,3	19,0	42
25 à 29 ans	36,8	28,1	15,8	19,3	57
30 à 39 ans	31,3	29,2	14,6	25,0	48
40 ans et plus	23,5	29,4	26,5	20,6	34
Niveau d'instruction du chef de ménage					
Aucun niveau
Primaire	(75,0)	(0,0)	(0,0)	(25,0)	4
Secondaire 1	45,5	18,2	22,7	13,6	22
Secondaire 2	26,8	38,0	14,1	21,1	71
Supérieur	39,3	19,0	19,0	22,6	84
Situation dans l'emploi du chef de ménage					
Chômeur/A la recherche du premier emploi	44,8	20,7	3,4	31,0	29
Apprenti/Elève/Étudiant/Retraité/Autre inactif	50,0	20,7	17,2	12,1	58
Ménagère/Aide familial/Autre	45,5	15,2	27,3	12,1	33
Salarié permanent/temporaire	12,9	48,4	12,9	25,8	31
Employeur/Travailleur à son propre compte	13,3	30,0	23,3	33,3	30
Ensemble	35,9	26,0	17,1	21,0	181

Note : (.) Effectif trop faible (< 30)

Source: Enquête HCR 2015

3.5. Groupe de richesse et quelques caractéristiques des ménages réfugiés

3.5.1. Groupe de richesse et statut d'occupation du logement et d'emploi

Groupe de richesse et statut d'occupation

Par rapport au groupe de richesse, les ménages moyens et nantis sont en grande partie locataires de leur logement (63,2%). Malgré leur niveau de pauvreté, les ménages très pauvres et pauvres sont aussi majoritairement locataires avec une proportion estimée respectivement à 55,4% et 59,6%. Par contre, 29,2% et 38,3% des ménages respectivement très pauvres et pauvres vivent dans des logements gratuits.

Tableau 28: Répartition (%) de ménages réfugiés selon le statut de logement par groupe de richesse des moyens d'existence durables

	Pourcentage de ménage suivant le statut d'occupation du logement					Nombre total des ménages réfugiés
	Propriétaire	Logé par l'employeur (Etat ou privé)	Logé gratuitement par un parent/ami/organisme	Locataire	Autre	
Très pauvres	0,0	6,2	29,2	55,4	9,2	65
Pauvres	0,0	2,1	38,3	59,6	0,0	47
Moyens	3,2	3,2	32,3	61,3	0,0	31
Nantis	0,0	5,3	31,6	63,2	0,0	38
Ensemble	0,6	4,4	32,6	59,1	3,3	181

Source: Enquête HCR 2015

Par ailleurs, l'analyse du tableau 29 montre que le montant du loyer mensuel moyen payé par les ménages locataires augmente avec le groupe de richesse. En effet, les ménages locataires appartenant à la catégorie des nantis payent en moyenne 48 188 FCFA comme loyer mensuel, soit environ deux fois plus que les ménages très pauvres.

Tableau 29: Loyer mensuel moyen payé par les ménages locataires selon le groupe de richesse

	Loyer mensuel moyen	Nombre total des ménages locataires
Très pauvres	27 714	36
Pauvres	27 018	28
Moyens	29 100	19
Nantis	48 188	24
Ensemble	32 096	107

Source: Enquête HCR 2015

Groupe de richesse et situation dans l'emploi du chef de ménage

En discriminant la situation dans l'emploi des chefs ménages réfugiés par leur niveau de richesse, les résultats révèlent qu'au sein des ménages dont le chef est apprenti/élève/étudiant/retraité, les groupes de richesse où sont enregistrés les pourcentages les plus élevés sont les très pauvres (44,6%). Au niveau des ménages dont le chef est ménagère ou aide familial, les parts les plus élevées sont enregistrées dans la classe des moyens (29,0%), des très pauvres (23,1%).

En ce qui concerne, les ménages dont leur chef est employeur ou travailleur à son propre compte, les groupes de richesse, nantis (26,3%) et moyens (22,6%) enregistrent les parts les plus élevées alors que la plus faible part est enregistrée au niveau de ceux qui sont très pauvres (6,2%).

Par rapport aux ménages dont leur chef est salarié permanent ou temporaire, les pauvres (31,9%), les nantis (21,1%), les moyens (12,9%) enregistrent les parts les plus élevées ; ceux qui sont très pauvres (6,2%) ont enregistré la plus faible part. Pour ce qui est des ménages dont leur chef est chômeur ou à la recherche du premier emploi, les groupes de richesse où sont enregistrées les parts les plus élevées de ménages sont les nantis (23,7%), les très pauvres (20,0%), les pauvres (12,8%). Les moyens (3,2%) tiennent la queue avec une part faible.

Tableau 30: Répartition (%) de ménages réfugiés selon la situation dans l'emploi du chef de ménage, par groupe de richesse

	Situation dans l'emploi exercé actuellement					Nombre total des ménages réfugiés
	Chômeur/à la recherche du premier emploi	Apprenti/ Elève/ Etudiant/ Retraité/ Autre inactif	Ménagère/ Aide familial/ Autre	Salarié permanent ou temporaire	Employeur/ Travailleur à son propre compte	
Très pauvres	20,0	44,6	23,1	6,2	6,2	65
Pauvres	12,8	25,5	10,6	31,9	19,1	47
Moyens	3,2	32,3	29,0	12,9	22,6	31
Nantis	23,7	18,4	10,5	21,1	26,3	38
Ensemble	16,0	32,0	18,2	17,1	16,6	181

Source: Enquête HCR, 2015

3.5.2. Groupe de richesse, revenus et dépenses des ménages

Groupe de richesse et revenus des ménages

Le revenu moyen de l'ensemble des réfugiés s'élève à 78 639 FCFA. On constate aisément que le groupe de richesse dans le cadre des moyens d'existence durables influence le revenu des ménages. Autrement dit, plus le ménage est pauvre, plus son revenu est faible. L'écart entre les

revenus d'un ménage nantis et d'un ménage très pauvre est estimé à 35 406 FCFA ; entre un ménage nanti et un ménage pauvre, l'écart de revenu est de 17 144 FCFA.

Par ailleurs, les dépenses moyennes mensuelles d'un ménage réfugié sont estimées à 55 333 FCFA. Cependant il existe une disparité entre les catégories de richesse. Ainsi, l'écart des dépenses entre un ménage nantis et un ménage très pauvre d'une part et un ménage pauvre d'autre part, est estimé à 39 355 FCFA et 19 953 FCFA respectivement. Ces résultats mettent en relief la nécessité de mieux cibler les appuis pour une équité sociale.

Tableau 31: Loyer mensuel moyen payé par les ménages locataires selon le groupe de richesse

	Revenus mensuels des ménages réfugiés	Dépenses mensuelles des ménages réfugiés
Très pauvres	59 815	39 444
Pauvres	78 077	58 846
Moyens	89 759	46 837
Nantis	95 221	78 799
Ensemble	78 639	55 333

Source: Enquête HCR 2015

Groupe de richesse et dépenses des ménages

Les graphiques 19 illustrent en détaille la répartition des ménages selon les postes de dépenses placé au premier rang selon les différents groupes de richesse.

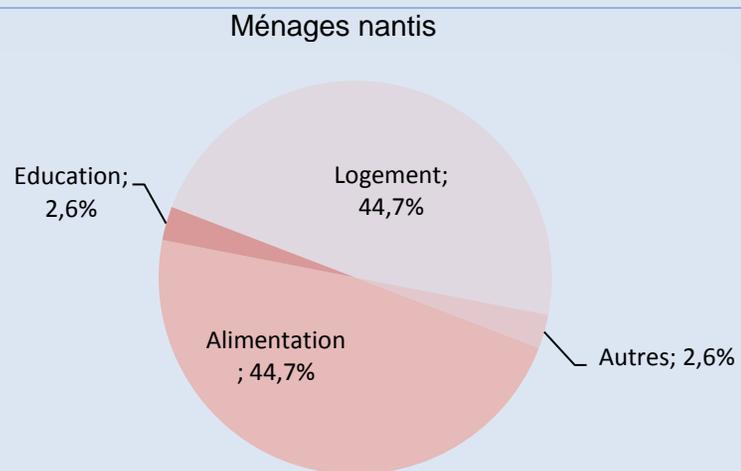
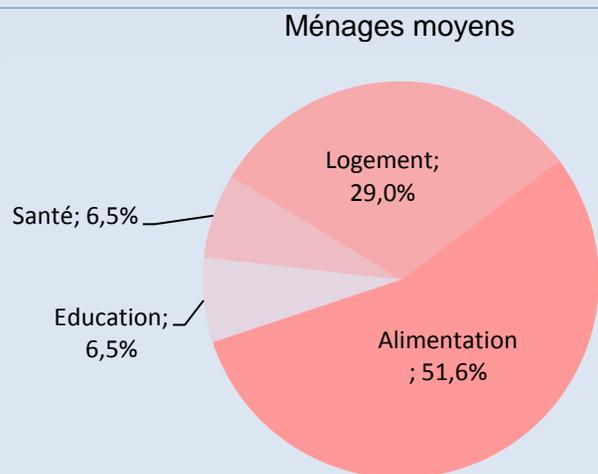
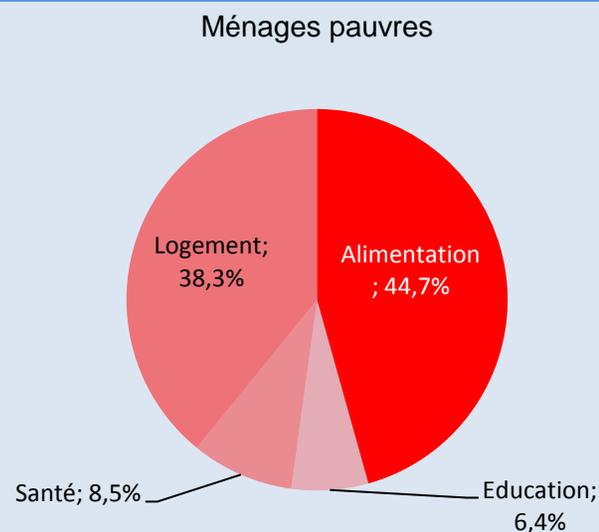
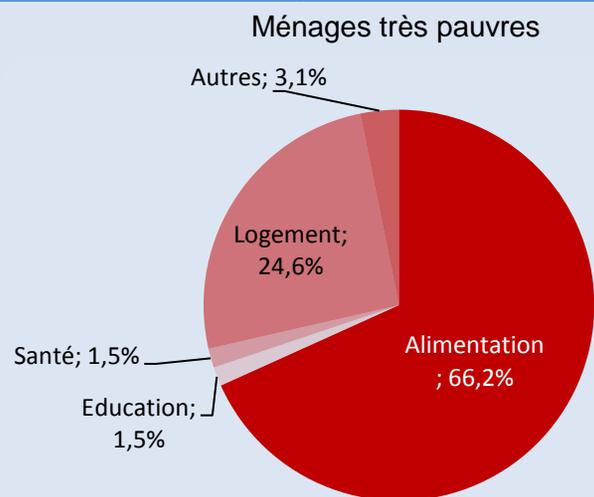
Ainsi, l'analyse des groupes de richesse des ménages met en exergue que 66,2% de ménages très pauvres consacrent leurs dépenses à l'alimentation et place ainsi ce poste au premier rang. Par ailleurs, le logement représente également le premier poste de dépenses de 24,6% des ménages très pauvres.

L'alimentation (44,7%) et le logement (38,3%) sont également les premiers postes de dépenses des ménages pauvres avec une proportion de cette catégorie de ménages estimée respectivement.

En ce qui concerne le groupe des moyens, il est à noter que 51,6% des ménages placent l'alimentation au premier poste de leurs dépenses ; le logement est placé au premier rang par 29,0% des ménages moyens.

Quant aux ménages nantis, ils consacrent au premier poste des dépenses l'alimentation (47% des ménages) et logement (47% des ménages). L'éducation (2,6%des ménages) et autres (2,6%des ménages) sont faiblement priorisés.

Graphique 19: Répartition (%) des ménages suivant les postes de dépenses placés en premier plan pour chaque groupe de richesse des ménages réfugiés en milieu urbain au Bénin



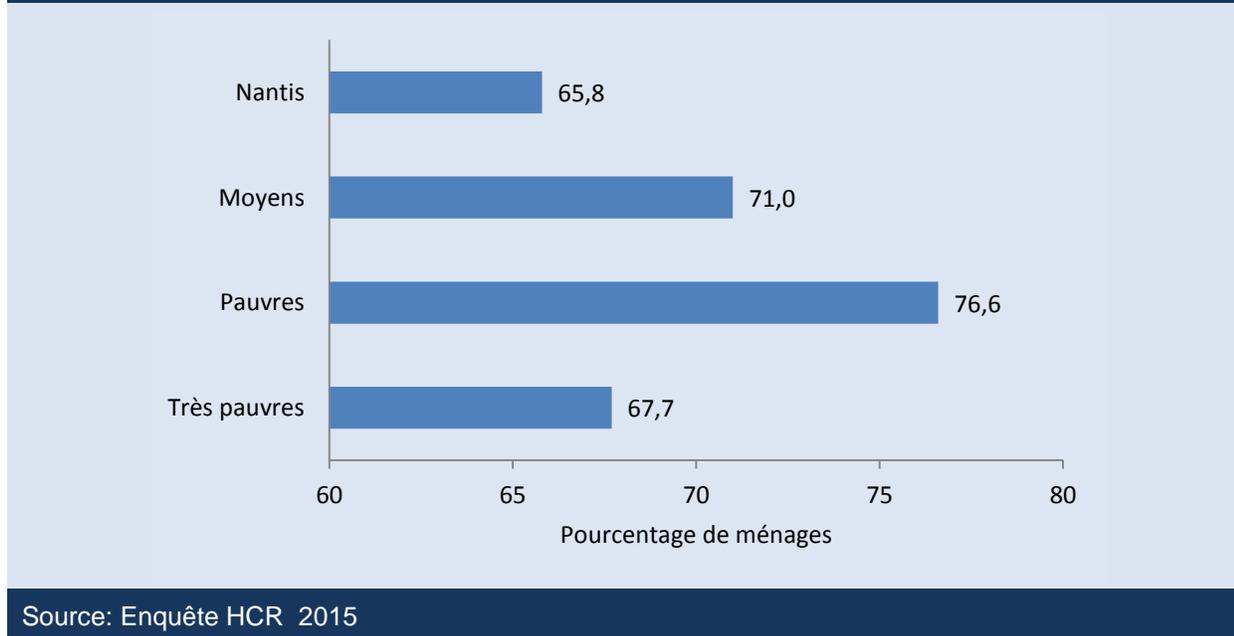
Source: Enquête HCR 2015

3.5.3. Groupe de richesse, problème de santé et stratégies de relèvement de choc alimentaire

Groupe de richesse et problèmes de santé enregistrés

Une analyse selon le niveau de pauvreté montre quel que soit le groupe de richesse, plus de la moitié des ménages ont enregistré des problèmes de santé au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête. La proportion des ménages ayant enregistré de problèmes sanitaires s'élève à 65,8% chez les nantis ; à 67,7% pour ceux qui sont très pauvres ; à 71,0% pour les ménages moyens et à 76,6% pour les pauvres.

Graphique 20: Proportion (%) des ménages réfugiés ayant eu des problèmes de santé au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête par groupe de richesse



S'agissant des types de problème sanitaire que les ménages réfugiés ont eu au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête, on note que 44,1% ont cité « trouble de vue » ; 33,9% pour « maladies chroniques » ; 23,6% pour « aide nutritionnelle » et 15,0% pour « trouble de ouï ». Les autres problèmes de santé sont relativement faiblement cités par les ménages.

Tableau 32: Répartition (%) des ménages réfugiés ayant enregistré des problèmes de santé par type des problèmes de santé

	Niveau de pauvreté				Ensemble
	Très pauvres	Pauvres	Moyens	Nantis	
Maladies chronique	34,1	44,4	31,8	20,0	33,9
Handicap physique	9,1	5,6	9,1	8,0	7,9
Handicap intellectuel	6,8	0	4,5	0,0	3,1
Trouble de vue	52,3	41,7	45,5	32,0	44,1
Trouble de ouï	4,5	13,9	27,3	24,0	15
Trouble de parole	4,5	2,8	4,5	0,0	3,1
Handicap physique modéré	4,5	5,6	9,1	0,0	4,7
Handicap physique grave	2,3	0	4,5	4,0	2,4
Incapacité de s'occuper de soi	2,3	2,8	0	4,0	2,4
Etat mental	2,3	0	9,1	4,0	3,1
Toxicomanie/alcool	0	2,8	0	4,0	1,6
Nutritionnelle	18,2	22,2	45,5	16,0	23,6
Blessure corporelle causé par la violence, la violence sexuelle et sexiste	13,6	13,9	22,7	8,0	14,2
Plusieurs décès d'enfant au cours de leur vie de ménage	13,6	5,6	4,5	0,0	7,1
Nombre total de ménages réfugiés ayant des problèmes dan santé	44	36	22	25	127

Source: Enquête HCR 2015

Groupe de richesse et stratégies adoptées suite au choc alimentaire

Les ménages ont adopté différemment plusieurs stratégies pour leur existence selon le groupe de richesse dans lequel ils se trouvent. Le recours à un plus grand nombre de stratégies par une importante proportion des ménages révèle l'ampleur de la vulnérabilité des ménages de cette catégorie.

- Au niveau des ménages très pauvres les principales stratégies utilisées sont : emprunt de la nourriture ou bénéfice de l'aide d'amis ou de parent (67,9%) ; emprunt de l'argent (62,5%) ; achat/emprunt de la nourriture à crédit (53,6%) ; réduction des dépenses de santé et médicaments (44,6%).
- Au niveau des ménages pauvres les principales stratégies utilisées sont : emprunt de la nourriture ou bénéfice de l'aide d'amis ou de parent (52,6%) ; emprunt de l'argent (52,6%) ; achat/emprunt de la nourriture à crédit 42,1%) ; réduction des dépenses de santé et médicaments (34,2%).

- Au niveau des ménages moyens les principales stratégies utilisées sont : emprunt de l'argent (55,0%) ; emprunt de la nourriture ou bénéfice de l'aide d'amis ou de parent (35,0%) ; achat/emprunt de la nourriture à crédit 35,0%) ; réduction des dépenses de santé et médicaments (25,0%).
- Au niveau des nantis les principales stratégies utilisées sont : emprunt de l'argent (44,0%) ; emprunt de la nourriture ou bénéfice de l'aide d'amis ou de parent (36,0%) ; achat/emprunt de la nourriture à crédit 28,0%) ; dépense de l'épargne (12,0%).

Tableau 33: Répartition (%) des ménages selon les stratégies adoptées face au choc alimentaire au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête par groupe de richesse

	Très pauvres	Pauvres	Moyens	Nantis
Ménage ayant enregistré des manques de nourriture au cours des 30 derniers jours	13,8	17,0	16,1	21,1
Achat/emprunt de la nourriture à crédit	53,6	42,1	35,0	28,0
Emprunt de l'argent	62,5	52,6	55,0	44,0
Dépense de leur épargne	3,6	5,3	5,0	12,0
Emprunt de la nourriture ou compter sur l'aide d'amis ou de parents	67,9	52,6	35,0	36,0
Enlèvement des enfants de l'école	3,6	0,0	0,0	0,0
Vente des biens productifs (p. ex. charrette, charrue, semences, etc.)	0,0	2,6	0,0	0,0
Réduction des dépenses de santé et médicaments	44,6	34,2	25,0	8,0
Réduction des dépenses d'éducation	21,4	7,9	5,0	0,0
Envoi des membres des ménages à mendier	0,0	2,6	0,0	0,0
Vente des parcelles de terrain	1,8	0,0	0,0	0,0
Nombre de ménages	65	47	31	38

Source: Enquête HCR 2015

4. CONSOMMATION ET SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES REFUGIES

La consommation alimentaire est un reflet de la disponibilité et de l'accès aux aliments par les ménages. Les sources de revenu et les moyens d'existence présentés dans le précédent chapitre influencent non seulement le bien-être, le niveau de richesse, mais aussi la consommation alimentaire des ménages. Cette section a pour objectif d'analyser la composition diététique des ménages (en termes de fréquence des groupes d'aliment) afin de regrouper, puis caractériser les ménages ayant un régime alimentaire similaire.

Dans le cadre de cette enquête, les ménages réfugiés ont été interrogés sur la fréquence et la diversité de consommation de 8 groupes d'aliments aux cours des sept (7) derniers jours. Cette liste des groupes d'alimentaires a été conçue pour couvrir la plupart des aliments rentrant dans les habitudes alimentaires des réfugiés.

4.1. Principales sources des aliments consommés

A propos de la provenance des aliments consommés aux cours des 7 derniers jours précédant l'enquête, les résultats du tableau ci-après révèlent que l'achat au marché est la principale source par laquelle les ménages se procurent les aliments consommés.

Tableau 34: Répartition (%) des ménages selon le groupe d'aliments et la source

	Propre production	Achat	Chasse, cueillette, emprunt, don, humanitaire	Autre
Céréales	3,3	80,9	4,4	11,3
Fruits	1,1	66,2	3,3	29,3
Huile	2,7	52,4	1,6	43,3
Lait	2,4	55,3	2,2	40,0
Légumes	1,3	50,2	1,8	46,7
Légumineuses	1,3	57,1	6,9	34,7
Protéines animales	1,3	64,4	1,8	32,4
Sucres	2,4	75,3	4,2	18,0
Tubercules	1,3	91,3	2,4	4,9

Source: Enquête HCR 2015

Pour 81% des ménages enquêtés, les céréales consommées sont achetées au marché. Ce pourcentage s'élève à 91,3% pour les tubercules et 50,2% pour les légumes. Très peu de ménages produisent eux-mêmes les aliments qu'ils consomment. Par rapport aux aliments

produits par les ménages eux-mêmes, seuls les céréales enregistrent le plus fort pourcentage de ménages avec 3,3% contre seulement 1,1% pour les fruits et légumes. Certains aliments comme l'huile, le lait, les légumes et les protéines animales, proviennent aussi en grande partie d'autres sources que celles citées dans le questionnaire.

La provenance des aliments consommés par les réfugiés est le reflet de la situation obtenue au niveau national en 2013 d'après les résultats de l'enquête sur l'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) réalisée par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE).

4.2. Analyse de sécurité alimentaire des ménages réfugiés

Le score de consommation alimentaire (SCA) est un indicateur composite (standardisé du PAM) calculé pour refléter la diversité alimentaire, la fréquence ainsi que l'apport nutritionnel relatif des produits et groupes alimentaires consommés par un ménage. La diversité du régime alimentaire est liée au statut socioéconomique des ménages ainsi qu'à l'apport énergétique et protéinique adéquat, se traduisant par un bon état nutritionnel, sous réserve d'un environnement (assainissement, hygiène) satisfaisant. C'est donc un bon indicateur de la dimension d'accessibilité de la sécurité alimentaire et de la qualité de la consommation alimentaire qui influe sur l'état nutritionnel. La méthodologie de calcul du score de consommation alimentaire (SCA) et de la détermination des classes de sécurité alimentaire est présentée dans l'encadré ci-après.

Encadré 1 : Méthodologie de construction des classes de consommation alimentaire

Le score de consommation alimentaire (SCA) des ménages est calculé en utilisant la formule suivante:

$$SCA = a_{\text{cérééal}}x_{\text{cérééal}} + a_{\text{légume}}x_{\text{légume}} + a_{\text{légumineuse}}x_{\text{légumineuse}} + a_{\text{fruit}}x_{\text{fruit}} + a_{\text{animal}}x_{\text{animal}} + a_{\text{sucré}}x_{\text{sucré}} + a_{\text{lait}}x_{\text{lait}}$$

Avec:

a_i = Poids attribué au groupe d'aliments.

x_i = Nombre de jours de consommation relatif à chaque groupe d'aliments (≤ 7 jours)

Tableau : Groupes d'aliments		
Groupes détaillés (Types d'aliments)	Groupes d'aliments	Poids
Céréales (mil, sorgho, riz, blé, etc...)	Céréales et tubercules (aliments de base)	2
Tubercules (manioc, patate douce, pomme de terre, igname, taro)		
Légumineuses et Oléagineux	Légumineuses	3
Protéines animales	Protéines animales	4
Légumes et feuilles (feuilles de manioc, haricot, laitue, gombo, , etc.)	Légumes et feuilles	1
Lait / produits laitiers	Produits laitiers	4
Fruits (banane, avocats, orange, goyave, ...)	Fruits	1
Sucre et produits sucrés	Sucres	0,5
Huile de cuisson (huile de palme ou végétale)	Huiles	0,5

Les valeurs des scores ainsi calculés pour chaque ménage sont reportées sur une échelle allant de 0 à 112. Les seuils standard 21 et 35 (voir tableau ci-dessous) ont été utilisés pour déterminer les trois classes de

consommation alimentaire des ménages (pauvre, limite et acceptable). Cependant, la classe de consommation alimentaire acceptable a été subdivisée en moyennement acceptable ($35 < \text{SCA} \leq 45$) et acceptable, afin de mieux refléter une catégorie de ménages ayant une consommation acceptable, mais qui pourraient facilement se retrouver dans la classe de consommation inférieure.

Tableau : Seuils des scores de consommation alimentaire

Si $\text{SCA} \leq 21$	Consommation alimentaire pauvre
$21 < \text{SCA} \leq 35$	Consommation alimentaire limite
$35 < \text{SCA} \leq 45$	Consommation alimentaire moyennement acceptable
Si $\text{SCA} > 45$	Consommation alimentaire acceptable

La mesure des quantités consommées n'est pas intégrée dans le calcul du score de consommation alimentaire. Cependant, les aliments consommés en très petites quantités sont comptabilisés au titre de condiments (sauf l'huile et le sucre), afin de ne pas surestimer la consommation de certains aliments tels que la viande ou le poisson, qui peuvent fréquemment être utilisés pour agrémenter les sauces, mais dont l'apport nutritionnel est limité, étant donné leur quantité très faible.

Le score de consommation alimentaire (SCA) peut être considéré comme un indicateur (proxy) adéquat de la situation de sécurité alimentaire des ménages au moment de l'enquête. Ainsi donc, en se référant à la période de l'enquête:

- les ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ou limite seront considérés comme étant en insécurité alimentaire (IA);
- ceux ayant une consommation alimentaire moyennement acceptable seront considérés comme étant à risque d'insécurité alimentaire (ARIA);
- tandis que ceux ayant une consommation alimentaire acceptable seront considérés comme étant en sécurité alimentaire (SA).

Source : République du Bénin, AGVSA, Janvier 2014

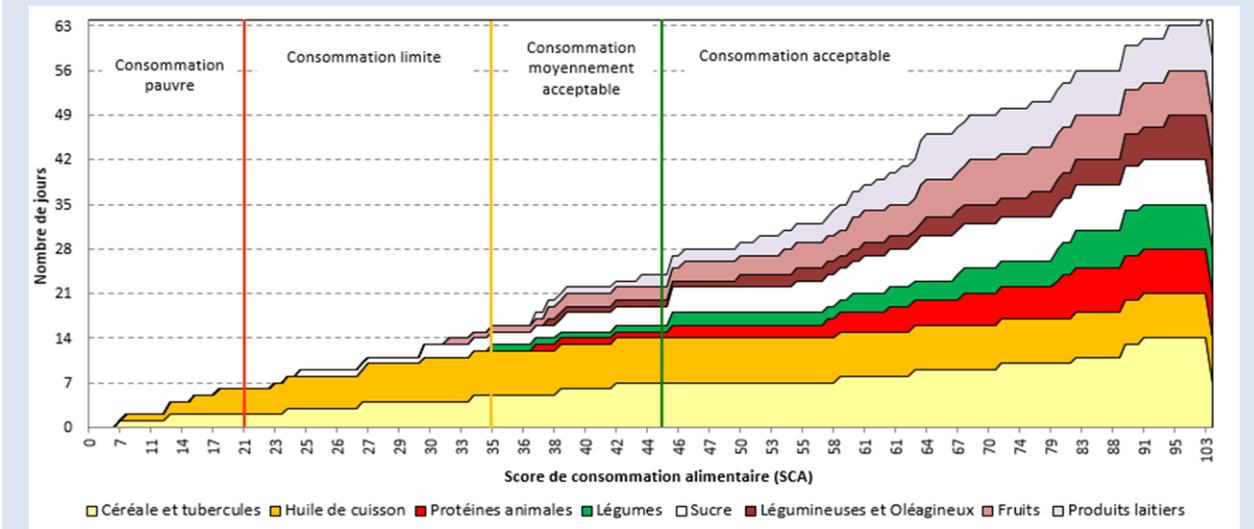
4.2.1. Classe de consommation alimentaire

Le graphique 21 illustre la consommation hebdomadaire des différents groupes d'aliments selon le score de consommation alimentaire (SCA). Les seuils «21», «35» et «45» sont représentés comme les limites entre ceux ayant une consommation alimentaire pauvre, une consommation alimentaire limite, une consommation alimentaire moyennement acceptable et une consommation alimentaire acceptable.

L'analyse de ce graphique montre que les ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ne consomment que des céréales et tubercules et des aliments riches en huile et en matière grasse.

La consommation de légumes n'est effective que dans le groupe de ménages ayant une consommation alimentaire moyennement acceptable (à partir d'un score de 35).

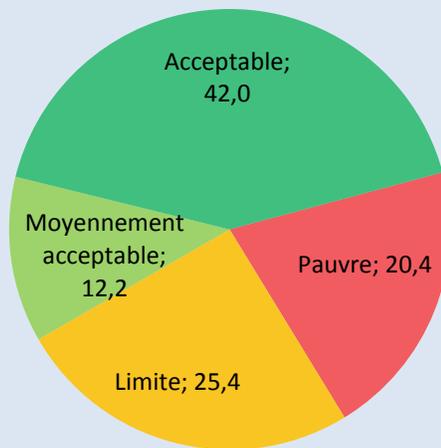
Graphique 21: Consommation hebdomadaire des groupes d'aliments selon le Score de Consommation Alimentaire (SCA)



Source: Enquête HCR 2015

On note aussi que seuls les ménages ayant une consommation alimentaire moyennement acceptable consomment tous les groupes d'aliments, mais cela n'est effectif qu'à partir d'un score de consommation alimentaire de 36.

Graphique 22 : Répartition (%) des ménages suivant la classe de consommation alimentaire



Source: Enquête HCR 2015

La distribution des ménages suivant les classes de consommation alimentaire des réfugiés résidant en milieu urbain au Bénin présente les résultats ci-après :

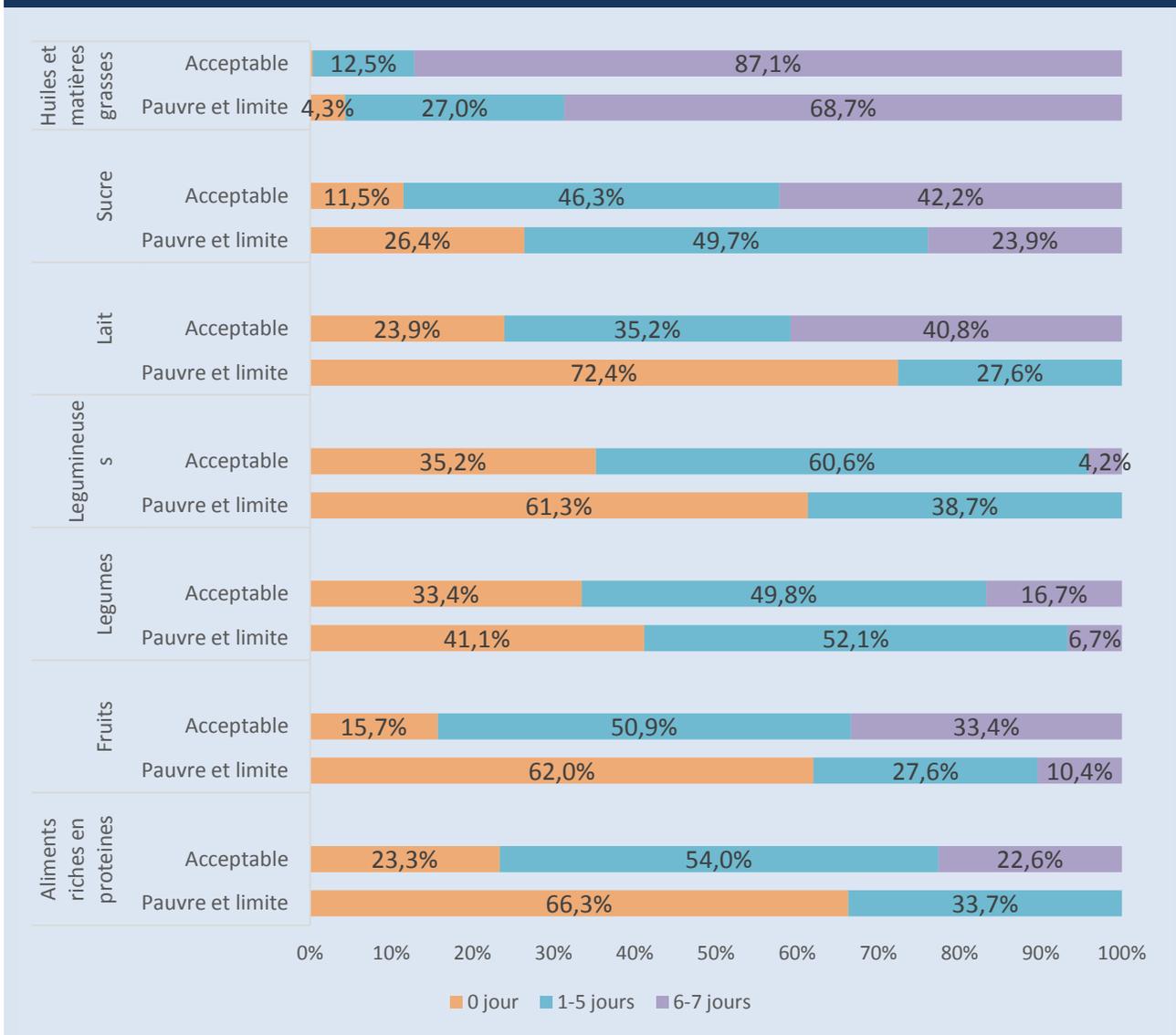
- **20,4%** de ménages ont une **consommation alimentaire pauvre**;

- **25,4%** ont une **consommation alimentaire limitée**;
- **12,2%** ont une **consommation alimentaire moyennement acceptable**;
- Moins de la moitié, soit **42,0%** ont une **consommation alimentaire acceptable**.

4.2.2. Diversification alimentaire et fréquence selon la classe de consommation

Le graphique 23 indique la fréquence de consommation des aliments selon le score de consommation alimentaire.

Graphique 23 : Répartition (%) des ménages suivant la fréquence de consommation des aliments selon le type d'aliments et la classe SCA



Source: Enquête HCR 2015

Après analyse de ce graphique, il convient de noter qu'il existe des différences significatives quant à la fréquence de la consommation d'aliments riches en protéine, en fer et vitamine A entre les groupes de consommation alimentaire. Il en ressort que 66,3% des ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ou limite ne consomment pas d'aliments riches en protéines.

De même, 72,4% des ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ou limite ne consomment pas du lait, contre 24% pour les ménages ayant une consommation alimentaire acceptable. Cependant pour les 27,6% de ménages ayant une consommation pauvre ou limite qui en consomment, cela ne dépasse pas 5 jours par semaine. Il en est de même pour les protéines (33,7%).

Les huiles et matières grasses sont les aliments consommés presque tous les jours par les ménages quelque soit leur score de consommation alimentaire. En effet, 68,7% des ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ou limite (respectivement 87,1% pour ceux ayant une consommation alimentaire acceptable) consomment des huiles et matières grasses 6 à 7 jours par semaine.

4.2.3. Profil des ménages réfugiés en insécurité alimentaire

Le tableau 35 indique que dans l'ensemble 13,8% des réfugiés vivent dans les ménages qui ont une consommation alimentaire pauvre, 22,4% sont dans les ménages qui ont une consommation alimentaire limite et 63,8% sont dans les ménages ayant une consommation alimentaire acceptable.

En d'autres termes, **36,2% des réfugiés sont dans des ménages qui sont en insécurité alimentaire et 63,8% sont dans les ménages en sécurité alimentaire.**

Mais cette tendance générale cache d'énormes disparités selon quelques caractéristiques du chef de ménage. L'analyse selon le sexe du chef de ménage révèle que les ménages dirigés par les femmes sont plus en sécurité alimentaire que ceux dirigés par les hommes. En effet, selon le score de consommation alimentaire, 73,4% des ménages dirigés par les femmes sont une consommation alimentaire acceptable contre 57,5% pour les ménages dirigés par les hommes.

La proportion de ménages ayant une consommation alimentaire pauvre est presque identique selon le sexe du chef de ménage et s'élève à 13,6% pour les nuages dirigés par les hommes et à 14% pour les ménages dirigés par les femmes.

Selon le niveau d'instruction du chef de ménage, il ressort que la proportion de ménages ayant une consommation alimentaire acceptable s'améliore substantiellement lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage augmente du secondaire1 au secondaire2 (56,5% à 65,4%). Par contre, lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage passe du secondaire2 au niveau supérieur, il n'y a pas de gain significatif en termes d'augmentation de la sécurité alimentaire.

Tableau 35: Score de consommation alimentaire des réfugiés selon les caractéristiques du ménage (reprendre)

	Consommation alimentaire pauvre		Consommation alimentaire limite		Consommation alimentaire acceptable		Total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Sexe du chef de Ménage							Nombre de personnes dans les ménages
Masculin	37	13.6	79	28.9	157	57.5	273
Féminin	25	14.1	22	12.4	130	73.4	177
Niveau d'instruction du chef de Ménage							
Primaire/Secondaire1	16	23.2	14	20.3	39	56.5	69
Secondaire 2	20	10.8	44	23.8	121	65.4	185
Supérieur	26	13.3	43	21.9	127	64.8	196
Groupe de richesse/pauvreté							
Très pauvres	26	19.3	32	23.7	77	57.0	135
Pauvres	24	18.5	30	23.1	76	58.5	130
Moyens	1	1.2	30	36.1	52	62.7	83
Nantis	11	10.8	9	8.8	82	80.4	102
Nombre total de réfugiés	62	13.8	101	22.4	287	63.8	450

Source: Enquête HCR 2015

Le niveau de richesse discrimine bien les ménages à travers leur consommation alimentaire. En réalité, plus le ménage est riche, plus il possède les moyens d'assurer une alimentation variée et équilibrée. Ainsi 80,4% des ménages nantis ont un score de consommation alimentaire acceptable contre 57% pour les ménages très pauvres et 58,7% pour les ménages pauvres.

4.3. Profil des ménages réfugiés en insécurité alimentaire

Le tableau 36 renseigne sur la fréquence de différentes stratégies qu'utilisent les ménages, pour faire face aux situations de crise alimentaire. En moyenne, la stratégie « réduire le nombre de repas par jour (sauf pour les enfants) » est la plus fréquente avec une occurrence de 4 fois par semaine. La stratégie la moins fréquente est « l'emprunt de nourriture » avec une occurrence d'une fois par semaine.

Cependant, les stratégies utilisées varient selon le groupe de consommation alimentaire dans lequel se trouve le ménage. En effet les ménages ayant une consommation alimentaire pauvre et celles ayant une consommation alimentaire limite, adoptent la même stratégie face aux crises, en consommant les aliments moins préférés (4 fois par semaine) ou en réduisant le nombre de repas par jour (4 fois par semaine). Les ménages ayant une consommation alimentaire

acceptable qui sont aussi ceux en sécurité alimentaire, utilisent les mêmes stratégies mais avec moins de fréquence.

Tableau 36: Stratégies de survie selon le score de consommation alimentaire

	Fréquence de la stratégie					
	Consommer des aliments moins préférés et moins chers	Diminuer la quantité de nourriture lors des repas	Emprunter de la nourriture ou compter sur l'aide des parents/amis	Réduire le nombre de repas par jour	Réduire les quantités consommées par les adultes au profit des enfants	Autres moyens
Consommation alimentaire pauvre	4	4	2	4	3	0
Consommation alimentaire limite	4	4	1	4	3	0
Consommation alimentaire acceptable	3	3	1	3	2	0
Ensemble	3	3	1	4	3	0

Source: Enquête HCR 2015

5. ASSISTANCE AUX REFUGIES ET LEURS BESOINS PRIORITAIRES ACTUELS

Cette section présente la situation, l'assistance aux réfugiés et leurs besoins prioritaires actuels.

5.1. Assistance humanitaire aux réfugiés

5.1.1. Situation des réfugiés dans la réception d'assistance

Niveau de réception d'assistance

L'analyse des résultats de tableau 37 révèle que dans l'ensemble, un peu plus de la moitié des ménages (53,6%) ont bénéficiés de l'assistance de la part des organisations ou du gouvernement béninois contre 46,4% qui n'ont pas du tout reçu de l'aide humanitaire. L'analyse selon le niveau de pauvreté met en relief quelques disparités.

Seulement 23,1% des ménages très pauvres ont reçu d'assistance contre 78,9% de ménages nantis. Alors que les proportions des ménages pauvres et moyens ayant reçu d'assistance sont respectivement 68,1% et 64,5%.

Tableau 37: Répartition (%) de ménages réfugiés ayant reçu d'assistance, par groupe de richesse

	Bénéficiaires d'assistance		Nombre de ménages
	Pourcentage de ménages réfugiés ayant reçu d'assistance	Pourcentage de ménages réfugiés n'ayant pas reçu d'assistance	
Très pauvres	23,1	76,9	65
Pauvres	68,1	31,9	47
Moyens	64,5	35,5	31
Nantis	78,9	21,1	38
Total	53,6	46,4	181

Source: Enquête HCR 2015

Motifs de non réception d'assistance par certains réfugiés

En ce qui concerne la raison évoquée par les ménages qui n'ont pas bénéficié d'aide, il apparaît que quatre (4) ménages sur dix (10) (42,9%) déclarent que le bureau de HCR n'a rien fait pour eux. En outre, la proportion de ménages qui ont affirmé que le bureau de HCR est loin de leur maison est estimée à 31,0%. Quant aux ménages qui disent que le bureau de HCR n'aide pas

les demandeurs d'asile d'une part et qui ont déclaré ne connaissant pas la fonction de HCR d'autre part ; ils sont environ 18% de l'ensemble des ménages.

Tableau 38: Répartition (%) des ménages réfugiés qui n'ont pas reçu d'assistance selon les raisons évoquées et par groupe de richesse

	Niveau de pauvreté				Ensemble
	Très pauvres	Pauvres	Moyens	Nantis	
Pourcentage de ménages réfugiés qui n'ont besoin d'aide	2,0	6,7	9,1	0,0	3,6
Pourcentage de ménages réfugiés qui ont déclaré que le bureau de HCR est loin de leur maison	24,0	40,0	45,5	37,5	31,0
Pourcentage de ménages réfugiés qui ont déclaré que le bureau de HCR n'a rien fait pour eux	42,0	46,7	45,5	37,5	42,9
Pourcentage de ménages réfugiés qui ont déclaré que le bureau de HCR n'aide pas les demandeurs d'asile	14,0	13,3	27,3	37,5	17,9
Pourcentage de ménages réfugiés qui ont déclaré qu'ils ont honte de demander d'aide	2,0	0,0	0,0	0,0	1,2
Pourcentage de ménages réfugiés qui ont déclaré qu'il n'y a pas de moyen de voir ou parler avec des staffs HCR	12,0	0,0	0,0	12,5	8,3
Pourcentage de ménages réfugiés qui ont déclaré qu'il n'y a pas de moyen de voir ou parler avec des staffs HCR	6,0	0,0	18,2	25,0	8,3
Pourcentage de ménages réfugiés qui ont déclaré ne connais pas la fonction de HCR	6,0	13,3	18,2	12,5	9,5
Pourcentage de ménages réfugiés qui ont déclaré ne connais pas la fonction de HCR	24,0	13,3	9,1	0,0	17,9
Nombre des ménages réfugiés qui n'ont pas reçu d'assistance	50	15	11	8	84

Source: Enquête HCR 2015

5.1.2. Types d'assistance et utilisation

Par ailleurs, par rapport au type d'assistance, 36,1% des ménages ont reçu d'allocation de subsistance.

Pour ce qui concerne les autres types d'assistance, il ressort que, 48,5% des ménages ont reçu d'assistance sanitaire ; 34,0% ont eu d'assistance en éducation ; 29,9% ont bénéficié du cash pour AGR. Les autres types d'aide sont dans une proportion de 10,3%.

L'analyse des aides reçues des ménages selon le niveau de pauvreté montre que 46,7% des ménages très pauvres ont reçu de l'assistance tandis que 53,3%, 55,0% et 53,1% des ménages respectivement nantis, moyens et pauvres ont reçu de l'assistance.

Tableau 39: Répartition (%) de ménages réfugiés ayant reçu d'assistance par type d'assistance selon le groupe de richesse

	Niveau de pauvreté				Total
	Très pauvres	Pauvres	Moyens	Nantis	
Pourcentage de ménages réfugiés ayant reçu du cash pour AGR	33,3	18,8	40,0	33,3	29,9
Pourcentage de ménages réfugiés ayant reçu d'intrant agricole	0,0	6,3	10,0	6,7	6,2
Pourcentage de ménages réfugiés ayant reçu de la formation professionnelle	0,0	6,3	15,0	3,3	6,2
Pourcentage de ménages réfugiés ayant reçu de l'assistance sanitaire	20,0	53,1	55,0	53,3	48,5
Pourcentage de ménages réfugiés ayant reçu de l'assistance en éducation	26,7	37,5	25,0	40,0	34,0
Pourcentage de ménages réfugiés ayant reçu de la microfinance	6,7	0,0	0,0	0,0	1,0
Pourcentage de ménages réfugiés ayant reçu de la Formation technique	0,0	6,3	5,0	10,0	6,2
Pourcentage de ménages réfugiés ayant reçu de l'allocation de subsistance	46,7	37,5	40,0	26,7	36,1
Pourcentage de ménages réfugiés ayant reçu d'autre assistance	26,7	12,5	10,0	0,0	10,3
Nombre total des ménages réfugiés qui ont reçu d'assistance	15	32	20	30	97

Source: Enquête HCR 2015

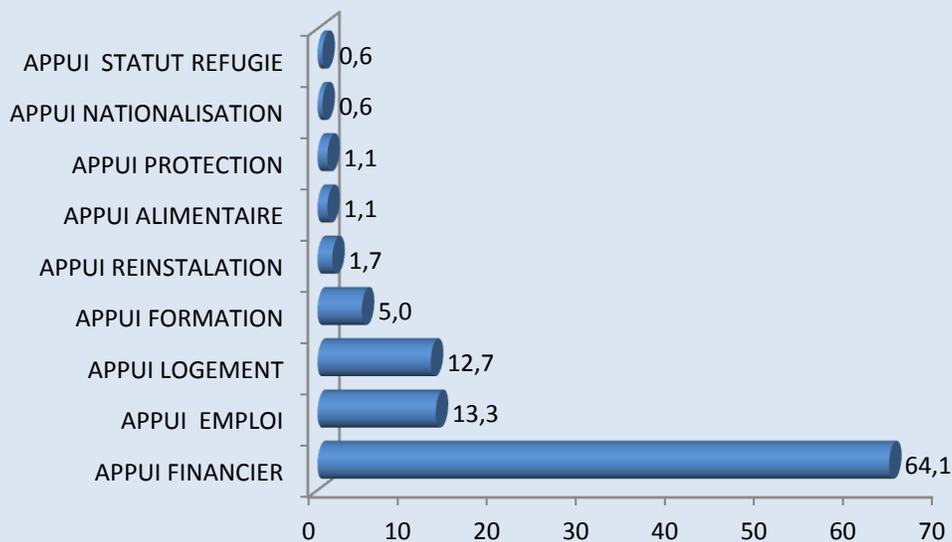
5.2. Besoins prioritaires actuels des ménages réfugiés

5.2.1. Besoins exprimés par l'ensemble des ménages réfugiés

L'analyse des données collectées a permis d'hierarchiser les besoins des ménages réfugiés comme suit :

- ✓ L'appui **financier** de la part des différentes institutions et organismes à charge des réfugiés est la première priorité car exprimé par 64,1% des ménages.
- ✓ L'appui pour l'obtention d'un **emploi** (13,3%) durable de la part des différentes institutions et organismes constitue la deuxième priorité des ménages réfugiés.
- ✓ L'appui pour l'obtention d'un **logement** à habiter est manifesté par 12,7% des ménages réfugiés et représente leur troisième priorité.
- ✓ L'appui pour une **formation** : c'est-à-dire poursuivre ses études ou suivre une formation professionnelle est demandé par 5% des ménages réfugiés et représente leur quatrième priorité.
- ✓ Moins de 5% des ménages expriment chacun des autres appuis comme l'indique en détaille le graphique ci-dessous.

Graphique 24: Répartition (%) des ménages réfugiés selon les besoins en termes d'appui



Source: Enquête HCR 2015

5.2.2. Principaux besoins selon le groupe de richesse

Les graphiques 25 illustrent ci-bien les besoins des ménages réfugiés entre les catégories des aisées (moyens et nantis) et les pauvres.

Les ménages très pauvres expriment en première priorité un besoin d'appui financier (60%) pour entreprendre une activité génératrice de revenu. Les besoins en logement (16,9%) et demandent d'emploi (15,4%) sont relativement moins exprimés par les ménages très pauvres..

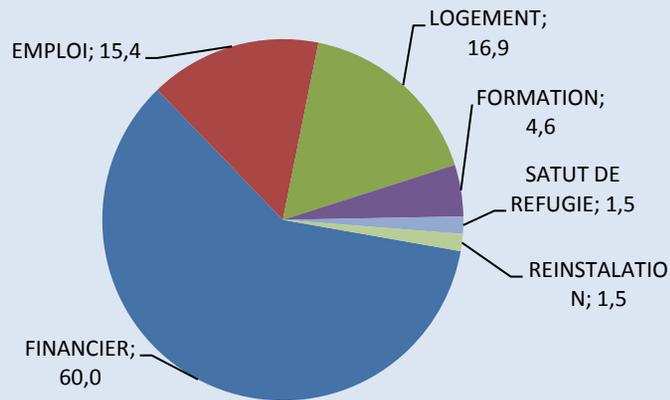
Les ménages pauvres formulent plus un besoin en appui financier (76,6%) et moins en logement (8,5%) comparativement aux ménages très pauvres.

En ce qui concerne les ménages moyens, leurs besoins sont beaucoup plus exprimés sous forme appui financier (61,3%) et de logement (16,1%). Les besoins en termes d'emploi (9,7%) et de formation (6,5%).sont non négligeables.

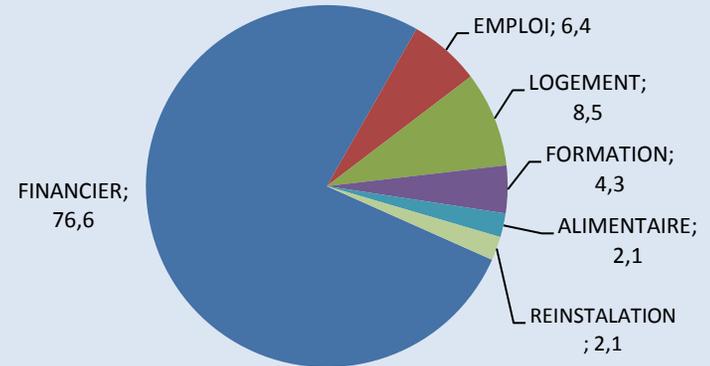
Quant aux ménages nantis, leur besoin prioritaire est l'appui financier (57,9%) pour accroître leurs activités économiques. L'emploi (21,1%) constitue leur besoin secondaire ; le logement (7,9%) vient en troisième position.

Graphique 25: Répartition (%) des ménages suivant les besoins exprimés et selon le groupe de richesse

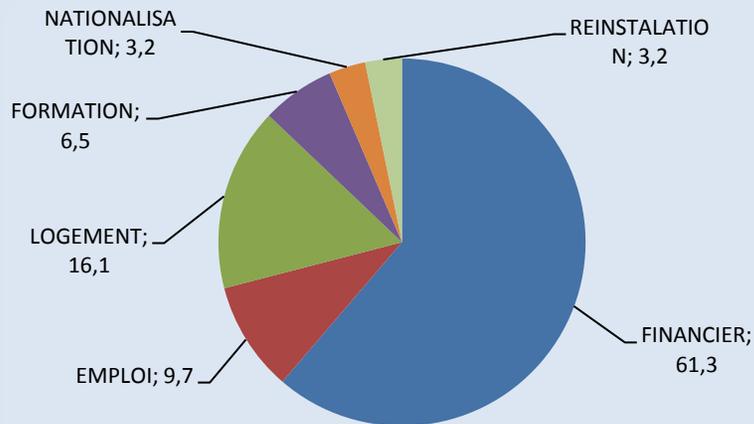
Ménages très pauvres



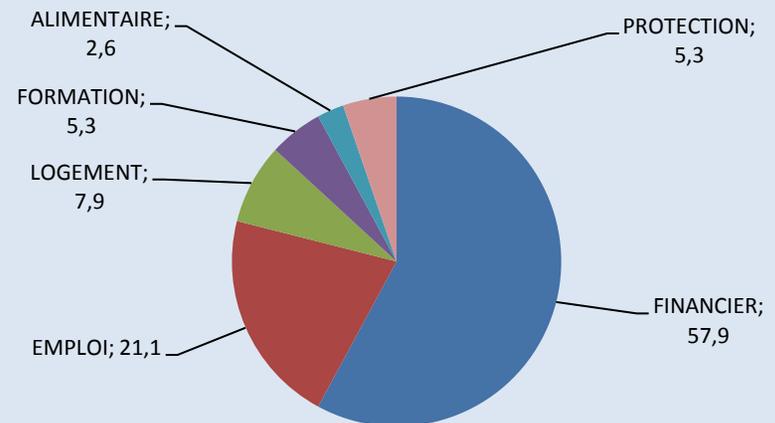
Ménages pauvres



Ménages moyens



Ménages nantis



Source: Enquête HCR 2015

5.3. Diagnostic des programmes de HCR en faveur des réfugiés au Bénin

La réussite des projets ou programme de HCR aurait été essentiellement attribuée à sa capacité d'apporter une preuve tangible quant à l'amélioration du revenu des réfugiés bénéficiaires, contribuant ainsi à la réduction de leur vulnérabilité. Mais la complémentarité des institutions intervenant dans l'assistance aux réfugiés au Bénin constitue également un facteur de réussite non moindre. Un meilleur ciblage des points d'entrée respectant à la fois le contexte socioéconomique et la hiérarchisation des actions administratives aurait contribué au bon ancrage des projets en faveur des réfugiés.

La volonté manifeste des réfugiés bénéficiaires, grâce à une sensibilisation bien ciblée et soutenue sur leur propre initiative, constitue un facteur non négligeable. De même, l'existence d'un plan d'insertion professionnelle approprié, dont la mise en œuvre avec des partenariats appropriés entre HCH, CNAR et ANPE par des contrats ainsi que l'institutionnalisation d'une charte d'accès aux ressources, auraient contribué à assurer la durabilité des acquis.

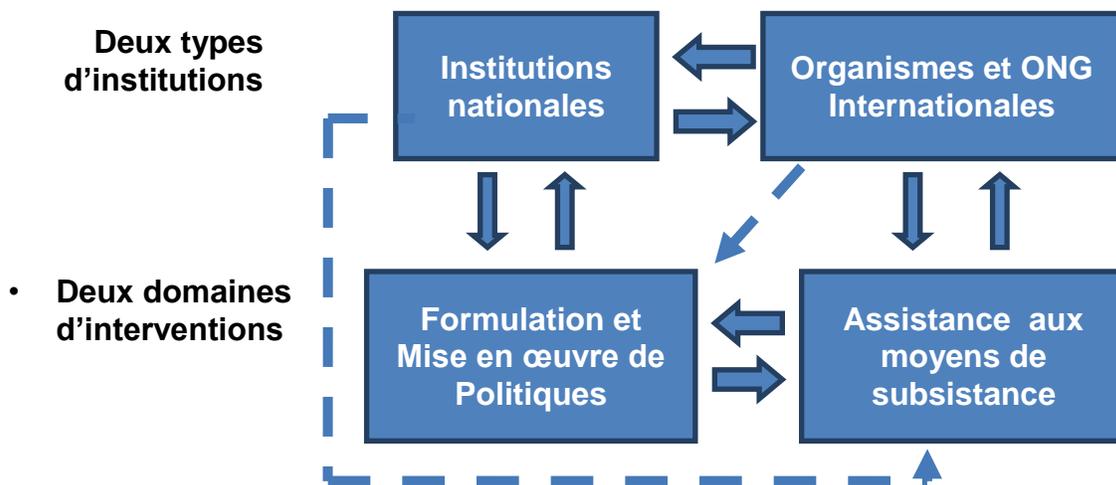
Tableau 40: Analyse SWOT des programmes d'assistance de HCR

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Planification participative par objectif • Capacité des projets de HCR à apporter une preuve tangible d'amélioration du revenu des réfugiés • Existence des structures de concertation fonctionnelles • Capacité des projets de HCR à apporter une preuve tangible d'amélioration du revenu des réfugiés • Institutionnalisation d'un partenariat entre HCR et ANPE pour la participation des réfugiés au marché de travail • Collaboration effective de HCR avec la structure étatique qui est CNAR • Mise en place de la plate-forme de Concertation entre le Système des Nations Unies • Présence soutenue du promoteur du projet sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de communication sur les formalités administratives d'enregistrement des réfugiés et les dispositions pratiques pour leur prise en charge • Long délai dans l'établissement des cartes ou attestations de titre de réfugiés au Bénin • Non représentativité des représentants des réfugiés dans la conception et la mise en œuvre des projets suivant une approche participative • Identification des réfugiés bénéficiaires qui ne tient pas compte de la vulnérabilité des couches les plus démunies • Difficulté dans l'identification des structures d'embauches des réfugiés • Insuffisance des moyens mis à la disposition des réfugiés • Mauvais ciblage des besoins effectifs des réfugiés dans la mise en œuvre des projets • Défaillance dans le suivi adéquat des réfugiés du fait de leur forte mobilité • Manque d'un moyen de contrôle efficace pour la vérification des déclarations des réfugiés d'un plan de retrait adéquat

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Présence soutenue de promoteurs de projets sur le terrain • Existence d'un grand nombre de projets d'entreprenariat des jeunes et des femmes • Présence d'une multitude d'acteurs (institutions) potentiels susceptibles d'apporter d'appui aux communautés des réfugiés au Bénin • Forte potentialité agricole existant au Bénin • Développement du phénomène Associatif dans les secteurs agricole et artisanal • Existence d'institutions de microcrédits au Bénin • Existence d'institutions d'appui à la conception et à la mise en œuvre de plan d'affaire au Bénin • Aptitude des réfugiés à pouvoir faire du commerce • Possession de diplômes pouvant aider les réfugiés à obtenir un emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accès aux ressources naturelles (terre) pour l'exploitation agricole • Effets négatifs des changements climatiques (inondation, sécheresse) susceptible d'affecter la production agricole • Faible niveau d'instruction des réfugiés • Faible diversification des sources de revenu et forte dépendance à l'aide de HCR • Installation des réfugiés dans des zones enclavées et pauvres en infrastructures • Manque d'initiative personnelle des réfugiés pour l'autonomisation • Non maîtrise de l'installation et la mobilité des réfugiés au Bénin • Survenance discrimination dans l'accès des réfugiés aux infrastructures sociocommunautaires • Conflit autochtones et réfugiés

5.4. Cartographie des institutions pour une meilleure assistance aux réfugiés

Les travaux portant sur la cartographie des institutions impliquées dans l'assistance aux moyens de subsistance des réfugiés ont conduit à partir d'une liste exhaustive d'institutions apportant ou susceptible d'apporter assistance aux réfugiés, à les catégoriser en deux groupes à savoir : le groupe des institutions nationales et le groupe des organismes et ONG internationales. Ces institutions interagissent entre elles et interviennent globalement dans deux domaines que sont : la formulation et la mise en œuvre de programmes/politiques, et l'assistance aux moyens de subsistance des réfugiés.



Plusieurs organismes peuvent intervenir ou interviennent déjà dans la protection et dans l'assistance à l'autonomisation et aux moyens de subsistances des réfugiés au Bénin. Au nombre de ces organismes il convient de signaler que des structures mise en place par l'Etat existent et œuvrent dans la facilitation aux réfugiés en règle, l'accès au même droit que les Béninois, conformément aux engagements internationaux.

Tableau 41: Liste des institutions impliquées ou en mesure dans l'assistance aux réfugiés au Bénin

<i>Institutions nationales</i>	<i>Institutions et ONG internationales</i>
Institutions pour l'assistance à la protection physique et à la dignité des réfugiés	
1. CNAR 2. ANPC 3. Police Nationale	1. HCR 2. PLAN BENIN
Institutions pour l'assistance à l'accès aux besoins de base des réfugiés	
1. CNAR 2. Ministères en charge de l'éducation 3. Ministères en charge du Développement et de la famille 4. Ministère de la Santé 5. Mutuelle de Santé	1. HCR 2. UNICEF 3. UNFPA 4. PAM 5. CARITAS BENIN 6. CARE BENIN
Institutions pour l'assistance à l'insertion professionnelle et à l'autonomisation	
1. CNAR 2. ANPE 3. BPC 4. FNPEEJ 5. SONGHAI 6. Chambre de commerce 7. FNM	1. HCR 2. PNUD 3. CARE BENIN

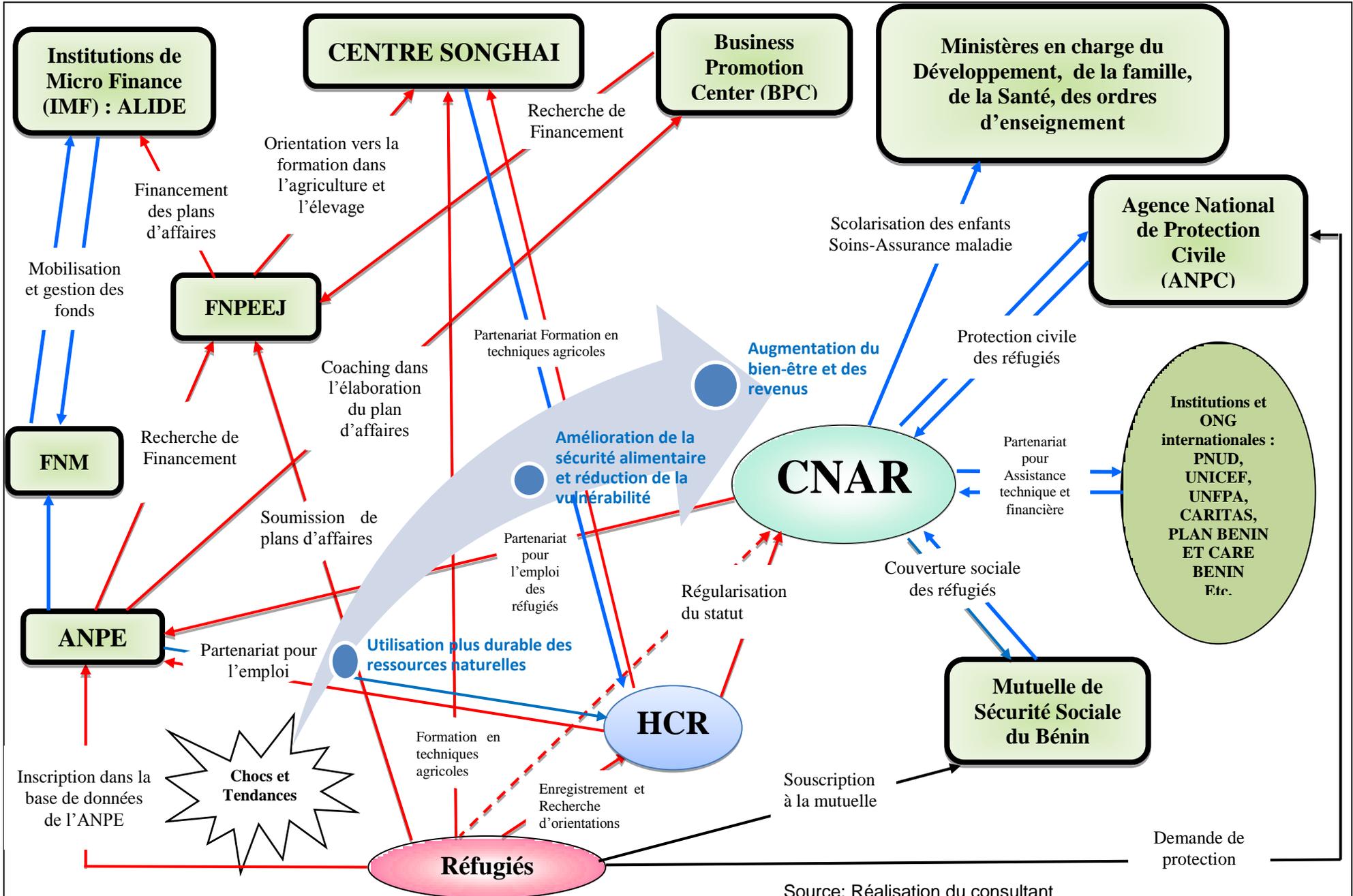
Source: Réalisation du consultant

Par ailleurs, les réfugiés vivant au Bénin bénéficient d'un soutien financier qui repose essentiellement sur HCR et sur d'autres institutions et ONG internationales implantées au Bénin. Il existe également plusieurs organismes et ONG susceptibles d'assister les réfugiés en partenariat avec HCR ou CNAR.

Globalement, les institutions plus actives ou pouvant l'être dans la définition et la mise en œuvre des programmes en faveur des réfugiés pour leur autonomisation et leur sécurité alimentaires et nutritionnelles au Bénin sont présentées suivant trois grands groupes comme le montre le tableau ci-après.

La description des organisations et institutions pouvant assister les réfugiés dans le processus de politique de protection et d'autonomisation et d'accès aux moyens de subsistances des réfugiés au Bénin, est résumée à travers la figure ci-après qui met en exergue les relations entre les différents acteurs pouvant assister directement ou indirectement (à travers des partenariats) les réfugiés (voir tableau qui suit pour plus de détail). Cette cartographie offre des facilités aux réfugiés dans le processus de démarches administrative à suivre pour leur protection physique et juridique, leur insertion professionnelle, le développement et la réalisation de plan d'affaire, leur accès aux services sociaux de base pour leur bien-être.

Figure 2: Cartographie des institutions pouvant appuyer les réfugiés



Source: Réalisation du consultant

Tableau 42: Carte des institutions et structures impliquées ou susceptibles d'être impliquées dans le processus d'assistance et d'insertion des réfugiés

N°	DOMAINES D'INTERVENTION	OBJECTIFS CADRE DES RESULTATS HCR 2014-2015	STRUCTURES IMPLIQUEES	AXES STRATEGIQUES
1	Accueil, assistance et protection civile	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration des conditions d'accueil ✓ Meilleure identification des apatrides ✓ Amélioration ou maintien de la qualité de l'enregistrement et du profilage ✓ Accès élargi aux procédures de détermination du statut de réfugié et amélioration de leur qualité ✓ Augmentation du nombre de documents individuels ✓ Renforcement de l'enregistrement et de la délivrance de documents d'état civil ✓ Renforcement de la coordination et des partenariats ✓ Perfectionnement et amélioration de la gestion et de la coordination des camps ✓ Réintégration plus durable ✓ Réalisation des possibilités d'intégration ✓ Réalisation des possibilités de réinstallation ✓ Elaboration ou renforcement du cadre juridique et politique ✓ Mise en place ou renforcement des institutions et pratiques administratives ✓ Accès élargi à l'aide juridique et aux recours juridiques ✓ Relations avec les médias et relations publiques à l'appui des objectifs ✓ Elargissement de l'accès au territoire et réduction des risques de refoulement ✓ Réduction plus significative du nombre 	HCR CNAR	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de procédure opérationnelle standard - Etablissement du profil des personnes prises en charge - Enregistrement individuel à l'aide d'un ensemble de données minimales - Mise en œuvre des procédures de détermination du statut de réfugié du gouvernement ou du HCR - Appui à la délivrance de documents d'état civil par les institutions nationales - Appui à la délivrance de papiers d'identité et de titres de voyage aux personnes prises en charge - Enregistrement des naissances et délivrance de certificats de naissance - Régularisation du statut des réfugiés - Mise en œuvre de campagnes de sensibilisation communautaire - Suivi de la situation des personnes prises en charge

N°	DOMAINES D'INTERVENTION	OBJECTIFS CADRE DES RESULTATS HCR 2014-2015	STRUCTURES IMPLIQUEES	AXES STRATEGIQUES
		<ul style="list-style-type: none"> d'apatrides ✓ Réalisation des possibilités de retour volontaire ✓ Renforcement de la protection contre le crime ✓ Renforcement de la protection contre les conséquences des conflits armés ✓ Risques de détention moindres et plus grande liberté de circulation ✓ Renforcement du conseil et de l'appui liés à la protection ✓ Renforcement des capacités et de l'efficacité des interventions d'urgence ✓ Renforcement de la gestion des situations d'urgence ✓ Renforcement de la gestion de la sécurité au titre de la culture organisationnelle 	ANPC	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la protection civile des réfugiés - Assistance aux réfugiés en dangers
2	Autonomisation et bien-être des réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration de l'état de santé de la population ✓ Accès optimal de la population aux services de santé liés à la reproduction et au VIH ✓ Risques de violences sexuelle et sexiste moindres et meilleure qualité des interventions ✓ Élaboration, renforcement ou actualisation d'une stratégie pour la recherche de solutions globales ✓ Renforcement de la politique de développement ✓ Renforcement de l'orientation stratégique et de la gestion globale ✓ Amélioration de la supervision et de la qualité de la gestion 	<p>UNFPA</p> <p>Ministère en charge du Développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui financier pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant - Appui financier pour la santé et services sociaux des adolescents - Appui aux possibilités de renforcer le rôle de direction et de prise de décision joué par les femmes - Fourniture d'activités sociales/récréatives - Mise en œuvre des programmes du socle de protection sociale - Mise en œuvre des programmes d'assistance alimentaire en collaboration avec le PAM - Mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté en partenariat avec le projet PSDCC via le Ministère en charge de la décentralisation

N°	DOMAINES D'INTERVENTION	OBJECTIFS CADRE DES RESULTATS HCR 2014-2015	STRUCTURES IMPLIQUEES	AXES STRATEGIQUES
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Meilleure protection des ressources naturelles et de l'environnement partagé ✓ Accès suffisant de la population à l'énergie ✓ Adhésion aux instruments internationaux et régionaux, et leur ratification ou renforcement ✓ Regroupement familial ✓ Fourniture d'articles élémentaires et ménagers en nombre suffisant à la population ✓ Renforcement des services destinés aux personnes ayant des besoins spéciaux ✓ Amélioration de l'autosuffisance et des moyens d'existence 	<p>Ministère en charge de la famille</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'objets ménagers aux indigents - Fourniture de services spéciaux aux personnes âgées
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Optimisation de la gestion des TIC (ICT) en vue de la productivité ✓ Renforcement de la gestion de la performance ✓ Renforcement des partenariats inter organisations et stratégiques ✓ Relations avec les médias et relations publiques à l'appui des objectifs stratégiques du HCR ✓ Maintien et renforcement de l'appui aux instances de gouvernance ✓ Renforcement du développement et de la conception organisationnels ✓ Renforcement de l'établissement des priorités, l'allocation des ressources et la gestion financière ✓ Renforcement et optimisation de la gestion et de la coordination des opérations et leur appui ✓ Optimisation de la logistique et de 	<p>HCR CNAR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accord avec le PAM pour mettre en œuvre des évaluations, plans et stratégies pour remédier à la malnutrition - Accès aux technologies de l'information et de la communication - Assistance pour loyer

N°	DOMAINES D'INTERVENTION	OBJECTIFS CADRE DES RESULTATS HCR 2014-2015	STRUCTURES IMPLIQUEES	AXES STRATEGIQUES
		l'approvisionnement pour satisfaire les besoins opérationnels ✓ Amélioration du bien-être nutritionnel ✓ Amélioration de la sécurité alimentaire ✓ Renforcement et intensification de la mobilisation communautaire ✓ Promotion de la coexistence pacifique avec les communautés locales ✓ Meilleure attitude du public à l'égard des personnes prises en charge ✓ Renforcement de la protection des enfants	PAM CARITAS BENIN CARE BENIN ONGs (Les Messagers de la Paix, Terre des Hommes, etc.) UNICEF PLAN BENIN	- Fourniture d'aide alimentaire en quantité et qualité suffisantes - Appui à l'autonomisation des groupes vulnérables - Accompagnement des femmes dans le processus d'autonomisation - Lutte contre les violences faites aux femmes - Protection des enfants et les orphelins vulnérables - Lutte contre les formes modernes d'esclavage, de mauvais traitements et de toutes formes d'exclusions sociales - Protection et inclusion sociale de l'enfant - Survie de l'enfant - Urgences et actions humanitaires - Fourniture d'activités sociales/récréatives - Développement du jeune enfant pendant les situations d'urgence - Approvisionnement et logistique - Promotion de la scolarisation - Distribution de kits scolaires - Facilitation de l'épanouissement des enfants et le respect des droits et de la dignité humains
3	Education	✓ Accès optimal de la population à l'éducation	UNICEF MEMP MESFTP MESRS	- Education de base et égalité d'accès à l'éducation - Scolarisation gratuite pour les enfants du primaire - Scolarisation gratuite pour les filles du secondaire - Mise en œuvre de mesures pour améliorer la qualité de l'éducation et l'achèvement des cycles scolaires - Mise en œuvre de mesures pour augmenter le taux de maintien à l'école - Facilitation de l'accès à l'enseignement supérieur
4	Santé	✓ Renforcement des partenariats inter	HCR	- Partenariat avec les structures de prise en charge

N°	DOMAINES D'INTERVENTION	OBJECTIFS CADRE DES RESULTATS HCR 2014-2015	STRUCTURES IMPLIQUEES	AXES STRATEGIQUES
		organisations et stratégiques ✓ Relations avec les médias et relations publiques à l'appui des objectifs ✓ Augmentation ou maintien de l'approvisionnement en eau potable ✓ Amélioration de l'état de santé de la population ✓ Conditions sanitaires et d'hygiène satisfaisantes offertes à la population ✓ Accès optimal de la population aux services de santé liés à la reproduction et au VIH	CNAR Ministère de la Santé Mutuelle de Santé UNFPA CARITAS BENIN CARE BENIN	sanitaire - Assistance sanitaire aux réfugiés - Prise en charge du traitement du paludisme pour les enfants de moins de 5 ans - Fourniture de services de soins de santé préventifs et communautaires - Fourniture de services de santé aux enfants de moins de cinq ans - Fourniture de soins et de traitement aux personnes prises en charge vivant avec le VIH et le sida - Santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant - Santé et services sociaux des adolescents - Prise en charge communautaire pour le traitement du paludisme des enfants de moins de 5 ans - Soins et soutiens aux personnes vivant avec le VIH/SIDA - Appui aux réseaux des ONG béninoises de santé
5	Emploi et développement de plan d'affaire	✓ Stimulation et développement des capacités, compétences et connaissances	PNUD ANPE	- Entreprenariat des jeunes et des femmes ainsi que leur accès aux services financiers - Dialogue public-privé et mise en place d'un environnement favorable aux PME/PMI - création d'emplois durables au profit des jeunes et femmes - Mise en œuvre de projets bénéficiant aux communautés d'accueil et aux communautés déplacées - Accès à la formation et l'apprentissage - Aide à l'emploi indépendant - Facilitation de l'accès à l'emploi rémunéré

N°	DOMAINES D'INTERVENTION	OBJECTIFS CADRE DES RESULTATS HCR 2014-2015	STRUCTURES IMPLIQUEES	AXES STRATEGIQUES
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place, amélioration et maintien d'abris et d'infrastructures ✓ Renforcement des relations avec les donateurs et de la mobilisation de ressources ✓ Renforcement des relations extérieures ✓ Consolidation de la gestion des ressources humaines 	<p>CNAR</p> <p>BPC</p> <p>FNPEEJ</p> <p>SONGHAI</p> <p>Chambre de commerce</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation pour l'accès à la terre - Accès à l'emploi grâce à l'élimination des obstacles juridiques - Partenariat avec les structures d'aide à l'emploi - assistance et services au profit des entreprises locales, des futurs entrepreneurs, - assistance à la promotion de l'économie locale et du développement des affaires des jeunes et des femmes - suivi et accompagnement financier des jeunes promoteurs dans leurs entreprises - Possibilité d'accès à la production agricole/l'élevage/ la pêche - Dispense de formation professionnelle/en compétences techniques - Formation dans les techniques agricoles - Assistance technique - Facilitation de l'inscription au registre de commerce
6	Recherche de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation des possibilités d'appel de fonds et de mobilisation des ressources 	<p>FNPEEJ</p> <p>FNM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et accompagnement financier des jeunes promoteurs dans leurs entreprises - Facilitation de l'accès aux services financiers (formels et informels) - Kit pour démarrage de petites activités économiques - Mobilisation et octroi de crédits à travers les IMF aux personnes n'ayant pas accès au système financier classique - Kit pour démarrage de petites activités économiques

Source: Réalisation du consultant

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'analyse des données issues de l'enquête ménages a permis d'apprécier la situation socio-économique de sécurité alimentaire des réfugiés vivant en milieu urbain au Bénin.

Cette étude présente des limites, notamment en ce qui concerne la méthode d'échantillonnage de l'enquête, les informations fournies par les réfugiés. Toutefois, cette étude permet de disposer de précieux renseignements sur la situation socioéconomique et alimentaire des réfugiés vivant au en milieu urbain au Bénin.

Des analyses qui ont été menées, il ressort que les questions d'accès au marché de travail, aux terres agricoles (difficulté d'accès aux terres agricoles), le bien-être, la faible diversification des sources de revenu et des moyens de subsistance, l'insuffisance des ressources pour développer les activités génératrices de revenu sont les principales causes du faible niveau d'autonomisation et de l'insécurité alimentaire des ménages réfugiés au Bénin. Par ailleurs, les ménages font face à d'énormes difficultés pour satisfaire certains de leurs besoins. Les principaux postes de dépenses sont liés à l'alimentation, au logement, à l'éducation et à la santé. Ces dépenses engendrent généralement la vente d'une partie ou la totalité de leurs biens ; ce qui réduit la capacité de certains ménages réfugiés à satisfaire leurs besoins alimentaires et leur autonomisation. Par ailleurs, les réfugiés font souvent face à des risques d'insécurité et des problèmes de protection physiques et juridiques qui contribuent à amenuiser leurs moyens d'existence. La prise en compte de ces problèmes des besoins effectif exprimés par les réfugiés dans les programmes d'assistance aux réfugiés permettra de résoudre, de manière durable, la question d'autonomisation et de l'insécurité alimentaire de ces derniers.

A la lumière des résultats, il reste donc des efforts à fournir pour garantir l'autonomisation et l'amélioration des moyens d'existence des réfugiés. Les actions à mener sont : à court termes : accès à l'emploi, renforçant leur capacité productive pour le moyen et long terme (crédits pour les AGR, matériels et intrants productifs). Pour parvenir, il est important que les mesures suivantes soient vivement prises en comptes.

Mesures recommandées au HCR et à la CNAR en faveur de l'autonomisation des réfugiés

Sur la base des constats et des profils déterminés à partir des données ménages, il apparaît opportun que le HCR et la CNAR s'investissent davantage dans la mise en œuvre des activités suivantes:

- Accorder plus de priorité aux ménages vulnérables et les constituer comme la cible principale des prochaines interventions ;
- Dans le cas des ménages vulnérables, il est plus important, dans l'immédiat, de mettre en place un mécanisme pouvant leur permettre d'accroître leurs revenus et de régulariser leur

consommation. Il faut pour cela subvenir aux besoins immédiats par une aide alimentaire, une protection sociale, en élaborant dans le même temps des stratégies d'appui aux moyens de subsistance à plus long terme au travers des activités génératrices de revenu qui peuvent être financées par les services financiers.

- Dans le cas des ménages moins vulnérables ou moyens, il est parfois plus adéquat d'accroître les actifs et les revenus des ménages. Dans cette optique, il convient de faciliter l'emploi décent, ou la création d'entreprises par des formations, des liens avec les acteurs du marché, des services de développement des entreprises et l'accès à des services financiers ;
- Faire de plaidoyer auprès de certaines ONGs ou entreprises pour l'emploi ;
- Augmenter l'accès des femmes/filles et chefs de familles aux AGR et micro crédits aux survivantes de SGBV et aux femmes seules ;
- Renforcer les activités génératrices de revenus par l'octroi des crédits pour augmenter la capacité de résilience aux chocs et permettre ainsi aux réfugiés d'accroître leurs moyens d'existence. Une telle initiative emmènera les réfugiés à se désintéresser des activités précaires et/ou des activités peu rentables et aléatoires comme le travail journalier ;
- Mettre en place un programme de renforcement des capacités des réfugiés en matière de business plan pour conception de leur plan d'affaire, la recherche de financement et la mise en œuvre;
- Mettre en place un programme de formation et de renforcement des capacité des réfugiés en techniques de production agricoles et animale en plaçant les réfugiés désireux dans des centres de formation et d'incubation tels que les centre SONGHAI, les lycées techniques agricoles (Sékou, Lokossa, etc.) ;
- Mettre en place un programmes de promotion du maraichage et d'autres cultures de contre saison au niveau des réfugiés et assurer un suivi régulier du déroulement du programme afin d'ajuster les réponses en fonction de son issue éventuelle (intensification des activités) au sein de la communauté si nécessaire ;
- Faciliter l'accès des réfugiés aux terres agricoles en collaboration avec les Mairies et les arrondissements et apporter un appui en matériels agricoles, intrants et semences aux réfugiés pour les inciter à pratiquer davantage l'agriculture pour les prochaines campagnes agricoles ;
- Prévoir régulièrement une évaluation de la sécurité alimentaire chaque année ainsi que le profilage des réfugiés afin d'identifier les ménages les plus vulnérables et totalement dépendant de l'assistance alimentaire, et les ménages totalement ou partiellement autosuffisants, afin de mieux cibler les interventions aux besoins de chaque catégorie de ménages.

Mesures recommandées à HCR et CNAR en faveur de la protection physique des réfugiés

Les résultats de l'enquête montrent que le risque de violence sexuelle et sexiste (VSS) peut augmenter lorsque les réfugiés recherchent des moyens d'existence. Ainsi, pour prévenir la violence sexuelle et sexiste, il faut, à long terme, traiter les causes profondes du problème et à court terme, s'attaquer aux facteurs propres à la situation. Les programmes d'appui aux moyens de subsistance des réfugiés peuvent également offrir l'occasion de mener des interventions ciblées et judicieuses pour soutenir des moyens de subsistance durables et atténuer les risques. Il est souhaitable de prendre en compte les mesures suivantes dans les futurs programmes de HCR :

- Déterminer les types spécifiques de VSS auxquelles sont exposés les réfugiés dans la recherche de leur gagne-pain ;
- Mettre en place une stratégie qui consiste à intégrer des groupes de discussion dans les programmes afin d'offrir la possibilité aux femmes et aux hommes de discuter en toute sécurité des valeurs, des pratiques et des comportements communs concernant la prise de décisions économiques par les femmes ;
- Luter contre les normes sociales justifiant les discriminations sexistes afin de prévenir avec efficacité les violences et les pratiques néfastes ;
- Concevoir des interventions d'appui aux moyens de subsistance efficaces et sans risques pour sortir les réfugiés de la pauvreté ;
- Évaluer les défis de protection associés aux stratégies de subsistance : transports, travail de nuit, rapports de force inégaux avec les autorités, problèmes en rapport avec les pièces d'identité. En coopération avec la communauté et les autorités locales, recherchez les moyens d'atténuer les risques (reconnaissance des documents d'identité, transports collectifs...) ;
- Prévenir les stratégies de survie négatives en évitant de mettre brutalement fin à un programme d'appui aux moyens de subsistance, lorsque les fonds viennent à manquer ; (désengagement progressif)
- En effet, les femmes ne sont pas toutes capables de créer leur entreprise ; certaines seront uniquement en mesure de travailler à domicile, du moins dans un premier temps ;
- Aider les femmes à mettre leurs économies en lieu sûr, pour qu'elles puissent garder le contrôle des revenus qu'elles gagnent. Il convient de les initier aux principes financiers élémentaires, concernant par exemple la gestion de l'argent, la constitution et la sauvegarde d'actifs, pour assurer un plus grand contrôle des ressources ;

- Étudier la possibilité de mener des interventions axées sur l'éducation par les pairs, les activités à domicile (garde d'enfants, artisanat), la formation et l'enseignement à distance, pour créer en toute sécurité des stratégies de subsistance ;
- Mettre en place une stratégie de suivi des enfants à risque (y compris par exemple apporter un soutien en AGR aux familles accueillant les orphelins) ;
- Pour les femmes et filles victimes de violence sexuelle et sexiste, il est nécessaire d'assurer un accompagnement psychosocial, une formation et des mesures visant à renforcer la confiance en soi pour faciliter la réinsertion sociale avant de prendre des mesures d'autonomisation économique.

Mesures recommandées spécifiquement au CNAR

- Mettre en place un dispositif pour réduire les délais de procédure dans la délivrance de la documentation et informer les demandeurs d'asile au fur et à mesure de l'évolution de leur dossier de demande d'asile
- Mettre en place des partenariats avec des structures ou institutions locales afin de faciliter ou de renforcer les appuis allant de la fourniture de moyens de subsistance, à la formation professionnelle, au placement en emploi, ou à la facilitation de l'accès au crédit ou aux services de développement des entreprises ;
- Mettre en place un comité de suivi de la scolarisation des enfants et renforcer la distribution des fournitures scolaires en quantité suffisante surtout les cahiers d'activités et des livres ;
- Identifier des quartiers sans risque d'intempérie et de maladies où les loyers peuvent coûter moins chers, où c'est possible de réunir un grand nombre de réfugiés et orienter ces derniers vers ces quartiers en veillant à épargner les enfants de faire de longue distance pour trouver une école etc. ;
- Utiliser les compétences à l'intérieur de la communauté réfugiée comme par exemple les «médecins » ;
- Assurer des emplois décents, ainsi que le suivi des employeurs dans le cadre des programmes de placement des réfugiés ;
- Impliquer à la fois les réfugiés hommes et les réfugiés femmes comme alliés et acteurs clés, suivant une approche participative, dans la mise en œuvre des programmes d'appui aux moyens de subsistance des ménages réfugiés ;
- Organiser les réfugiés en communauté afin qu'ils puissent mieux s'informer ainsi que d'avoir des relais communautaires qui serviront d'intermédiaire en cas d'urgence entre la CNAR/HCR et la communauté ;

- Mettre en place et dynamiser le réseau communautaire de protection de l'enfant ;

Mesures recommandées spécifiquement au Bureau national de HCR

- Mettre en place un système des partenariats avec des structures nationales et des ONGs afin de favoriser l'insertion sociale des réfugiés à travers les emplois dans les ONGs ou entreprises de la place. Le partenariat avec l'ANPE est une avancée dans ce sens. Il convient de renforcer ce partenariat et de mettre en place d'autres ;
- Mettre en place un partenariat avec d'autres organes du Système des Nations Unies afin de renforcer l'assistance aux moyens d'existence durable ; par exemple que les réfugiés soient expressément cités comme cible des interventions dans le plan cadre des nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) ;
- Entreprendre régulièrement une évaluation des moyens de subsistance pour déterminer dans quelle mesure les réfugiés sont vulnérables à la pauvreté et exposés à la VSS ;
- Faire le plaidoyer au niveau du gouvernement pour que la carte de réfugié soit automatiquement assorti de la carte de résident, afin que les réfugiés puissent présenter un document d'identité qui ne puisse pas paraître discriminatoire ou renseignant sur leur situation.

Au niveau politique, il est nécessaire de recommander aux décideurs et au gouvernement du Bénin de :

- Faire des plaidoyers auprès des autorités béninoises afin de faciliter l'insertion socio professionnelle des réfugiés dans les systèmes nationaux de prise en charge ;
- Mettre en application effective les textes et les conventions qui contribuent à réduire les restrictions au travail des réfugiés et qui prévoient des dispositions pratique de règlement des conflits entre communauté d'accueil et les réfugiés ;
- Promouvoir le travail décent, en partenariat avec les autorités, le secteur privé et des organisations compétentes, comme l'OIT.

En somme, il convient de signaler que certaines des options de réponse proposées ci-dessus sont déjà mises en place. Toutefois, il est nécessaire de renforcer l'interaction entre les différentes interventions pour plus d'impact sur la situation de sécurité et de moyens d'existence durables des réfugiés.

7. REFERENCES

ACF (2009), Evaluation de la Sécurité Alimentaire et des Moyens d'Existence (SA&ME), GUIDE PRATIQUE POUR LE TERRAIN, Département Technique – Sécurité Alimentaire, Décembre 2009.

FAO (2013), «Étude de Diversification des Moyens de Subsistance à Madagascar», REPORT/RAPPORT: SF-FAO/2013/26, Madagascar, GCP/RAF/466/EC Smart Fish Project.

Hoon, P., N. Singh, et al, « *Sustainable Livelihoods: Concepts, Principles and Approaches to Indicator Development* », 1997. Téléchargé le 29 septembre 2010, à l'adresse : <http://www.sustainable-livelihoods.com/pdf/sustainablelivelihoodsc-1.pdf>.

INSAE (2015), « Note sur la pauvreté au Bénin en 2015 », Octobre 2015

PNUD (2010), « La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain », Rapport sur le développement humain 2010, Édition du 20^e anniversaire du RDH

République du Bénin (2014), « Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) », Janvier 2014, INSAE-Programme Alimentaire Mondial.

République du TCHAD (2013), Mission conjointe d'Evaluation de la Sécurité Alimentaire des Réfugiés Centrafricains du camp de Belom à Maro au Sud du Tchad, Juin 2013.

Solesbury, W., « *Sustainable Livelihoods: A Case Study of the Evolution of DFID Policy* », Working Paper217, Overseas Development Institute, 2003.

8. ANNEXES

8.1. Questionnaires administrés

QUESTIONNAIRE MENAGE

IDENTIFICATION		
PAYS D'ORIGINE	_____	PAYS _
COMMUNE DE RESIDENCE AU BENIN	_____	COMM _
ARRONDISSEMENT	_____	ARR _
QUARTIER	_____	QUART _
NUMERO DE MENAGE	MEN _ _
NOM ET PRENOM DU CHEF DE MENAGE	_____	
STATUT JURIDIQUE CONCERNANT VOTRE DEMANDE DE REFUGIE	1- Réfugié 2- Demandeur d'asile	STATUT _
DATE D'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE STATUT DE REFUGIE	Jour /_ _ / Mois /_ _ / Année /_ _ /_ _ /	
DATE D'OBTENTION DU STATUT DE REFUGIE	Jour /_ _ / Mois /_ _ / Année /_ _ /_ _ /	
NUMERO DE TELEPHONE DU CHEF OU D'UN MEMBRE DU MENAGE	_____	
NOM L'AGENT ENQUETEUR		AGENT _ _
DATE INTERVIEW	/_ _ / _1_ _0_/ 2015 J J	
RESULTAT DE L'INTERVIEW	1- Rempli Refusé 2- A compléter 3- Partiellement rempli 4- 5- Ménage absent	_ _
<p>Note introductive : Nous sommes ici aujourd'hui dans le cadre d'une évaluation socioéconomique de référence des réfugiés. Nous souhaiterions vous poser quelques questions sur votre famille. Cette visite prend en général environ deux heures. Toutes les informations que vous nous donnerez resteront strictement confidentielles et ne seront pas partagées avec d'autres personnes. Cet entretien est volontaire. Cependant, votre participation est nécessaire, car votre point de vue est déterminant pour cette évaluation. Avez-vous des questions à nous poser ? Sinon, pouvons-nous commencer l'entretien ?</p>		

Heure de début : /_|_|/ H /_|_|/ Min

SECTION M : COMPOSITION DU MENAGE ET CARACTERISTIQUES DES MEMBRES										
M00. Combien de personnes vivent habituellement dans votre ménage ?	_ _									
	M1. NOM DES PERSONNES DU MENAGE									
M0. Numéro de ligne (01. Pour le Chef de ménage)	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
M1. Nom des personnes du ménage (commencer par le Chef de ménage)										
M2. Statut de résidence de (nom) 1. Présent 2. Absent 3. Visiteur 4. Autre (préciser)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
M3. Sexe de (nom) 1. Masculin 2. Féminin	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
M4. Age de (nom) (indiquer l'âge en années révolues)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
M5. Lien de parenté de (nom) avec le chef de ménage 1. Chef de ménage 2. Conjoint du chef 3. Domestique 4. Enfant du chef ou du conjoint 5. Père ou mère du chef ou du conjoint 6. Autres parents du chef ou du conjoint 7. Autre personne non apparentée	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
M6. Situation de famille de (nom) 1. Marié(e) monogame 2. Marié(e) polygame 3. Union libre 4. Célibataire (jamais marié(e)) 5. Divorcé(e) / séparé(e) 6. Veuf (veuve) 9. Personnes âgées de moins de 15 ans	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
M6.A Votre époux/se est-il béninois/e ? 1. Oui 0. Non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
M7. Religion de (nom) 1. Musulmane 2. Catholique 3. Protestante 4. Autres chrétiens 5. Animiste 6. Sans religion 7. Autre (à préciser)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
M8. (Nom) est-il/ elle déjà allé(e) à l'école ou l'école maternelle ? 1. Oui 2. Non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
M9. Quel est le plus haut niveau d'études que (nom) a atteint? 0. Maternelle 1. Primaire 2. Secondaire1 3. Secondaire2 4. Supérieur 5. Coranique 8. NSP	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
M10. Si M4<18, (Nom) va-t-il toujours à l'école ? 1. Oui 0. Non Si Oui Passez à M11a Si Non Passez à M11	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
M11. Pourquoi (nom) a-t-il arrêté ses études ou n'a pas été à l'école? 1. Oui 0. Non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

a. Impossibilité financière des parents	<input type="checkbox"/>									
b. Préférence pour un apprentissage ou un travail pour gagner leur vie	<input type="checkbox"/>									
c. Grossesse, mariage	<input type="checkbox"/>									
d. Handicap, maladie	<input type="checkbox"/>									
e. Echec scolaire	<input type="checkbox"/>									
f. Trop jeune	<input type="checkbox"/>									
g. Ecoles trop éloignées	<input type="checkbox"/>									
h. Etudes achevées	<input type="checkbox"/>									
i. Discrimination / élèves-enseignant sont hostiles	<input type="checkbox"/>									
j. Pour des raisons d'ordre sécuritaire/ pas en sécurité	<input type="checkbox"/>									
k. Trop âgé	<input type="checkbox"/>									
l. Les problèmes de langue	<input type="checkbox"/>									
m. Le manque de documentation / documentation non reconnu	<input type="checkbox"/>									
n. Autres problèmes administratives.	<input type="checkbox"/>									
z. Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>									
M11a. Dans quel type d'école est inscrit (nom)	<input type="checkbox"/>									
1. L'école privée 2. L'école publique	<input type="checkbox"/>									
3. L'école dirigée par un groupe religieux	<input type="checkbox"/>									
9. Autres (à préciser) _____	<input type="checkbox"/>									
M11b. Combien de fois par semaine (nom) va-t-il à l'école ?	<input type="checkbox"/>									
1. Chaque jour (sauf le week-end / jours fériés)	<input type="checkbox"/>									
2. Entre 3-4 jours par semaine	<input type="checkbox"/>									
3. 2 jours par semaine ou moins	<input type="checkbox"/>									
M11c. Si M3=2 et M4 compris entre 10 et 17, (Nom) a-t-il déjà donné naissance à un enfant	<input type="checkbox"/>									
1. Oui 0. Non	<input type="checkbox"/>									
M12. (Nom) Sait-il lire et écrire dans l'une des langues suivantes ?	<input type="checkbox"/>									
1. Oui 0. Non	<input type="checkbox"/>									
M121a - Français	<input type="checkbox"/>									
M121b - Langues nationales (pays d'origine)	<input type="checkbox"/>									
M121c - Autres langues (préciser)	<input type="checkbox"/>									
_____	<input type="checkbox"/>									
M13. Si M4 >5, Quelle est la situation (nom) dans l'emploi qu'il exerce actuellement ?	<input type="checkbox"/>									
10. Ménagère	<input type="checkbox"/>									
11. A la recherche du 1er emploi	<input type="checkbox"/>									
12. Chômeur	<input type="checkbox"/>									
13. Apprenti/Elève/Étudiant	<input type="checkbox"/>									
14. Retraité	<input type="checkbox"/>									
15. Autre inactif	<input type="checkbox"/>									
21. Employeur	<input type="checkbox"/>									
22. Travailleur à son propre compte	<input type="checkbox"/>									
23. Salarié permanent	<input type="checkbox"/>									
24. Salarié temporaire	<input type="checkbox"/>									
25. Membre d'une coopérative	<input type="checkbox"/>									
26. Aide familial	<input type="checkbox"/>									
96. Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>									

M14. Que fait principalement l'entreprise dans laquelle (nom) travaille ? 01. Agriculture Elevage Pêche et Forêt 02. Industrie 03. Eau, Electricité, Gaz 04. BTP 05. Commerce et restauration 06. Transports et communications 07. Banques et assurances 08. Autre (à préciser) _____										
M15. Si M13 égal à 21, 22, 23, 24, 25 ou 26 Comment (nom) a-t-il fait pour obtenir ce travail ? 1. Relations personnelles (parents ou amis) 2. Directement auprès de l'employeur 3. Petites annonces (radio, journaux, etc.) 4. Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) ou autres dispositifs de promotion de l'emploi 5. Concours 6. Initiative personnelle 7. Bureau de placement 8. Autre (précisez) _____										
M15a. Si M4 >17, (Nom) est-il membre du bureau d'une association/groupement/organisation communautaire au Bénin 1. Oui 0. Non										

SECTION P : POSSESSION DE BETAIL, EQUIPEMENTS ET CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT DU MENAGE	
P1.	POSSESSION DU BETAIL PAR LE MENAGE
	Quel est le nombre de bétail possédé actuellement par votre ménage ? <i>(Lire les noms de bétail suivants et donner le nombre de ceux possédés. Ecrire "0" si le bétail n'est pas possédé)</i>
Bétail	Nombre de bétail actuel (Octobre 2015)
P1.1	Bovins/bœufs/vaches
P1.2	Ovins/moutons
P1.3	Caprins/cabris/chèvres
P1.4	Volailles/poulets/dindons/pigeons/canards
P1.5	Porcins/porcs
P1.6	Autres (à préciser) lapins, cobayes
P2.	EQUIPEMENT DU MENAGE
	Si votre ménage possède actuellement des biens d'équipement fonctionnels , énumérez-les. <i>(Lire les noms des objets suivants, écrire le nombre pour ceux possédés et écrire "0" si le bien n'est pas possédé)</i>
Biens d'équipement actuels	Nombre de biens possédés
P2.1	Radio
P2.2	Poste téléviseur
P2.3	DVD
P2.4	Antenne parabolique
P2.5	Téléphone (y compris téléphone portable)

P2.6	Ordinateur portable/bureautique		<input type="checkbox"/>
P2.7	Foyer amélioré		<input type="checkbox"/>
P2.8	Charrette		<input type="checkbox"/>
P2.9	Charrue		<input type="checkbox"/>
P2.10	Moulinex/presse		<input type="checkbox"/>
P2.11	Bicyclette		<input type="checkbox"/>
P2.12	Motocyclette		<input type="checkbox"/>
P2.13	Voiture, taxi, camion		<input type="checkbox"/>
P2.14	Porte-tout (pousse-pousse)		<input type="checkbox"/>
P2.15	Bijoux		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
P2.16	Récipients (tasses, casseroles, assiettes,)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
P2.17	Combien de houes/machettes/pelles/possède le ménage ?		<input type="checkbox"/>
P2.18	Combien de réfrigérateurs possède le ménage ?		<input type="checkbox"/>
P2.19	Combien de panneaux solaires/générateurs possède le ménage ?		<input type="checkbox"/>
P2.20	Combien de lits possède le ménage ? Combien de matelas/nattes possède le ménage ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
P2.21	Combien de tables possède le ménage ?		<input type="checkbox"/>
P2.21a	Combien de chaises/fauteuils possède le ménage ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
P2.22	Combien de ventilateur possède le ménage ?		<input type="checkbox"/>
P3.	CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT DU MENAGE		
P3.0a.	Statut d'occupation du logement Si Locataire, poursuivre avec P3.0b, si non aller à P3.1	<input type="checkbox"/>	1- Propriétaire 2- Logé par l'employeur (Etat ou privé) 3- Logé gratuitement par un parent/ami/organisme 4- Locataire 8- Autre (à préciser) _____
P3.0b.	Si locataire (4), combien payez-vous par mois ?	<input type="checkbox"/>	en FCFA Si montant supérieur ou égale à 999000, inscrire 999999
P3.1	Quel est le matériau dominant du toit du logement principal du ménage ? <i>NB : Observer aussi</i>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Matériau naturel 11= Pas de toit 12= Chaume/feuille de palmier 13= Herbes Matériau rudimentaire 21= Natte 22= Palmes / Bambou 23= Planches en bois 24= Carton Matériau fini 31= Métal 32= Bois 33= Zinc / Fibre de ciment 34= Tuiles 35= Ciment 36= Shingles 37= Tôles 96= Autre (préciser) _____
P3.2	Quel est le principal composant du mur du logement principal du ménage ? <i>NB : Observer aussi</i> NB : enregistrer les réponses spontanées	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Matériau naturel 11= Pas de murs 12= Canne / Palmes / troncs 13= Mottes de terre 14= Pierre Matériau rudimentaire

			21= Bambou avec boue 22= Pierre avec boue 23= Adobe non recouvert 24= Contre-plaqué 25= Carton 26= Bois de récupération Matériau fini 31= Ciment 32= Pierre avec chaux/ciment 33= Briques 34= Blocs de ciment 35= Adobe recouvert 36= Planches de bois/shingles 96= Autre (préciser) _____
P3.2a	Quel est le principal composant du sol du logement principal du ménage ? NB : Observer aussi NB : enregistrer les réponses spontanées	_ _	Matériau naturel 11= Terre/sable 12= Bouse Matériau rudimentaire 21= Planche en bois 22= Palmes/bambou Matériau fini 31= Parquet ou bois ciré 32= Vinyle ou asphalte 33= Carrelage 34= Ciment 35= Moquette 96= Autre (préciser) _____
P3.3	Quelle est la principale source d'énergie pour la cuisson des aliments dans votre ménage ? NB : enregistrer les réponses spontanées	_	1 = Bois 2 = Charbon de bois 3 = Gaz 4 = Electricité 5 = Déchets des animaux 6 = Autre, à spécifier _____
P3.4	Quelle est la principale source d'énergie pour l'éclairage dans votre ménage ? NB : enregistrer les réponses spontanées	_	1 = Courant électrique de la SBEE 2= Groupe électrogène 3 = Panneaux solaires 4 = Gaz 5 = Lampe/bougies incandescentes 6 = Lampe rechargeable 8 = Autre, à spécifier _____
P3.5	Quelle est la principale source d'eau de boisson de votre ménage ? NB : enregistrer les réponses spontanées	_	1 = Robinet eau courante 2 = Forage/pompe 3 = Eau de surface (marigot, rivière, lac, ...) 4 = Puits amélioré 5 = Puits traditionnel 6= Autre, à spécifier _____
P3.6	Habituellement, quel type de toilettes les membres de votre ménage utilisent-ils? Si "chasse d'eau" ou "chasse d'eau manuelle", insister: OU VONT LES EAUX USEES ?	_ _	Chasse d'eau avec ou sans réservoir d'eau 11= Connectée à système d'égouts 12= Connectée à fosse septique 13= Reliée à des latrines 14= Reliée à autre chose 15=Reliée à endroit inconnu/pas sûr/NSP où Fosses/latrines 21= Latrines améliorées ventilées (LAV) 22= Latrines à fosses avec dalle

	Si pas possible de déterminer le type de toilettes, demander la permission de voir les toilettes.		23= Latrines à fosses sans dalle/ trou ouvert 31= Toilettes à compostage/Écocendres 41= Seaux 51= Toilettes/latrines suspendues 95= Pas de toilettes, nature 96= Autre (préciser) _____
--	---	--	---

SECTION R : SOURCES DE REVENUS, DE NOURRITURE ET POSTES DES DEPENSES

R1.	Combien de sources de revenus dispose votre ménage (tous ceux qui travaillent ou exercent une activité économique)?	_ _ _	
R2.	Quelle sont les 3 principales sources de revenu du ménage, classées par ordre décroissant ?	R2.1. _ _ _ R2.2. _ _ _ R2.3. _ _ _	Code des activités 01 = Vente de produits agricoles, autoproduits par le ménage (hors maraîchage) 02 = Vente des produits maraîchers 03 = Vente d'animaux ou de produits d'élevage (camelin, bovin, ovin, caprin et autres) 04 = Vente de volailles et produits avicoles 05 = Vente de produits de la pêche 06 = Vente de produits de chasse/cueillette 07 = Commerce des produits alimentaires 08 = Petit commerce de produits non alimentaires 09 = Artisanat/Petits métiers/coiffure/couture/ 10 = Travail journalier/ouvrier agricole 11 = Salaire/Pension 12 = Transport 13 = Aides/dons et transfert d'argent 14 = Autre, à préciser _____
R3.	Est-ce qu'on pourrait savoir combien en moyenne votre ménage gagne en travaillant par mois (même des petites sommes)?	_	1- Moins de 25.000 2- [25.000-50.000 [3- [50.000-100.000 [4- [100.000- 1.50.000 [5- [150.000- 200.000 [6- 200.000 et plus
R4.	Classer par ordre d'importance décroissante les trois principales sources de nourriture au cours des trois derniers mois NB : enregistrer les réponses spontanées	1ère source _ _ 2ème source _ _ 3ème source _ _	Code des sources de nourriture 1. Propre production 2. Achat 3. Echange/troc 4. Nourriture contre travail 5. Ration alimentaire 6. Cueillette/Chasse/Pêche 7. Dons et prêts 8. Transferts en nature
R5.	Combien de personnes dans le ménage contribuent à la recherche de revenu et/ou de nourriture dans le ménage ?	_ _ _	
R5a.	Les enfants contribuent-ils aux charges du ménage ?	_	1=Oui 0=Non
R5b.	Avez-vous un compte d'épargne à la	_	1=Oui 0=Non

	banque ou dans un organisme de micro finance ?		
R6.	Au cours des 6 derniers mois, avez-vous fait de l'épargne ?	<input type="checkbox"/>	1=Oui 0=Non
	Si oui, combien de fois ? (Si non, aller aR.7)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
R6. a	En moyenne, combien arrivez-vous à épargner chaque fois?	<input type="checkbox"/>	En FCFA
R6.1	Quel est le montant de l'épargne?	<input type="checkbox"/>	En FCFA
R6.2	Lieu de dépôt de l'épargne		
	R6.2a - Banque classique R6.2b - Mutuelles de crédit et d'épargne R6.2c - A la maison R6.2d - Chez un (e) ami (e) R6.2e - Autre (à préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1=Oui 0=Non
R7.	Quelle sont les 3 principales sources de dépenses du ménage, classées par ordre décroissant ?	S7.1 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S7.2 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S7.3 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Code des dépenses 01- Alimentation 02- Education 03- Santé 04- Logement/location 05- Achat Intrants/renforcement activités existantes 06- Cérémonies/affaires sociales 07- Transport 08- Communication 09- Autres (à préciser) _____
R8.	Quel est le montant total moyen mensuel des dépenses du ménage ?	<input type="checkbox"/>	Code des montants 1- Moins de 25.000 2- [25.000-50.000 [3- [50.000-100.000 [4- [100.000- 1.50.000 [5- [150.000- 200.000 [6- 200.000 et plus

SECTION PA : PRODUCTION AGRICOLE ET POSSESSION DE TERRE			
PA.1	Avez-vous pratiqué l'agriculture/l'horticulture pendant la campagne agricole 2014/2015 ? (Si non, allez à PA.8)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non (Si non passer à PA.8)
PA.2	Si Oui à PA.1, quelle est la superficie totale en cultures vivrières ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> . <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	en ha
PA.3	Si Oui à PA.1, quelle est la superficie totale en cultures de rente ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> . <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	en ha
PA.4	Si Oui à PA.1, quelle est la superficie totale en cultures maraichères /fleurs/plantes?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> . <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	en ha
PA.5	Si Oui à PA.1, quelle est la superficie totale de terre possédée par le ménage ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> . <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	en ha

PA.6	Quel est le mode d'accès à la terre ?	<input type="checkbox"/>	1= mise à disposition par le Gouvernement 2= Propriétaire 3= Locataire 4= Métayage 5= Autres
PA.7	En général, combien de mois la production propre du ménage permet-elle de couvrir ses besoins alimentaires ?	<input type="checkbox"/>	En mois
PA.8	Même si votre ménage n'a pas pratiqué l'agriculture/ l'horticulture pendant la campagne agricole 2014/2015, possédez-vous néanmoins des terres ?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non (Si Non, passer à la PA10)
PA.9	Si Oui, quel usage le ménage en fait-il ? Passer à la section C	<input type="checkbox"/>	1 = Mise en location 2 = Prêtée 3 = Mise en jachère 4 = Rien 5= Autres
PA.10	Si Non, aimeriez-vous travailler dans l'agriculture/horticulture si l'accès à la terre vous est favorable ?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non

SECTION C : CONSOMMATION ALIMENTAIRE			
Aliments consommés		Fréquence de consommation au cours de la semaine précédant l'enquête (Nombre de jours pendant lesquels l'aliment a été consommé ; par exemple 7 si l'aliment a été consommé tous les jours)	Principale source de ces aliments
C.1	Céréales (mil, sorgho, riz, blé, etc...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.2	Tubercules (manioc, patate douce, pomme de terre, igname, taro)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.3	Légumineuses et Oléagineux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.4	Protéines animales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.5	Lait / produits laitiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.6	Légumes (feuilles de manioc, haricot, laitue, gombo, oseille, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.7	Fruits (banane, avocats, orange, goyave, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.8	Sucre et produits sucrés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.9	Huile de cuisson (huile de palme ou végétale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Sources des aliments consommés : 1= Propre production 2 = Achat au marché 3 = Chasse/Cueillette/Pêche, Paiement en nature 4 = Emprunt 5 = Dons (famille, voisins, communauté...) 6 = Aide alimentaire (ONG, PAM, Gouvernement)	

SECTION SA : STRATEGIES D'ADAPTATION ET DE SURVIE			
SA.1	Au cours des 30 derniers jours , s'il y a eu des périodes où vous n'avez pas eu assez de nourriture ou assez d'argent pour acheter de la nourriture, avez-vous eu recours aux stratégies suivantes ? NB : Enregistrer les réponses spontanées des enquêtés	<input type="checkbox"/>	(1 = Oui ; 0 = Non) Si non, aller SA.2 Stratégies de stress (relatives aux moyens d'existence)

SA.1.1	Vendre des biens non productifs (p. ex. mobilier, bijoux, etc.)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.2	Acheter/emprunter de la nourriture à crédit	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.3	Emprunter de l'argent	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.4	Dépenser l'épargne du ménage	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.5	Emprunter de la nourriture ou compter sur l'aide d'amis ou de parents	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.6	Vente d'animaux (déstockage c'est-à-dire vendre plus que d'habitude)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
Stratégies de crise (relatives aux moyens d'existence)			
SA.1.7	Récolter des cultures immatures	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.8	Consommer les semences	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.9	Enlever les enfants de l'école	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.10	Vendre des biens productifs (p. ex. charrette, charrue, semences, etc.)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.11	Diminuer les dépenses sur les intrants agricoles	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.12	Réduire les dépenses de santé et médicaments	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.13	Réduire les dépenses d'éducation	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
Stratégies d'urgence (relatives aux moyens d'existence)			
SA.1.14	Envoyer des membres des ménages à mendier	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.15	Vendre des parcelles de terrain	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.16	Vendre la dernière femelle reproductrice (vache)/vendre le bétail	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
Stratégies alimentaires			
SA.2	Au cours des 7 derniers jours , s'il y a eu des périodes où vous n'avez pas eu assez de nourriture ou assez d'argent pour acheter de la nourriture, combien de fois votre ménage a eu recours aux pratiques suivantes ?		Fréquence (en nombre de jours de 0 à 7)
SA.2.1	Consommer des aliments moins préférés et moins chers	<input type="checkbox"/>	
SA.2.2	Emprunter de la nourriture ou compter sur l'aide des parents/amis	<input type="checkbox"/>	
SA.2.3	Diminuer la quantité de nourriture lors des repas	<input type="checkbox"/>	
SA.2.4	Réduire les quantités consommées par les adultes au profit des enfants	<input type="checkbox"/>	
SA.2.5	Réduire le nombre de repas par jour (sauter 1 ou 2 repas dans la journée)	<input type="checkbox"/>	
SA.2.6	Autres (à préciser)		_____

SECTION S : SANTE			
S.1	Est-ce que vous/votre ménage avez eu des problèmes de santé, des maladies ou des handicaps au cours des 30 derniers jours ? Si oui, indiquez NB : Si non, passez à S.3b	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.1	Dans votre ménage, existe-t-il une personne ayant une maladie chronique (Personne dont l'état de santé nécessite un traitement de longue durée et/ou un suivi par un médecin ; par exemple, diabète, maladie respiratoire, cancer, tuberculose, VIH ou maladie cardiaque)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.2	Dans votre ménage, existe-t-il une personne ayant un handicap physique qui l'empêche la vie quotidienne, y compris la capacité de travail?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.3	Handicap intellectuel (Personne ayant une capacité intellectuelle très limitée, qui pose problème dans sa vie quotidienne. S'il s'agit d'un enfant, celui-ci apprend à parler tard. S'il agit d'un adulte, la personne peut travailler si les tâches à accomplir sont simples mais elle sera rarement capable d'être indépendante ou de s'occuper d'elle et/ou d'enfants sans l'aide d'autres personnes. Si le handicap est grave, la personne peut avoir des difficultés à parler et à comprendre les autres et peut avoir besoin d'une assistance régulière.)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.4	Trouble de la vue (y compris cécité)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.5	Trouble de l'ouïe (y compris surdité)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non

S.1.6	Trouble de la parole	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.7	Handicap physique – modéré (Personne ayant un handicap physique qui ne limite pas sérieusement sa capacité d’être autonome)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.8	Handicap physique – grave (Personne ayant un handicap physique qui limite fortement sa capacité d’être autonome ou d’exercer un métier et/ou qui a besoin de l’assistance d’une tierce personne)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.9	Incapable de s’occuper de soi et pour qui aucune tierce personne n’est pas disponible	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.10	Dans votre ménage, existe-t-il une personne ayant un état mental qui vous empêche la vie quotidienne, y compris la capacité de travail?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.11	Toxicomanie/alcoolisme/addiction(Personne ayant une dépendance à l’alcool, aux stupéfiants ou à tout autre substance qui entrave ou restreint son fonctionnement quotidien ou a une incidence sur lui, pouvant aboutir à un comportement violent envers sa famille et/ou à une incapacité à subvenir à ses besoins)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.12	Personne ayant besoin d’une aide nutritionnelle ou participant à un programme d’alimentation thérapeutique et/ou d’appoint	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.13	Blessure corporelle et/ou traumatisme psychologique causé par la torture et/ou la violence, y compris la violence sexuelle et sexiste	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.14	Est-ce que votre ménage a enregistré un ou plusieurs décès d’enfant au cours de votre vie de ménage ?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.2	Quel traitement ou quels soins vous/le ou les membres de votre famille recevez-vous pour ces problèmes de santé ?	_____	
S.3a	Dans votre ménage, avez-vous vécu une situation où vous avez voulu voir un médecin et faute de moyen financier vous vous êtes résigné ?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.3b	Dans votre ménage, avez-vous actuellement une assurance maladie? (Est-ce que vous faites une cotisation pour les cas de maladies)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.3c	Dans votre ménage, quelle est la principale raison pour laquelle vous n’adhérez pas l’assurance maladie?	_____	
S.3d	Combien de femmes de 15-49 ans ont donné naissance à un enfant au cours des deux dernières années ?	<input type="checkbox"/>	
S.3e	Combien de femmes de 15-49 ans parmi celles ayant donné naissance à un enfant au cours des deux dernières années sont décédées dans la période de deux mois après l’accouchement ?	<input type="checkbox"/>	

SECTION J : PROTECTION JURIDIQUE ET PHYSIQUE			
J.1	Est-ce que vous vous sentez en sécurité au Bénin ? Si Oui, passez à J.1.2	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1a	Est-ce qu’il y a quelqu’un qui vous a aidé quand vous avez eu des problèmes de sécurité physique ?	<input type="checkbox"/>	1= Police, gendarme 2= Famille 3= La communauté réfugiée 4= Des Béninois locaux 5=Des organisations humanitaires 6= Autre 7= Aucun
J.1.2	Etes-vous membre d’une minorité religieuse, sociale, ethnique ou sexuelle	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.3	Etes-vous en situation de mariage socialement inacceptable	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.4	Etes-vous en situation de rejet ou victimisation au sein de sa propre communauté (y compris en raison d’une transgression des mœurs sociales)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.5	Etes-vous en danger à votre domicile ou dans votre communauté (par	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non

	exemple, sévices physiques, sexuels, psychologiques ou affectifs par des membres de la famille ou de la communauté, y compris la violence domestique, les crimes d'honneur et l'inceste)		
J.1.6	Détenez-vous un document légal de réfugié ? Si Oui passez à J.1.8	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.6a	Avez- vous des difficultés pour l'obtention d'un document légal ?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.6b	Est-ce que vous avez eu des difficultés suivantes pour introduire une demande de statut de réfugié? a. Je ne savais pas que je devais introduire une application de statut de réfugié pour être reconnue comme un réfugié. b. J'ai eu du mal à trouver l'information comment on fait une application. c. J'avais peur de me présenter à l'autorité (police, CNE etc) d. Le formulaire de demande était trop difficile à comprendre. e. Problème de la langue (ne sais pas lire/écrire la langue utilisée dans le formulaire. z. Autre, précisez: _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.7	Se cache (par exemple, de peur d'être identifié(e) ou trouvé(e))	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.8	Arbitrairement détenu(e), emprisonné(e) ou autrement en captivité (y compris en isolement cellulaire)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.9	Exposé(e) à la violence sexuelle et/ou sexiste	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.10	Survivant(e) de la violence sexuelle et/ou sexiste	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.11	Viol (y compris le viol conjugal ou par une personne du même sexe) ou autre agression sexuelle	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.12	Exposé(e) à des coups, à des violence physiques, à des sévices ou à l'exploitation (non sexuelle) et/ou victime de telles pratiques	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.13	Violence physique/harcèlement lors d'activités quotidiennes (par exemple, lors de la collecte d'eau ou de nourriture, sur le chemin de l'école)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.14	Manque de nourriture, d'eau, d'abri ou d'autres biens de première nécessité	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.15	Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous a assisté/qui vous assiste pour la demande et sur votre processus de détermination de statut de réfugiés individuel là ? a. Police, gendarme b. Ami/Parent c. La communauté réfugié d. Des Béninois locaux e. Des organisations humanitaires f. Autre g. Aucun	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
J.1.16	De quel appui avez-vous besoin pour résoudre ces problèmes ?	_____ _____ _____	

SECTION F : FEMME ET FILLES EN SITUATION DE RISQUE			
F.1	Dans votre ménage, est-il arrivé que des femmes ou des filles soient en situation difficile ou d'insécurité ? Si oui, lesquels ? Si non, passez à la section B	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non

F.1.2	Avez-vous enregistré d'enfant/jeune séparé ayant des membres de sa famille dans le même camp/la même communauté ?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
F.1.3	Y-a-t-il de Femme (y compris veuve, mère seule, femme âgée abandonnée, etc.) ou fille sans protection/soutien de la famille ?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
F.1.4	Avez-vous connaissance d'un cas de femmes/filles en danger à son domicile ou dans sa communauté (par exemple, sévices physiques, sexuels, psychologiques ou affectifs par des membres de la famille ou de la communauté, y compris la violence domestique, les crimes d'honneur et l'inceste) ?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
F.1.5	Avez-vous connaissance d'un cas de femmes/filles victimes de coups graves ou autre agression physique ou sexuelle	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
F.1.6	Avez-vous enregistré des cas de femmes/filles victimes des sévices psychologiques/affectifs (menaces, harcèlement, etc.) lors des activités quotidiennes	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
F.1.7	Avez-vous enregistré des cas de femmes/filles victimes viol (y compris viol conjugal) ou autre agression sexuelle	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
F.1.8	Avez-vous enregistré des cas de femmes/filles victimes de menace de viol et de violence sexuelle	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
F.1.9	Avez-vous enregistré des cas de femmes/filles exposées à des violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques, à des sévices, à un défaut de soins ou à l'exploitation par des personnes en position d'autorité (par exemple, personnel de l'ONU, d'une organisation partenaire, fonctionnaire du gouvernement)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
F.1.10	Avez-vous enregistré des cas de femmes/filles qui ont recours au sexe de survie	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
F.1.11	Pensez-vous que le mariage des filles mineures ou mariage forcé constitue une mauvaise pratique	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
F.1.12	Avez-vous développé des stratégies pour se protéger ?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
F.1.12a	Est-ce une stratégie collective ou individuelle ? Si 1, passez à section 10	<input type="checkbox"/>	1= Individuelle 2= Collective
F.1.12b	Si c'est collectif, avec qui ?	<input type="checkbox"/>	1= Stratégie collective avec des autres réfugiés 2= Stratégie collective avec des locaux 3= Stratégie collective avec des personnes de même pays d'origine. 8= Autre précisez _____

SECTION B : ASSISTANCE ET PREFERENCE DES BENEFICIAIRES EN MATIERE D'ASSISTANCE			
B.1	Est-ce que votre ménage a reçu une aide financière ou matérielle y compris disposition d'hébergement des organisations ou gouvernement béninois ? Si Oui, passez à B.1b	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
B.1a	Est-ce qu'il y a des raisons pourquoi vous ne vous approchez pas du HCR/partenaires pour demander de l'aide? 1. Je n'ai pas besoin d'aide 2. Le bureau de HCR est loin de ma maison 3. Ils n'ont rien fait pour moi quand je me suis approché. 4. Ils n'aident pas les demandeurs d'asile 5. J'ai honte à demander de l'aide / Je ne veux pas compter sur les autres 6. Il n'y a pas de moyen de voir ou parler avec des staffs HCR. 7. Je ne connais pas HCR 8. Je ne connais pas la fonction de HCR. 9. Autre, précisez: _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
B.1b	Si oui combien de membre du ménage ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

B.1c	Quelles organisations c'étaient? a. Police, gendarme b. HCR c. ANPC d. CNAR e. CŒUR A COEUR f. CARE g. CARITAS z. AUTRE à Préciser _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
B.1.1	Quels types d'appui ont-ils bénéficié? a. Cash pour AGR b. Intrants agricoles c. Formations professionnelles et techniques d. Sante e. Education f. Micro crédit g. Formations technique h. allocation de subsistance z. Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
B.1.2	Si B.1.1.a = 1, Quel type d'activités génératrices de revenus ont-il reçu de cash ?	<input type="checkbox"/>	1 = Petit commerce 2 = Artisanat 3 = Agriculture/pêche /élevage 4= Autres (à préciser)
B.1.3	Si vous aviez le choix, quel (s) type (s) d'appui en matière des moyens de subsistance préféreriez-vous recevoir? a. Cash pour AGR b. Intrants agricoles c. Formations professionnelles et techniques d. Sante e. Education f. Mixte z. Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
B.1.4	Si B.1.3.a = 1, pour quelle raison principale préférez-vous le cash pour AGR ?	<input type="checkbox"/>	1 = Fiabilité 2 = Qualité des produits distribués 3 = Meilleure utilisation 4 = Plus de valeur (revente) 5 = Sécurité 6 = Accessibilité des magasins acceptant les coupons 7 = Autres (préciser) _____
B.1.5	Si B.1.3.b = 1, pour quelle raison principale préférez-vous les intrants?	<input type="checkbox"/>	1 = Qualité des produits alimentaires 2 = Respecte nos habitudes alimentaires 3 = Dignité 4 = Transport 5 = Possibilité de les échanger avec de l'argent ou autre produits 6 = Autres (préciser) _____
B.1.6	Si B.1.3.c = 1, pour quelle raison principale préférez-vous les formations professionnelles?	<input type="checkbox"/>	1 = Possibilité d'épargner 2 = Possibilité d'acheter d'autres produits 3 = Dignité 4 = Transport 5 = Possibilité d'acheter avec qui on veut

			6 = Possibilité d'acheter là où l'on veut 7 = Autre _____
B.1.7	Si B.1.3.f= 1, si vous préférez une combinaison, pour quelle raison principale préférez-vous le mixte?	<input type="checkbox"/>	1 = Cash + Formation professionnelles 2 = Cash + intrants agricoles 3 = Intrants + Formations professionnelles
B.1.8	Est-ce que l'appui vous a rapporté un bénéfice ou une amélioration de votre condition de vie?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
B.1.9	Si oui, qu'est-ce que cela a amélioré dans votre ménage ?	_____	
B.1.10	Si non, pourquoi ?	_____	

SECTION G : MEMBRES D'ASSOCIATION OU GROUPES DE TRAVAIL

G.1	Avez-vous déjà participé à des activités communautaires y compris de votre propre communautés ?		
	a. Organisation de la jeunesse	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	b. Le groupe des femmes	<input type="checkbox"/>	
	c. Comité de quartier	<input type="checkbox"/>	
	d. épargne / crédit / groupe d'entraide	<input type="checkbox"/>	
	e. Association des réfugiés / migrants	<input type="checkbox"/>	
	f. Groupe religieux	<input type="checkbox"/>	
	g. Organisation communautaire dans le quartier	<input type="checkbox"/>	
	h. Des activités de ma propre communauté.	<input type="checkbox"/>	
	i. Non, Aucun	<input type="checkbox"/>	
	z. Autre précisez ____	<input type="checkbox"/>	

SECTION BM : BESOINS PRINCIPAUX DU MENAGE

BM.1	Qu'est-ce qui vous empêche de mieux gagner votre vie (avoir des revenus)?		
	a. Communication en Française	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	b. Communication en langue locale	<input type="checkbox"/>	
	c. Manque de formation qui sert sur le marché du travail	<input type="checkbox"/>	
	d. Manque de documents d'identité	<input type="checkbox"/>	
	e. Discrimination par les Béninois / ils préfèrent donner du travail aux nationaux	<input type="checkbox"/>	
	f. Je dois m'occuper des enfants	<input type="checkbox"/>	
	g. Je dois m'occuper de quelqu'un malade/handicapé.	<input type="checkbox"/>	
	h. Je dois rester à la maison pour une raison culturelle/religieuse	<input type="checkbox"/>	
	i. Manque de capital pour commencer une activité économique	<input type="checkbox"/>	
	j. Manque de capital pour renforcer mon activité économique	<input type="checkbox"/>	
	k. Manque d'emploi au Bénin	<input type="checkbox"/>	
	l. Problèmes de santé physique	<input type="checkbox"/>	
	m. Problèmes de santé mentale	<input type="checkbox"/>	
	z. Autre, précisez _____	<input type="checkbox"/>	

SECTION AS : APPROCHES DE SOLUTIONS

AS.1	Quels sont vos projets pour les trois prochaines années ?		
	a. Rester au Benin	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	b. Retourner dans mon pays d'origine	<input type="checkbox"/>	
	c. Aller dans un autre pays tiers	<input type="checkbox"/>	
	d. Je ne sais pas	<input type="checkbox"/>	

	z. Autre précisez _____	<input type="checkbox"/>	
AS.2	Au regard des caractéristiques de votre ménage, quelles propositions concrètes en vue d'une meilleure insertion sociale et autosuffisance économique de votre ménage ?	Commentaires et remarques 1. _____ 2. _____ 3. _____	

SECTION NO : NOTES ET OBSERVATIONS

NO.1	Numéro de ligne du répondant principal de l'entrevue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NO.2	L'entrevue s'est-elle déroulée à la maison (dans le ménage)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
NO.3	Faite une brève description des conditions du ménage comparativement à d'autres ménages dans le quartier ?	_____ _____ _____	

OBSERVATIONS

Heure de fin : /_/_/ H /_/_/ Min

Nom et prénoms des enquêteurs

Nom et prénoms du superviseur

Signature

Signature

GUIDE D'ENTRETIEN POUR L'EVALUATION PARTICIPATIVE

I- PROTECTION

1- Sécurité et sûreté

- Quels dangers courrez-vous dans en ville? En dehors de la ville ?
- Sentez-vous que votre sûreté et sécurité physique sont menacées? A quel moment? Pourquoi?
- D'où provient le danger? Qui est impliqué? Que craignez-vous pour vos enfants/votre mari/femme? Comment réagissez-vous face au danger ?
- Connaissez-vous les acteurs de sécurité dans votre quartier, arrondissement etc.? Les solutions qu'ils apportent à vos problèmes de sécurité vous semblent-elles efficaces ? si non pourquoi ?que peut-on faire pour les améliorer ? quelles sont vos relations avec les agents de sécurité ?

2- Enregistrement et documentation

- Les nouveau-nés disposent-ils d'une déclaration de naissance ? Si non pourquoi ? Quelles en sont les conséquences ? Connaissez-vous les avantages liés à la délivrance des actes de naissance à vos enfants ? Que devient un enfant qui n'a pas d'acte de naissance ?
- Avez-vous des problèmes avec les documents qui vous sont délivrés (titre de voyage, carte de réfugiée) lors de vos déplacements ? Si oui quels sont ces problèmes ?

3- SGBV

- La violence se produit-elle dans votre milieu? Si oui où ? De quels types de violence s'agit-il? Quelles en sont les causes ?
- Pensez-vous du mariage des filles mineures?
- Est-ce que vous constatez qu'il y a des femmes/filles dans votre communauté qui se prostituent ? Si oui, qui sont-elles ? quelle est la cause de ce problème ? Comment peut-on éliminer ce problème ?
- Avez-vous connaissance des activités menées pour prévenir/mettre fin à la violence sexuelle / genre? si oui lesquelles ? Quels en ont les acteurs ? Ces activités ont-elles entraîné un changement de comportement dans la communauté ? Dans la population hôte ?
- Pour quelles raisons les cas de SGBV ne sont-ils pas souvent rapportés ? Pensez-vous qu'il est utile de rapporter les cas ? pourquoi ?

4- Protection de l'enfance

- Y a-t-il des problèmes rencontrés par les enfants? A quelle période ? Quelles sont les causes ? Qui sont les auteurs ? Est-ce que les filles et les garçons font face à des problèmes différents ?
- Les enfants ont-ils des problèmes dans le foyer familial ? Si oui de quelle nature ? Quelles sont les conséquences liées à ces problèmes ?
- Quelles sont des difficultés rencontrées par les enfants séparés et non accompagnés dans votre communauté ? Y a-t-il des mécanismes communautaires de prise en charge de ces enfants ? Si oui lesquels ? Si non pourquoi ?

- Les problèmes rencontrés par les enfants sont-ils rapportés aux acteurs humanitaires ? Par qui ? Comment ? Les réponses apportées vous semblent-elles pertinentes ?

5- Mobilisation, participation communautaire et cohabitation pacifique

- Y a-t-il des dirigeants élus qui représentent la communauté ? Si oui comment ? Si non pourquoi ? Quel est le changement qu'ils apportent ou peuvent apporter ?
- Pensez-vous que les femmes sont suffisamment représentées dans les structures communautaires ? Si oui à quel pourcentage ? Si non que peut-on faire pour encourager leur participation ? Les femmes participent-elles à la prise des décisions concernant la communauté ? si non pourquoi ? Les leaders réfugiés s'impliquent-ils efficacement dans la gestion des affaires de la communauté ? Sinon pourquoi ? Quelles solutions proposez-vous pour les remotiver ?
- Le point de vue des jeunes est-il pris en compte lors des prises de décisions ? si non pourquoi ? si oui comment ? Le point de vue des personnes âgées est-il pris en compte ? Comment les personnes âgées sont-elles prises en charge dans la communauté ? Pensez-vous qu'il y a un bon système de soutien pour elles ? Comment pouvez-vous le développer ?
- Comment la communauté soutient les personnes handicapées ? Connaissez-vous des autres services pour ces personnes dans votre milieu ?
- Quels sont les différents groupes ethniques présents dans la ville ? Quels rapports entretiennent-ils ?
- Quels rapports entretenez-vous avec la communauté hôte ? existe-t-il souvent des tensions entre vos deux communautés ? quelles en sont les causes ? comment ces tensions sont-elles résolues ? comment faire changer la situation ?

II- ACCES AUX SERVICES DE BASE

1-Moyens de subsistance

- Comment subvenez-vous aux besoins du ménage ? Quelles difficultés rencontrez-vous ? Que faites-vous pour contourner ces difficultés ? Quel est l'appui qui vous est apporté dans ce sens par les partenaires ? Quelle appréciation portez-vous sur cet appui ?
- Les enfants contribuent-ils aux charges du ménage ? Comment ? Quelle sorte de travail font-ils ? Ce travail est-il rémunéré ?
- Qui a accès aux diverses ressources (ex: travail, accès aux marchés, source d'énergie) ? Qui décide de l'utilisation de ces ressources ? Quelles en sont les conséquences ?
- Les AGR sont-elles une alternative à la satisfaction de certains de vos besoins pourquoi ? quelles sont les AGR que vous préféreriez ? Pourquoi ? Quelles alternatives proposez-vous pour une autosuffisance alimentaire ?

2- Education

- Qui fréquente l'école ? Qui n'y va pas ? Pourquoi ? Avez-vous (ou vos enfants) peur d'aller à l'école ou de quelque chose à l'école ?
 - En savez-vous les avantages ? Comment voulez-vous que vos enfants bénéficient d'une éducation de bonne qualité dans le cursus scolaire ? quelle peut être votre contribution ?

- Qu'est-ce que les filles qui étudient font en dehors de l'école? Et les garçons? Les activités culturelles pour les jeunes, comme la musique, danse, sport, etc vous paraissent-elles importantes ? Pourquoi ?
- Que pensez-vous de la scolarisation des filles ? Comment peut-on améliorer le niveau de scolarisation des filles ? Est-ce que les filles mariées continuent à aller à l'école ? Si non pourquoi ?
- Quelle est la situation des enfants handicapés? Est-ce qu'ils bénéficient d'un traitement spécial dans les écoles ? Si oui comment ? Si non pourquoi ?
- Que pensez-vous du cadre d'étude dans les écoles (infrastructures scolaires y compris le mobilier) ? De la qualité de l'enseignement (matériel didactique, comportement des enseignants..) ? Ont-ils un impact sur le taux de scolarisation des enfants ? si oui, lequel ?
- Les parents participent-ils à l'éducation des enfants? Si oui comment ? Si non pourquoi ?

3 - La santé /VIH-SIDA

- Quels sont les problèmes sanitaires les plus répandus dans la communauté? Quelles en sont les causes ? Quels types de problèmes de santé sont traités? Lesquels ne sont pas traités? Pourquoi ?
- Qui consultez-vous quand vous êtes malades? Que faites-vous lorsque vous tombez malade la nuit ou le week-end?
- Avez-vous connaissance du VIH-SIDA ? Si oui quels sont les modes de transmission ? Comment peut-on prévenir le VIH? Avez-vous des réticences par rapport à certains modes de prévention ? Quel mode ? Pourquoi ? Que peut-on faire pour changer la situation ? Ya-t-il au sein de la communauté les personnes qui souffrent du VIH-SIDA? Comment sont-elles prises en charge? Que pensez-vous de cette prise en charge ? Faut-il la renforcer ? Comment ?

4- Sécurité alimentaire

- Comment appréciez-vous le système d'assistance ? Y a-t-il des améliorations à faire ? Si oui lesquelles ?
 - Les personnes ayant des besoins spécifiques sont-elles suffisamment assistées? Si oui comment ? Si non pourquoi ? Quelle amélioration peut être apportée pour une meilleure prise en charge de ces personnes ?
- Quelles alternatives proposez-vous pour une autosuffisance alimentaire ?

5 - L'eau, Hygiène, assainissement

- Y a-t-il des périodes de l'année pendant lesquelles vous avez des problèmes d'eau ? Si oui lesquelles ? Y a-t-il des mesures alternatives pour vous approvisionner en eau pendant cette saison ? Si oui lesquelles ? Y a-t-il des conséquences sur votre sécurité ? Santé ?lesquelles ?

6- Les abris

Comment jugez-vous la qualité de vos abris ? Quels sont les risques liés à l'état de ces abris ? De quels moyens disposez-vous pour améliorer la qualité des abris ? Que peut-on faire ?

7- Environnement

- Etes-vous satisfaits des différents sources d'énergie (bois, charbon, gaz) utilisées? Si non pourquoi ? Quel est l'impact de leur utilisation sur votre vie ? Que faire pour améliorer la situation ? Quelle peut être votre contribution ?
- PRIORISATION DES RISQUES (à poser idéalement pour chaque thème de façon à compléter la fiche de systématisation)
- De toutes les questions débattues, lesquelles sont les plus urgentes/importantes d'après vous ?
- Qui devrait être impliqué ?
- Que doit faire la communauté pour répondre a cette préoccupation ?

8.2. Méthodologie de calcul de l'indice de pauvreté multidimensionnelle et de l'indice d'inégalité du genre

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est un indice synthétique qui peut mieux refléter la pauvreté au niveau des réfugiés. En plus des indices de pauvreté multidimensionnelle, l'indice d'inégalité de genre (IIG) est calculé pour rendre compte des disparités en termes d'autonomisation.

Encadré 2: Types d'indices synthétiques calculés

Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) : Mesure des graves privations existant dans les dimensions que sont la santé, la scolarisation et les niveaux de vie. Il réunit le nombre de personnes souffrant de privations et la sévérité de leurs privations. Il s'appuie sur des micro-données tirées des enquêtes auprès des ménages ; tous les indicateurs requis dans l'élaboration de la mesure doivent impérativement provenir de la même enquête. Dans un ménage donné, il est déterminé si chaque individu est pauvre, ou non, en fonction du nombre de privations dont souffre son ménage. Ces données font ensuite l'objet d'une agrégation sur l'ensemble des ménages pour être intégrées à la mesure nationale de la pauvreté.

Indice d'inégalité de genre (IIG) : Mesure qui exprime le déficit de progrès dû aux disparités de genre dans les trois dimensions suivantes, à savoir la santé génésique, l'autonomisation et le taux d'activité sur le marché de l'emploi. Les valeurs s'échelonnent de 0 (égalité parfaite) à 1 (inégalité totale).

Source : Rapport sur le développement humain 2010

L'approche méthodologique proposée pour calculer l'indice de pauvreté multidimensionnelle est décrite dans l'encadré 3. Le questionnaire sera conçu de manière à prendre en compte la liste des indicateurs de base retenus ou leur proxy pour le calcul de l'IPM et qui est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau a. 1: Liste des indicateurs retenus pour l'IPM avec leur pondération	
Indicateurs	Pondérations
Nombre de personnes par ménage	
Santé	
Une personne au moins souffre de malnutrition (Ménage souffre d'insécurité alimentaire)	5/3=1,67
Un ou plusieurs enfants est/sont décédé(s)	5/3=1,67
Éducation	
Personne n'a achevé une scolarisation s'étendant sur cinq ans (personne n'a le niveau de scolarisation qualifiée i.e n'ayant pas dépassé le primaire)	5/3=1,67

Tableau a. 1: Liste des indicateurs retenus pour l'IPM avec leur pondération

Indicateurs	Pondérations
Au moins un enfant en âge scolaire ne fréquente pas l'école	5/3=1,67
Conditions de vie	
Pas d'électricité	5/9=0,56
Aucun accès à de l'eau potable propre ou eau amélioré	5/9=0,56
Aucun accès à des moyens d'assainissement adéquats	5/9=0,56
L'habitation a des sols sales	5/9=0,56
Le ménage utilise des combustibles de cuisson « sales » (déjections animales, bois de chauffage ou charbon de bois)	5/9=0,56
Le ménage ne possède ni de voiture ni motocyclette et possède tout au plus l'un des biens suivants : bicyclette, radio, réfrigérateur, téléphone ou téléviseur	5/9=0,56
Résultats	
Nombre pondéré de déprivations, <i>c</i> (somme de chaque déprivation multipliée par sa pondération)	
Le ménage est-il pauvre ($c > 3$) ?	
Source : Rapport sur le développement humain 2010	

Encadré 3: Méthodologie de calcul de l'IPM

Il sera attribué à chaque personne un score en fonction du nombre de déprivations subi par ménage pour chacun des 10 indicateurs et leurs composants, (*d*). Le score maximal est de 10, alors que chaque dimension fait l'objet d'une pondération égale (de ce fait, le score maximal pour chaque dimension est de 31/3). Les dimensions de l'éducation et de la santé présentent chacune deux indicateurs, et chaque composant a donc une valeur de 5/3 (ou 1,67). Pour sa part, la dimension du niveau de vie a six indicateurs, et par conséquent chaque composant est égal à 5/9 (ou 0,56).

Les seuils concernant l'instruction se répartissent de la manière suivante : aucun membre du ménage n'a achevé un cycle scolaire s'étendant sur cinq ans, et au moins un enfant d'âge scolaire (jusqu'à 13-14 ans) ne fréquente pas l'école. Les seuils relatifs à la santé couvrent les aspects suivants : au moins une personne du ménage souffre de malnutrition, et un ou plusieurs enfant(s) est/sont décédé(s). Et les seuils du niveau de vie sont associés aux facteurs suivants : pas d'électricité, aucun accès à de l'eau potable propre, aucun accès à des moyens d'assainissement adéquats, utilisation de combustibles de cuisson « sales » (déjections animales, bois ou charbon de bois), habitation avec des sols sales ; le ménage ne possède ni voiture, ni camionnette ni autre véhicule motorisé similaire, et il possède tout au plus l'un des biens suivants : bicyclette, motocyclette, radio, réfrigérateur, téléphone ou téléviseur.

Pour nous permettre de déterminer les personnes « multidimensionnellement » pauvres, nous faisons la somme de l'ensemble des déprivations pour chaque ménage afin d'obtenir

le niveau de déprivations par ménage, soit c . Une valeur-seuil de 3, qui correspond à un tiers des indicateurs, sert à faire la distinction entre les pauvres et les non-pauvres. On considère qu'un ménage (et chaque personne qui en fait partie) est « multidimensionnellement » pauvre si c est égal ou supérieur à 3. Un ménage dont le nombre de déprivations se situe entre 2 et 3 est vulnérable à la pauvreté multidimensionnelle ou risque de devenir « multidimensionnellement » pauvre.

La valeur de l'IPM correspond au produit de deux mesures, à savoir le taux pauvreté multidimensionnelle et la sévérité (ou l'ampleur) de la pauvreté.

Le taux de pauvreté, H , représente la proportion de la population qui est « multidimensionnellement » pauvre, soit :

$$H = \frac{q}{n}$$

où q correspond au nombre de personnes qui sont « multidimensionnellement » pauvres et n est la population totale.

La sévérité de la pauvreté, A , reflète la proportion des indicateurs pondérés entrant dans la composition de la valeur, d , pour laquelle des personnes pauvres souffrent de déprivations. Dans le cas des ménages pauvres uniquement, nous faisons la somme du nombre de déprivations et nous la divisons par le nombre total d'indicateurs et par le nombre total de personnes pauvres :

$$A = \frac{\sum_1^q C}{qd}$$

où c 'est le nombre total de déprivations pondéré dont souffrent les pauvres, alors que d est le nombre total d'indicateurs à l'étude (10 dans ce cas précis) entrant dans la composition de l'indice.

Ainsi, l'indice de pauvreté multidimensionnelle est donné par :

$$\text{IPM} = H \cdot A$$

Source : PNUD (2010)¹² de l'IPM

Pour l'indice IIG, la méthodologie utilisée est la nouvelle méthodologie recommandée par le PNUD et présentée dans le Rapport sur le développement humain 2010.

¹²La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain, Rapport sur le développement humain 2010

8.3. Description des différentes branches d'activité exercée par les réfugiés

Dans le souci de classer les réfugiés par secteur d'activité, la question « M14 : Que fait principalement l'entreprise dans laquelle le « nom du réfugié » travaille, leur a été administrée. Dans le cas de notre étude il a été demandé aux agents enquêteurs à titre d'exemple que :

- **Les activités ci-dessous sont classées dans la branche d'activité « Autre service » :**
 - ✓ les activités de gardiennage, de gardes du corps, d'agents de sécurité et de patrouilles ;
 - ✓ les services de transports urbains de passagers par cyclomoteurs (taxis motos) ;
 - ✓ service des tailleurs et couturières (quand le tissu est fourni par le client) ;
 - ✓ les services de coiffure femme et homme, barbe et épilation, soins esthétiques et corporels, services de conseil en beauté et maquillage ;
 - ✓ la réparation et l'entretien d'équipements de communication, tels que les téléphones, modems et télécopieurs ;
 - ✓ la réparation de chaussures, de bagages et d'articles d'habillement (y compris leur transformation), de montres, bijoux, instruments de musique, de cycles et d'articles de sport ainsi que la duplication de clés ;
 - ✓ le blanchissage, le nettoyage à sec, le repassage, etc., de tous les articles d'habillement (y compris les fourrures) et de matières textiles, effectués pour le compte d'entreprises, de détaillants ou de particuliers, pouvant inclure le ramassage et la livraison du linge ;
 - ✓ le nettoyage des tapis, des moquettes, des tentures et des rideaux, dans les locaux des clients ou non ;
 - ✓ les activités de nettoyage (le balayage des rues et l'entretien courant de la voirie, les activités de nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments de tous types (immeubles, appartements, maisons, bureaux, usines, magasins, etc.), aussi bien le nettoyage courant que le nettoyage spécialisé (vitres, gaines, cheminées, etc.) ;
 - ✓ l'aménagement paysager (la plantation, les soins et l'entretien de parcs, jardins et espaces verts) ;
 - ✓ les activités de bureau, routage et centres d'appels (les services de secrétariat, de photocopie/impression (petits tirages), tirage des plans, ainsi que la location de boîtes aux lettres et autres services postaux comme l'adressage et le routage) ;
 - ✓ les services de collecte de fonds, pour le compte de tiers (tontinier) ;
 - ✓ les services d'enseignement dispensés généralement par les écoles maternelles, jardins d'enfants, les centres d'éducation de la petite enfance ou les sections spéciales rattachées aux écoles primaires ;
 - ✓ les services d'enseignement primaire.

- **Les activités ci-après sont classées dans la branche d'activité « Industrie » ; on rappelle que dans l'industrie la production se fait à grande échelle avec un équipement modernisé et une main d'œuvre importante :**
 - ✓ fabrication de produits alimentaires ;
 - ✓ fabrication de boissons ;
 - ✓ fabrication de produits à base de tabac ;

- ✓ fabrication de produits textiles ;
- ✓ fabrication d'articles d'habillement ;
- ✓ travail du cuir ; fabrication d'articles de voyage et de chaussures ;
- ✓ travail du bois et fabrication d'articles en bois ;
- ✓ fabrication de papier, cartons et d'articles en papier ou en carton ;
- ✓ imprimerie et reproduction d'enregistrements ;
- ✓ raffinage pétrolier, cokéfaction ;
- ✓ fabrication de produits chimiques ;
- ✓ fabrication de produits pharmaceutiques ;
- ✓ travail du caoutchouc et du plastique ;
- ✓ fabrication de matériaux minéraux ;
- ✓ métallurgie ;
- ✓ fabrication d'ouvrages en métaux ; travail des métaux ;
- ✓ fabrication des produits électroniques et informatiques ;
- ✓ fabrication d'équipements électriques ;
- ✓ fabrication de machines et d'équipements n.c.a ;
- ✓ construction de véhicules automobiles ;
- ✓ fabrication d'autres matériels de transport ;
- ✓ fabrication de meubles et matelas ;
- ✓ réparation et installation de machines et d'équipements professionnels.

➤ **Les activités ci-dessous sont classées dans la branche d'activité « Electricité, eau et Gaz » :**

- ✓ production, transport et distribution d'électricité ;
- ✓ production et distribution de combustibles gazeux et de glace ;
- ✓ captage, traitement et distribution d'eau ;
- ✓ collecte et traitement des eaux usées ;
- ✓ collecte, traitement et élimination des déchets; récupération ;
- ✓ dépollution et gestion des déchets.

➤ **Les activités ci-dessous sont classées dans la branche d'activité « Bâtiments et Travaux Publics (BTP) » :**

- ✓ construction de bâtiments ;
- ✓ génie civil ;
- ✓ démolition et préparation des sites (travaux de démolition de toutes constructions et de préparation des sites (terrassements en grandes masses ou courants, drainages ; de forages et sondages d'essai etc.) ;
- ✓ travaux d'installation (installation de toutes sortes de commodités qui rendent la construction fonctionnelle, notamment l'installation de systèmes électriques, d'alarmes, de groupes électrogènes, de dispositifs de conditionnement d'air, d'ascenseurs etc., les travaux de plomberie (eau, gaz et eaux usées, les travaux d'isolation, la pose d'enseigne, etc.) ;
- ✓ travaux de finition (travaux de revêtement des sols et des murs (carrelage, marbre, parquets, moquette, papier peint; travaux de peinture intérieure et extérieure ; vitrerie et

miroiterie de bâtiment ; aménagement des stands et agencement de lieux de vente ; la remise en état des lieux après travaux et le nettoyage des nouveaux bâtiments) ;

- ✓ travaux de montage de charpentes en bois et de couvertures de toits, d'étanchéification des toitures (et piscines) et de pose de gouttières ;
- ✓ travaux courants de maçonnerie et de béton.

➤ **Les activités ci-dessous sont classées dans la branche d'activité « Commerce » :**

- ✓ vente de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés (fruits et légumes frais ou en conserve ; viandes et produits à base de viande (y compris de volaille et gibier ; poissons, crustacés et mollusques et les préparations à partir de ces produits ; confiserie, chocolaterie, pain et pâtisserie ; produits laitiers et d'œufs, de corps gras comestibles, de produits d'épicerie, etc ; boissons (non destinées à la consommation sur place) ; cigarettes et autres produits à base de tabac ;
- ✓ vente de produits pharmaceutiques, d'herboristerie et de médicaments « traditionnels » ; de prothèses, d'orthèses et de véhicules pour invalides ; de parfums, de produits de beauté, de toilette et d'hygiène ;
- ✓ vente de fils, étoffes, tissus et articles de mercerie ; articles d'habillement, y compris en fourrures, et d'accessoires du vêtement ; chaussures, articles en cuir et accessoires de voyage ;
- ✓ vente de mobilier domestique ou de bureau, matelas, miroirs et appareils d'éclairage, d'ustensiles ménagers, coutellerie, vaisselle, poterie, verrerie, d'appareils ménagers électriques ou non électriques, d'appareils et articles de ménage ou d'économie domestique en toutes matières (métal, bois, vannerie, terre cuite,...), d'instruments de musique etc. ;
- ✓ vente de construction, d'appareils sanitaires, carrelages et de verre plat, de matériaux et de matériels de bricolage ou de jardinage, de détail d'articles de quincaillerie, de peintures et autres produits de droguerie, papiers peints, de revêtements de sol, de rideaux et voilages, de tapis et moquettes ;
- ✓ vente de livres de toute nature, journaux et articles de papeterie ou de bureau, d'enregistrements audio et vidéo et de supports vierges, de jeux et de jouets ainsi que d'articles de sport et de loisir, y compris les cycles ;
- ✓ vente d'ordinateurs, d'équipements périphériques, de consoles de jeux vidéo et de logiciels, d'appareils audio et vidéo (radio, télévision, lecteurs et enregistreurs, de matériel téléphonique, avec ou sans fil, fax, répondeurs, etc. ;
- ✓ vente de carburants pour véhicules automobiles et motocycles, de lubrifiants et de produits de refroidissement pour véhicules automobiles ;
- ✓ vente de fleurs, plantes et végétaux d'ornement, d'engrais et de produits phytosanitaires, de matériel photographique, de lunettes (y compris activités des opticiens) et de matériel d'optique ou de précision, de souvenirs, d'objets artisanaux, d'art ou de collection et d'articles religieux etc. ;
- ✓ commerce de véhicules automobiles ;
- ✓ entretien et réparation de véhicules automobiles ;
- ✓ commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles ;
- ✓ commerce et réparation de motocycles ;
- ✓ activités des intermédiaires du commerce de gros ;

- ✓ commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, produits alimentaires, boissons et tabac ;
 - ✓ commerce de gros de biens de consommation non alimentaires ;
 - ✓ commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles ;
 - ✓ commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures ;
 - ✓ commerce de gros non spécialisé.
- **Les activités ci-dessous sont classées dans la branche d'activité « Transport » :**
- ✓ transports ferroviaires (transport des passagers et des marchandises par le rail) ;
 - ✓ transports routiers (transports terrestres urbains ou interurbains notamment par route de voyageurs et de marchandises) ;
 - ✓ transport par eau (transport, régulier ou non, de passagers et de fret par voie d'eau. elle comprend également l'exploitation de remorqueurs et de pousseurs, de pinasses, de bateaux d'excursion, de croisière ou de tourisme, de bacs, de bateaux-taxis, etc.) ;
 - ✓ transports maritimes et côtiers (le transport de passagers et de marchandises sur des bateaux aptes à naviguer en mer ou dans les eaux côtières) ;
 - ✓ transports aériens de passagers (le transport aérien de passagers sur des lignes régulières et avec des horaires déterminés, les vols par charters pour passagers, les vols de tourisme (excursions aériennes), la location d'appareils de transport aérien avec pilote aux fins de transport de passagers, les activités d'avion-taxi.
- **Les activités ci-dessous sont classées dans la branche d'activité « Communication » :**
- ✓ production vidéo : cinéma et télévision (la production de films et de programmes audiovisuels, sur pellicule, vidéocassette, dvd ou autre support, y compris la diffusion numérique, destinés à être projetés en salles ou diffusés à la télévision ; les activités techniques auxiliaires telles que montage, doublage, sous-titrage, etc. ; la distribution de films cinématographiques et autres productions (cassettes vidéo, dvd, etc.), ainsi que leur projection. l'exploitation et la gestion des droits de propriété intellectuelle (copyright) de films ou d'autres productions audiovisuelles, notamment en vue de leur distribution, sont incluses) ;
 - ✓ production audio et édition musicale (cette classe comprend les activités aboutissant à la production de matrices sonores originales (associées au copyright), la promotion et la distribution des enregistrements (bandes, cassettes, cd) sur le marché. ces dernières activités exercées isolément nécessitent d'obtenir au préalable les droits de reproduction et de diffusion. ces droits s'appliquent aussi en cas de passage des enregistrements à la radio, à la télévision ou au cours d'un spectacle ;
 - ✓ télécommunications (les activités d'exploitation des installations de transmission de la voix, de données, de textes, de sons et d'images en utilisant une infrastructure de télécommunications filaires ou sans fils, ainsi que la fourniture des accès à ces installations, y compris par les cybercafés les installations de transmission assurant ces activités peuvent reposer sur une seule technologie ou sur une combinaison de plusieurs technologies (lignes et câbles, réseau hertzien, satellites, internet), l'acquisition de l'accès et de la capacité réseau auprès des propriétaires et opérateurs de réseaux avec fourniture de services de télécommunications aux utilisateurs, l'accès à internet par l'opérateur de l'infrastructure

filaire ou sans fil, ou par un faisceau, les services d'exploitation de téléphonie cellulaire, la transmission et la distribution auprès du public de programmes ou de bouquets de programmes fournis par des chaînes de télévision ou de radio, la fourniture de l'accès au téléphone et à internet (cybercafés) dans des lieux ouverts au public, la fourniture de services de télécommunications vocale via internet (voip), les activités des revendeurs de télécommunications, c'est-à-dire l'acquisition et la revente de capacité réseau sans services supplémentaires.

➤ **Les activités ci-dessous sont classées dans la branche d'activité « Banque et Assurance » :**

- ✓ la collecte de fonds (puis leur redistribution sous forme de prêts) sous la forme de dépôts transférables, provenant, en dehors des banques centrales, d'agents non financiers. la collecte de fonds (puis leur redistribution sous forme de prêts) sous la forme de dépôts transférables, provenant, en dehors des banques centrales, d'agents non financiers ;
- ✓ l'émission et la gestion de la monnaie du pays, le suivi et le contrôle de la masse monétaire, la surveillance des opérations bancaires et ses activités de banque des banques, la détention et la gestion des réserves de change, les activités en tant que banque du gouvernement ;
- ✓ la souscription de contrats d'assurance de rente, de capitalisation ou d'investissement en cas de réalisation d'un risque ainsi que l'investissement des primes pour constituer un portefeuille d'actifs financiers en prévision des sinistres futurs. Est également incluse la fourniture de services de réassurance.